



Assemblée générale

Distr. générale
7 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 151 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine**

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	15
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	76
A. Vue d'ensemble	76
B. Contributions non budgétisées	77
C. Gains d'efficience	77
D. Taux de vacance	78
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	79
F. Formation	79
G. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration	80



H.	Gestion des armes et des munitions	81
I.	Autres activités de programme	82
J.	Projets à effet rapide	84
III.	Analyse des variations	86
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	90
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/299 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	91
A.	Assemblée générale	91
B.	Terminologie se rapportant à l'analyse des variations	94
Annexes		
I.	Définitions	95
II.	Organigrammes	97
Carte	99

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, dont le montant s'élève à 945 532 600 dollars.

Au cours de l'exercice, la MINUSCA s'emploiera à atteindre l'objectif stratégique général tel que l'a défini le Conseil de sécurité dans sa résolution [2387 \(2017\)](#). Dans le cadre de sa stratégie politique globale, elle s'attachera à mener des activités essentielles de maintien de la paix. Elle assurera notamment la protection des civils, apportera ses bons offices et son appui au processus de paix, y compris à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la justice transitionnelle, aidera à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et assurera la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

Le budget proposé couvre le déploiement de 169 observateurs militaires, 11 481 militaires (ce chiffre comprenant les 900 soldats supplémentaires autorisés par le Conseil), 400 membres de la Police des Nations Unies, 1 680 agents d'unités de police constituées, 704 agents recrutés sur le plan international, 610 agents recrutés sur le plan national, 210 Volontaires des Nations Unies et 108 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de la MINUSCA est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; Lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit ; Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	417 275,5	437 006,6	487 538,5	50 531,9	11,6
Personnel civil	183 293,4	160 668,1	203 824,1	43 156,0	26,9
Dépenses opérationnelles	271 047,2	285 125,3	254 170,0	(30 955,3)	(10,9)
Montant brut	871 616,1	882 800,0	945 532,6	62 732,6	7,1
Recettes provenant des contributions du personnel	12 328,8	11 933,9	14 726,7	2 792,8	23,4
Montant net	859 287,3	870 866,1	930 805,9	59 939,8	6,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	871 616,1	882 800,0	945 532,6	62 732,6	7,1

Ressources humaines^a											
	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Observateurs électoraux civils	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	119	102	2	41	–	–	264
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	116	85	–	37	–	–	238
Sécurité, protection des civils et droits de l'homme											
Effectif approuvé 2017/18	169	10 537	400	1 680	57	30	9	31	108	–	13 021
Effectif proposé 2018/19	169	11 437	400	1 680	56	30	–	27	108	–	13 907
Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation											
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	63	10	–	32	–	–	105
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	56	10	–	24	–	–	90
Lutte contre l'impunité et extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit											
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	56	123	–	17	–	–	196
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	49	111	–	13	–	–	173
Appui											
Effectif approuvé 2017/18	–	44	–	–	463	421	38	133	–	–	1 099
Effectif proposé 2018/19	–	44	–	–	427	374	–	109	–	–	954
Total											
Effectif approuvé 2017/18	169	10 581	400	1 680	758	686	49	254	108	–	14 685
Effectif proposé 2018/19	169	11 481	400	1 680	704	610	–	210	108	–	15 362
Variation nette	–	900	–	–	(54)	(76)	(49)	(44)	–	–	677

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014). Dans sa résolution 2301 (2016), le Conseil a décidé de porter l'effectif maximal autorisé de la Mission à 10 750 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, et 2 080 policiers, dont 400 agents de police, et 108 agents pénitentiaires.

2. La plus récente prorogation du mandat de la Mission, jusqu'au 15 novembre 2018, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2387 (2017), par laquelle il a également décidé d'autoriser une augmentation des effectifs de 900 militaires afin d'accroître la flexibilité et la mobilité de la MINUSCA et de lui permettre d'exécuter plus efficacement l'intégralité de son mandat et, en particulier, la tâche de protection des civils, portant ainsi l'effectif maximal autorisé à 11 650 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, 2 080 policiers, dont 400 agents de police, et 108 agents pénitentiaires.

3. Le Conseil, dans sa résolution 2387 (2017), a chargé la Mission de l'aider à atteindre un objectif stratégique général : celui de créer des conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent, en adoptant une approche globale et une position volontariste et ferme, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUSCA contribuera au cours de l'exercice budgétaire à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, qui s'articulent autour de quatre composantes : sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit ; appui.

5. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat prévu de la Mission, les objectifs fixés par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2017/18 est analysée au niveau de chaque composante et présentée ci-après.

6. Le quartier général de la Mission situé à Bangui gère actuellement 89 sites dans tout le pays, à savoir Bangui, 11 bureaux extérieurs (civils, policiers et unités militaires) et d'autres lieux d'affectation (unités militaires et policières).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

7. Au cours des deux dernières années, la MINUSCA a contribué à de nombreuses avancées importantes dans le domaine politique en République centrafricaine. La transition politique s'étant achevée en mars 2016, le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, qui constitue le cadre national du partenariat et du développement à court et moyen termes, a été élaboré, adopté et mis en œuvre en 2017 avec le soutien des donateurs. En juillet 2017, le Gouvernement et des pays de la région ont officiellement approuvé l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et adopté une feuille de route intégrée pour la paix et la réconciliation

nationale sous les auspices de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

8. L'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation est une synthèse de toutes les initiatives de paix précédentes qui repose sur le principe de la prise en charge nationale et sur la légitimité du système constitutionnel, et qui répond aux aspirations des Centrafricains formulées dans le document final du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale en mai 2015. Le Gouvernement a adopté une stratégie nationale pour le rétablissement de l'autorité de l'État, une politique nationale de sécurité et une stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité, et validé un plan de réforme des forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie). Un accord doit encore être trouvé sur un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, mais un projet pilote en la matière et de vastes programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont été menés avec succès. Des progrès ont également été accomplis en vue de rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle, celle-ci étant un instrument essentiel de la lutte contre l'impunité dans le pays. Néanmoins, les structures de gouvernance demeurent fragiles, en particulier en dehors de Bangui, ce qui ralentit ces processus et entrave la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, pilier de la stratégie de redressement social et économique du pays.

9. En outre, la MINUSCA a mené des opérations qui ont permis de protéger des civils et de réduire la présence et l'activité de groupes armés à Bambari, Bangassou et Bocaranga. Grâce à l'opération menée à Bambari, la sécurité a pu être rétablie durablement : l'État a pu consolider progressivement son autorité dans la région et des initiatives en faveur du développement voient le jour. À présent, le Gouvernement prend les choses en main, avec l'appui de la MINUSCA, ce qui constitue un précédent pour les opérations futures. Toutefois, dans de nombreuses parties du pays, les conditions de sécurité ne se sont guère améliorées, et les progrès politiques se sont avérés plus lents que ce que bon nombre de parties, y compris les Centrafricains, avaient prévu. La nature fragmentée et localisée du conflit et les disparités entre les groupes armés, dont plusieurs sont mus par des intérêts économiques, sont autant d'obstacles qui entravent le processus de paix.

10. Bien que le bon déroulement des élections démocratiques en 2015 et 2016 ait été l'occasion de consolider et de renforcer la paix dans le pays, les moyens dont dispose l'État restent faibles et se concentrent essentiellement à Bangui. C'est en particulier le manque de moyens dont pâtissent les forces de sécurité intérieure qui fait obstacle à la stabilité du pays. Les groupes armés continuent de mettre la population civile en danger, d'exploiter illégalement les ressources naturelles, de compromettre la sécurité et l'état de droit, et d'empêcher le Gouvernement d'accéder à de grandes zones du pays et d'exercer son autorité sur ces secteurs. Du fait de ces difficultés politiques et du peu de moyens dont il dispose, le Gouvernement est bien en peine de régler les conflits locaux, de lancer des activités de relèvement efficaces à grande échelle et de lutter contre la présence et l'activité des groupes armés. L'instabilité actuelle est exacerbée par le manque de cohésion sociale et par le profond sentiment de marginalisation éprouvé par certains groupes, notamment dans l'est du pays, isolé et peu habité, où l'administration et les infrastructures publiques, y compris les forces de sécurité intérieure, sont fragiles ou font défaut, et où l'accès des Centrafricains dans le besoin à l'aide humanitaire est extrêmement limité.

11. Depuis le début de l'exercice 2017/18, les efforts accomplis par la MINUSCA pour stabiliser la situation en matière de sécurité en dehors de Bangui ont été entravés dans certaines régions du pays, en particulier dans l'est, où les violences confessionnelles se multiplient et le risque de nettoyage ethnique augmente, tandis que des harangues séditionnelles font craindre que des atrocités de masse soient

commises. La dynamique du conflit se caractérise par la violence intercommunautaire alimentée par les clivages ethniques et religieux, la population musulmane étant de plus en plus stigmatisée et considérée comme « étrangère ». La lutte pour le contrôle du territoire et l'accès aux ressources naturelles a d'une part entraîné de nouvelles divisions entre les groupes armés et d'autre part donné lieu à des alliances opportunistes entre factions armées. Au cours de l'année écoulée, la violence a gagné de nouvelles zones, notamment le Sud-Est, région jusqu'alors épargnée par le conflit. Compte tenu de sa nature changeante, le conflit a des répercussions majeures pour les civils, les agents humanitaires et les soldats de la paix de la MINUSCA, tous exposés à la recrudescence des attaques.

12. Les récentes violences ont créé des besoins humanitaires supplémentaires et ont entraîné des déplacements de population à l'intérieur du pays. De janvier à octobre 2017, le nombre de personnes déplacées en République centrafricaine dépassait 600 000, soit une augmentation de 50 %. Le nombre de réfugiés a également augmenté au cours de cette période, et s'élevait à plus de 530 000 en octobre 2017. En outre, des acteurs internationaux ont été pris pour cible, notamment des agents humanitaires, dont certains ont été contraints de suspendre leurs activités sur le terrain, rendant la situation plus grave encore. Ce cycle de violence a également entraîné la mort de soldats de la paix en 2017 et, dans certaines parties du pays, fait basculer l'opinion publique contre la Mission, ce qui a constitué un obstacle supplémentaire à l'exécution de son mandat.

13. Plusieurs pans du territoire demeureront sans doute hors du contrôle du Gouvernement et les actes de violence risquent donc de s'y multiplier, tandis que la grande porosité des frontières continuera de poser problème. Les conditions de sécurité dans les régions sous le contrôle du Gouvernement resteront instables à cause de la criminalité endémique, de la présence localisée de milices et du mécontentement populaire face à la situation socioéconomique.

14. Les hypothèses sur lesquelles reposent les activités prévues de la Mission pour 2018/19 sont les suivantes :

a) Le processus politique connaît des progrès limités mais concrets dans certaines zones du pays d'ici au début de l'exercice 2018/19 et permet d'endiguer les affrontements violents et les attaques contre les civils ;

b) Les activités menées par le Gouvernement en vue de favoriser le dialogue politique sans exclusive et la réconciliation entre les populations dans certaines régions du pays, en particulier à l'échelon local, ont permis quelques avancées dans ce domaine. Ces efforts, ainsi que le dialogue et les négociations engagés avec le soutien de la MINUSCA au niveau local, créeraient des conditions propices à l'extension de l'autorité de l'État dans les zones où la situation en matière de sécurité s'est stabilisée pendant le reste de 2018, grâce à quoi les préfets et sous-préfets pourraient renforcer la gouvernance locale ;

c) Le Gouvernement cherche activement à établir un dialogue politique avec les groupes armés et les autres parties prenantes centrafricaines afin de collaborer avec eux dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, et ce avec l'appui de partenaires sous-régionaux, de la MINUSCA, des institutions spécialisées des Nations Unies compétentes et d'autres partenaires ;

d) Les conditions de sécurité, instables et fragiles, commencent à s'améliorer dans certaines régions du pays, et le Gouvernement dialogue avec les parties au conflit et les dirigeants communautaires dans l'optique de mettre au point des stratégies politiques et des stratégies de sécurité visant à assurer la protection des civils, avec la participation de la MINUSCA, des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies concernés et d'autres partenaires ;

e) Tandis que la sécurité s'améliore, les partenaires de développement aident le Gouvernement à favoriser les progrès économiques et sociaux dans les préfectures, grâce à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et d'accords multilatéraux et bilatéraux visant à améliorer l'infrastructure nationale et à assurer la fourniture de services de base à la population ;

f) Des progrès sont accomplis en vue de réformer et de rendre opérationnelles les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, qui sont nécessaires à la stabilisation et à l'extension durable de l'autorité de l'État, et ce en faisant fond sur le plan national de défense adopté en septembre 2017 et sur le plan quinquennal national de développement et de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie, adopté en novembre 2016 (Plan national de développement et de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure) ;

g) Les progrès se poursuivent en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux de la personne en République centrafricaine et l'instauration, dans certaines zones, de conditions propices au retour librement consenti et durable, en toute sécurité, dans leur communauté d'origine, des personnes déplacées et des réfugiés ;

h) La Cour pénale spéciale, avec l'appui du Gouvernement centrafricain, aura ouvert plusieurs enquêtes d'ici à la fin de 2018 et des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves auront été arrêtées et placées en détention et seront poursuivies devant elle ou un tribunal ordinaire. Plusieurs poursuites auront été ouvertes en 2018/19. Les autorités centrafricaines auront nommé 300 agents pénitentiaires nationaux en vue de la démilitarisation du milieu carcéral ;

i) Le Gouvernement continue d'introduire d'importantes réformes nationales et de les mettre en œuvre avec l'appui de la Mission et de partenaires de développement internationaux, en vue notamment de renforcer le système judiciaire et de favoriser l'accès des citoyens à la justice, y compris en dehors de Bangui.

Principales priorités de la Mission

15. En vue d'atteindre son objectif stratégique, la Mission a été chargée d'articuler ses activités autour des quatre priorités suivantes : assurer la protection des civils ; apporter ses bons offices et son appui au processus de paix, y compris à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la justice transitionnelle ; aider à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire ; et assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

16. Outre ces tâches prioritaires, la MINUSCA est chargée, dans la limite de ses capacités et ressources et en coordination avec le Gouvernement centrafricain et d'autres partenaires, d'axer ses activités sur les six tâches secondaires interdépendantes suivantes : appui à l'extension de l'autorité de l'État, au déploiement des forces de sécurité, et au maintien de l'intégrité territoriale ; réforme du secteur de la sécurité ; désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration et lutte contre la violence au sein de la collectivité ; promotion et protection des droits de l'homme ; action en faveur de la justice nationale et internationale, de la lutte contre l'impunité et de l'état de droit ; appui à l'action menée par le Gouvernement pour lutter contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles.

17. Compte tenu de son mandat et des hypothèses susmentionnées, la Mission s'efforcera de remplir son objectif stratégique, d'endiguer la propagation de la violence dans le pays, de préserver l'intégrité territoriale et d'aider le Gouvernement à surmonter les obstacles sur le plan politique et en matière de sécurité en axant ses

activités sur les trois composantes thématiques interdépendantes ci-après pour lesquelles des priorités ont été fixées.

Sécurité, protection des civils et droits de l'homme

18. Comme indiqué dans son mandat, la MINUSCA aura pour priorité absolue d'améliorer les conditions de sécurité en République centrafricaine et la protection des civils ainsi que du personnel des Nations Unies et, en collaboration avec les autorités et les partenaires nationaux, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire grâce à des dispositifs d'alerte rapide et de prévention améliorés qui favoriseront l'instauration d'un climat plus sûr. À son échelle, elle mettra en œuvre une stratégie de protection des civils visant à prévenir l'extension du conflit violent et à empêcher les attaques visant des civils, en faisant appel à des équipes multidisciplinaires qui viendront épauler les capacités locales afin de régler le conflit, et elle renforcera sa capacité de protéger les Casques bleus tout en répondant aux menaces nouvelles.

19. Pour mettre en œuvre cette stratégie, la Mission pourra compter sur l'appui de 900 militaires supplémentaires et sur la refonte de ses composantes militaire et policière. Ces ajustements lui conféreront davantage de souplesse : au lieu de se limiter à préserver des conditions de sécurité stables, elle pourra adopter une position plus dynamique, énergique et mobile pour remédier à la détérioration de la situation observée en 2017. À cet égard, elle continuera de déployer des forces militaires et policières dans l'ensemble de la zone d'opérations, conjointement avec les forces de défense nationales et les forces de sécurité intérieure, qui se font de plus en plus nombreuses sur tout le territoire. Pour que toutes ses composantes soient plus à même d'exécuter le mandat de protection des civils qui leur est confié, la Mission s'efforcera de mieux apprécier la situation, notamment en améliorant la collecte et l'analyse d'informations intégrées, qui lui permettront de mieux anticiper et prévenir l'évolution soudaine de la situation et d'être plus réactive. La Mission s'efforcera d'inciter les autorités nationales et locales, les acteurs humanitaires et les partenaires de développement à participer aux activités menées aux fins de la protection des civils, en faisant jouer le principe de l'avantage comparatif. Elle aidera progressivement les autorités nationales et locales à se doter des moyens nécessaires pour s'acquitter de leur responsabilité principale, à savoir assurer la sécurité et la protection de la population civile. Cela permettra de transférer peu à peu la responsabilité de la sécurité et de la protection des civils aux autorités locales. Parallèlement, par la présence intégrée de ses composantes militaire et policière ainsi que de ses composantes civiles pertinentes, la MINUSCA continuera d'aider le Gouvernement à créer et à maintenir un environnement sûr afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire sous la direction de civils et le retour ou la réinstallation volontaires et durables des personnes déplacées et des réfugiés.

20. En outre, la Mission s'emploiera à améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme dans le pays, en particulier pour les femmes et les enfants. Elle participera à la surveillance et au signalement des violations du droit international humanitaire et des droits fondamentaux, de même qu'aux enquêtes à ce sujet, notamment en ce qui concerne toutes les formes d'atteintes et de violences sexuelles commises à l'encontre des femmes ou des enfants, et renforcera les capacités nationales et locales en la matière.

Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

21. La feuille de route de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, adoptée par les autorités nationales avec le soutien de l'ensemble des principales parties prenantes, est l'occasion d'apporter un appui plus cohérent et efficace au

processus de paix et d'instaurer une paix durable en République centrafricaine. Elle a pour objectif de réduire la violence, de freiner durablement l'activité des groupes armés et de d'étendre progressivement l'autorité de l'État à tout le pays. Par conséquent, dans le cadre de l'Initiative, la Mission contribuera à mettre en place des dispositifs visant à faire progresser la réconciliation nationale, à renforcer la cohésion sociale, à favoriser le dialogue et la négociation aux échelons national et local et à régler les conflits locaux. Elle s'attachera en priorité à favoriser une concertation politique sans exclusive, en partenariat avec l'Union africaine, et sous l'autorité du Gouvernement et du Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine.

22. À cette fin, la Mission devrait collaborer avec les interlocuteurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et d'autres parties prenantes, afin d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement aux niveaux national et local et de favoriser une plus grande participation des partis politiques, de la société civile et des femmes. En collaboration avec ses partenaires, la MINUSCA contribuera à ce que les mesures prises aux échelons national et local donnent lieu à des arrangements politiques et en matière de sécurité largement acceptés (cessez-le-feu, dispositifs administratifs et de désarmement, notamment) qui tiennent compte de la diversité du pays. Elle exercera également ses bons offices pour que l'engagement soit pris, au niveau politique, d'organiser des élections locales et législatives partielles pour renforcer le processus politique et ainsi favoriser la décentralisation et le transfert des pouvoirs.

23. S'agissant du processus politique et du processus de paix, la Mission, agissant en coordination avec ses partenaires, aidera les autorités nationales à réformer le secteur de la sécurité et à mettre en œuvre des mesures de stabilisation, et dirigera les activités menées pour aider le Gouvernement à appliquer son plan national de développement et de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure. Les effectifs militaires et policiers de la Mission contribueront dans une certaine mesure au renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et des forces armées centrafricaines et leur apporteront un appui opérationnel ciblé en vue de leur déploiement progressif, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière des droits de l'homme, de sorte qu'elles puissent petit à petit prendre en charge la sécurité du pays. La Mission coopérera étroitement avec d'autres partenaires, notamment la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine, qui aura pour principale responsabilité de former les forces armées centrafricaines.

24. En outre, la MINUSCA continuera d'appuyer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des membres des groupes armés. Toutefois, en l'absence d'accord politique avec tous les groupes armés concernant le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, la Mission s'attachera à aider les autorités nationales à mettre au point et à appliquer une stratégie nationale de lutte contre la violence au sein de la collectivité qui découragera toute participation immédiate et à court terme à des conflits violents et ouvrira la voie au dialogue politique aux niveaux national et local.

25. Le processus politique et le processus de paix et de réconciliation ne pourront avancer que s'il existe des dispositifs de justice transitionnelle adéquats qui permettent d'accorder réparation aux victimes, de juger les auteurs de crimes graves et de promouvoir la cohésion sociale. La MINUSCA s'attachera donc en priorité à aider les autorités nationales à prendre en charge la justice transitionnelle, notamment en leur donnant des conseils politiques et techniques au sujet de la conception et de la mise en œuvre d'une stratégie de justice transitionnelle tenant compte des disparités entre les sexes et fondée sur les principes des droits de l'homme.

Lutte contre l'impunité, et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

26. La Mission aidera l'État à étendre son autorité et à renforcer l'état de droit à brève échéance, y compris avec l'appui des partenaires de développement. Elle s'efforcera notamment de contribuer au bon fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires et de rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle en vue de lutter contre l'impunité en République centrafricaine. La paix ne peut être instaurée durablement que si l'État étend son autorité au-delà de Bangui. La Mission l'aidera donc à étendre progressivement son autorité et à instaurer l'état de droit dans des zones stratégiques du pays, afin de remédier aux causes profondes du conflit et d'éviter la résurgence d'un conflit de grande ampleur. Elle s'attachera aux priorités immédiates, à court et à moyen terme, et confiera les activités à long terme aux autorités nationales, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires de développement. Dans la limite de ses capacités et conformément à ses principales priorités, elle appuiera en particulier les activités menées par les autorités nationales et les partenaires en vue de rehausser la présence et l'efficacité des institutions judiciaire et pénitentiaire et d'améliorer la gestion des ressources naturelles.

27. Les activités susmentionnées relevant de chacune des composantes principales permettront de faire en sorte que les groupes armés ne soient plus perçus comme légitimes, de limiter leur influence et de s'attaquer aux causes profondes et immédiates du conflit en République centrafricaine et aideront ainsi la Mission à atteindre son objectif stratégique.

28. Pour appuyer les priorités et objectifs stratégiques décrits ci-dessus, la Mission continuera d'appliquer une bonne stratégie de communication et de sensibilisation à l'échelle nationale, visant à améliorer le dialogue avec les Centrafricains, à renforcer et protéger la réputation de l'ONU dans le pays et à mieux faire comprendre ses responsabilités et ses activités. La Mission continuera d'utiliser la radio et d'autres moyens pour informer les citoyens, les parties au conflit, les acteurs régionaux et internationaux et d'autres parties prenantes du rôle et de l'action de la MINUSCA en République centrafricaine. La stratégie de communication sera adaptée aux besoins respectifs de divers groupes, mettant d'abord l'accent sur les zones à haut risque, et appuiera l'action menée par la Mission pour favoriser le dialogue et les consultations au niveau local. La Mission veillera également à intégrer la participation de la population dans l'ensemble de ses activités, adoptant ainsi une conception du maintien de la paix enracinée dans la communauté locale. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés pour mieux comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs attentes et renforcer leur participation à la prise de décisions au niveau local et au processus politique général.

29. La Mission continuera de s'acquitter de son mandat en menant les activités prévues dans son programme avec le concours de partenaires d'exécution, en particulier ceux qui remplissent d'autres tâches en République centrafricaine. Ces activités comprendront : a) des initiatives visant à mobiliser la population et à contribuer à la réduction des groupes armés, à appuyer la réconciliation et à mieux protéger les civils ; b) des activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité dans les zones d'opérations prioritaires afin d'y faire progresser la paix et la sécurité ; c) le renforcement des capacités et l'appui aux parties prenantes nationales chargées de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'aux forces de sécurité intérieure et aux autorités nationales chargées de la gestion des armes et des munitions, en vue de promouvoir la sécurité et le rétablissement de l'autorité de l'État ; d) la formation et l'équipement des agents pénitentiaires, l'équipement des prisons et l'appui à la mise en œuvre de la stratégie

nationale de démantèlement et de renforcement du système pénitentiaire centrafricain ; e) la fourniture de formation, d'encadrement et d'appui logistique aux autorités judiciaires nationales et l'appui au démarrage des travaux de la Cour pénale spéciale ; g) l'organisation de sessions de formation et d'ateliers et autres formes d'appui à l'intention des autorités nationales dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'homme, du renforcement des dispositifs nationaux de responsabilisation et de la lutte contre l'impunité.

30. En outre, la Mission continuera de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en s'appuyant sur les mesures adoptées les années précédentes, grâce auxquelles le nombre de cas signalés a diminué.

31. Le projet de budget pour l'exercice 2018/19 tient compte des modifications apportées au tableau d'effectifs de la Mission sur la base du mandat actualisé défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2387 (2017). La dotation en effectifs civils a été réorganisée pour que la Mission puisse remplir ses tâches prioritaires avec efficacité et efficience, à l'appui de ses priorités géographiques, compte étant tenu des avantages que ses partenaires sur le terrain ont à offrir et des particularités propres au contexte local. Les effectifs proposés pour la Mission, à Bangui et dans les bureaux extérieurs, ainsi que pour chaque composante et service organique, se fondent sur le nouveau mandat qui lui a été confié, au titre duquel les activités et les priorités géographiques sont davantage ciblées que ce qui était prescrit dans la résolution 2301 (2016) du Conseil.

32. Compte tenu des progrès qu'elle a accomplis dans des domaines essentiels et de l'appui dont elle bénéficie au vu des résultats qu'elle a obtenus au cours des derniers exercices, et de la capacité de ses partenaires à assumer de plus en plus de rôles, la MINUSCA propose de réduire sa dotation en effectifs civils, sachant par ailleurs qu'elle mettra davantage l'accent sur les activités essentielles de maintien de la paix, que des zones d'opérations prioritaires auront été délimitées et que les bureaux extérieurs dans la zone d'opérations seront restructurés. Les activités de la Mission étant davantage centrées sur les domaines des droits de l'homme, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et du système pénitentiaire, et compte tenu de ses besoins opérationnels et d'appui, l'effectif concerné de l'ensemble des composantes a été rationalisé. Le tableau d'effectifs proposé fait suite à l'examen stratégique auquel a procédé la direction de la Mission et à ses consultations avec le Siège, et le niveau, la composition et la structure des effectifs prévus pour l'exercice 2018/19 sont adaptés à la portée et à l'ampleur des responsabilités et des opérations que la Mission devra assurer pour s'acquitter de son nouveau mandat de façon dynamique, efficace et efficiente.

33. Afin de mieux appuyer le Gouvernement centrafricain en fonction des zones d'opérations prioritaires fixées, la MINUSCA restructurera ses bureaux extérieurs selon une approche à trois niveaux. Comme indiqué au paragraphe 32, les effectifs seront réduits et la structure à plusieurs niveaux reposera sur la plus grande marge de manœuvre opérationnelle du personnel civil : la Mission déploiera davantage d'équipes d'effectifs civils mobiles et intégrées à l'appui des activités en cours ou pour répondre aux nouveaux problèmes survenant sur divers sites, y compris là où il n'y a pas de personnel civil. Les bureaux extérieurs situés à Bouar, Kaga Bandoro et Bria sont des bureaux du premier niveau, qui se trouvent dans les principales agglomérations où sont établis les états-majors de secteur de la Force. Cette région devrait continuer d'avoir besoin d'un vaste appui en matière de médiation et de réconciliation, en particulier à Bria et à Kaga Bandoro où, compte tenu de la complexité du conflit et de la dynamique politique, la Mission doit suivre une approche plus directe pour exécuter son mandat. Les bureaux du deuxième niveau,

plus petits, se situent à Bambari, Bangassou et Bossangoa, où la situation est tout aussi complexe. Dans ces régions, la Mission continuera de concentrer ses efforts et ses ressources sur la promotion de la réconciliation et sur l'établissement d'un environnement durablement sûr afin que, progressivement, les autorités locales et nationales, y compris les forces de défense et de sécurité intérieure, puissent prendre en charge la protection des populations vulnérables. Les bureaux extérieurs situés à Berbérati, Birao, Ndélé, Obo et Paoua sont les bureaux de troisième niveau, où le conflit est moins intense. Ils feront office de bureaux politiques, où la Mission s'efforcera de faciliter le rétablissement durable de l'autorité de l'État et incitera ses partenaires, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, à entreprendre davantage d'activités à l'appui du développement. Du personnel civil et militaire sera déployé dans ces bureaux si les conditions de sécurité l'exigent ou aux fins de l'exécution du mandat.

34. Grâce à la restructuration des bureaux extérieurs, les composantes organiques de la Mission pourront s'attacher à exécuter des tâches prioritaires et mieux réagir à la situation dans l'ensemble de la zone d'opérations de la Mission. Par ailleurs, cela permettra de rationaliser le rôle des chefs de bureaux et la coordination sur le terrain, et de réduire les effectifs sur le terrain œuvrant dans les domaines des affaires politiques, des droits de l'homme, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la justice et des établissements pénitentiaires. Étant donné que la Mission a besoin d'une présence politique dans ces zones pour aider l'État à étendre son autorité et que les partenaires de développement ont temporairement besoin d'un appui pour se réinstaller plus durablement, les effectifs restants qui œuvrent dans les domaines des affaires politiques, des droits de l'homme et des affaires civiles formeront de petites équipes spécialisées. En outre, la Mission propose de supprimer 31 postes de la catégorie de personnel recruté sur le plan national, ceux-ci étant vacants depuis plus de deux ans faute de capacités dans le pays, en particulier dans les zones en proie au conflit depuis longtemps. Elle continuera néanmoins de rechercher des candidats qualifiés dans les agglomérations.

35. La Division de l'appui à la Mission continuera de fournir des services essentiels dans toute la zone d'opérations de la Mission et de gérer la chaîne d'approvisionnement, en tenant compte de la restructuration des bureaux extérieurs et des états-majors de secteur et de ses conséquences sur les effectifs proposés et le personnel militaire supplémentaire autorisé. La MINUSCA continuera de mettre l'accent sur la mobilité de ses opérations militaires et policières afin de répondre efficacement aux menaces nouvelles, en tirant profit de l'augmentation du nombre de contingents et de la reconfiguration et de la consolidation du personnel militaire et policier déjà déployé. Elle installera des systèmes électriques hybrides fonctionnant au diesel et des systèmes photovoltaïques autonomes afin de réduire sa dépendance aux combustibles fossiles. Pour ce qui est de l'évacuation des malades et des blessés, la Mission compte dans sa flotte aérienne un aéronef appartenant aux contingents qui, grâce aux moyens techniques dont il sera équipé, pourra évacuer les patients au plus vite à un coût moindre que celui de l'avion commercial utilisé actuellement.

36. L'important programme de construction prévu pour l'exercice 2018/19 comprend : a) la construction de bâtiments destinés à loger 900 militaires supplémentaires ; b) la poursuite de la construction de bâtiments destinés à loger le personnel en tenue et une partie du personnel civil déjà en place ; c) l'aménagement et la rénovation du quartier général de la Mission, des états-majors de secteur et des bureaux extérieurs ; d) l'installation d'incinérateurs adéquats dans toute la zone d'opérations de la Mission aux fins de la gestion des déchets solides ; e) la remédiation du site de décharge contrôlée à Bangui ; f) la poursuite des forages et l'installation de puits d'eau, en recourant autant que possible à la main-d'œuvre locale et aux matériaux de la région, compte étant tenu des avantages que cela comporte

pour la population et l'économie locales. Des sapeurs continueront d'être déployés dans toute la zone d'opérations, y compris dans le secteur est, dans le cadre de petits projets de construction, et assureront la mobilité des contingents ainsi que la neutralisation des explosifs et munitions, lorsque cela est prévu dans le mémorandum d'accord. Davantage de services logistiques seront fournis afin de faciliter les activités opérationnelles des contingents mobiles, en particulier dans les zones qui ne sont pas accessibles par la route.

37. La MINUSCA continuera de mettre en œuvre un programme complet de protection de l'environnement dans l'optique d'atténuer les effets de ses opérations sur l'environnement. Des initiatives avaient été lancées en ce sens au cours de l'exercice 2016/17, notamment pour vérifier que les normes environnementales étaient bien respectées et pour faire en sorte que les mesures de performances environnementales soient davantage communiquées, et devraient se poursuivre au cours de l'exercice 2018/19. La Mission continuera d'axer ses activités sur les projets de gestion des déchets conformément au plan directeur de gestion des déchets solides élaboré par l'équipe du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques en septembre 2017, qui prévoit l'installation, à l'échelle de la Mission, d'équipements de gestion des déchets permettant de composter et d'incinérer les déchets solides et dangereux, en l'absence de sites de décharge autorisés par l'État. Conformément aux évaluations menées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'équipe du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, la MINUSCA apportera des améliorations sur le site de décharge de Bangui afin de réduire les risques qu'il représente pour la population vivant à proximité, et installera des incinérateurs adéquats dans toute sa zone d'opérations. Elle continuera d'installer des réseaux électriques hybrides photovoltaïques, d'optimiser et de synchroniser les générateurs et d'installer des diodes électroluminescentes (LED) ainsi que des climatiseurs économes en énergie. La Mission prévoit d'achever l'installation de toutes les stations d'épuration le 30 juin 2018 au plus tard. Elle en assurera l'entretien et en contrôlera les performances tout au long de l'exercice 2018/19. Elle s'attachera à trouver des moyens d'extraire l'eau souterraine de façon durable et installera des compteurs d'eau afin de mesurer la consommation quotidienne d'eau par personne et de vérifier que les objectifs en la matière sont respectés. Elle continuera de mener des inspections environnementales et de prendre les mesures qui s'imposent en fonction des priorités. Des activités de formation visant à sensibiliser le personnel aux questions environnementales continueront d'être dispensées dans les camps militaires et les sites civils. Des évaluations environnementales seront également menées dans tout nouveau site utilisé par la Mission. Cette dernière continuera de mettre en œuvre son plan d'action environnemental afin de maximiser le rendement énergétique des ressources naturelles qu'elle utilise tout en réduisant au minimum les risques qu'entraînent ses opérations pour les personnes et les écosystèmes en République centrafricaine, créant ainsi des retombées positives dans la mesure du possible et réduisant son empreinte écologique.

38. La Mission continuera de mieux utiliser son personnel, ses moyens de transport et ses moyens d'obtenir rapidement des informations fiables et concrètes sur les menaces qui pèsent sur les civils, et d'utiliser des outils analytiques pour exploiter les informations, afin d'améliorer encore les performances de la Mission et de protéger son personnel. Elle continuera de déployer le système d'aérostats captifs, des capteurs mobiles et des systèmes HoverMast fournis au titre des services de sécurité des installations et des infrastructures pour collecter des renseignements et mener des opérations de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide et ainsi assurer la protection de l'ensemble de son personnel. Elle mettra fin au déploiement du système

de drones tactiques Sperwer, fourni précédemment au titre des opérations aériennes. Des quadrirotors supplémentaires, fournis au titre du matériel informatique et du matériel de communication, seront déployés dans la zone de la Mission pour surveiller l'enceinte des camps et les attroupements, pour appuyer les opérations des observateurs militaires et des contingents, et pour collecter les données cartographiques nécessaires aux travaux des sapeurs. Pendant l'exercice 2018/19, un nouveau système de drones miniatures composé de deux aéronefs, fourni au titre des services de sécurité des installations et infrastructures, sera déployé pour effectuer des levés aériens haute résolution, qui donneront des images statiques en temps réel des agglomérations afin d'aider le personnel de la Mission à planifier les besoins opérationnels et à se protéger.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

39. En coordination avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MINUSCA continuera de solliciter l'appui déterminé de la sous-région au processus de paix en République centrafricaine, en mobilisant activement les pays voisins et les organisations sous-régionales. Elle continuera d'œuvrer au règlement des problèmes de sécurité de nature transfrontalière, en luttant notamment contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. Elle s'efforcera de réaliser des économies d'échelle autant que possible avec les autres missions opérant dans la région. S'il y a lieu, elle continuera d'exploiter les ressources d'autres missions après leur retrait et la réduction de leurs effectifs pour répondre à ses besoins. Elle continuera d'utiliser la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à Entebbe (Ouganda), en y détachant deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national chargés d'apporter un appui dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Centre de services régional à Entebbe continuera de fournir aux missions qu'il dessert, dont la MINUSCA, un appui au niveau régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour les frais d'études et le remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

40. La Mission répartira plus clairement les tâches entre elle, l'équipe de pays des Nations Unies et ses autres partenaires pertinents, en tirant les enseignements de l'exécution des précédents mandats et en favorisant davantage la coopération. Elle s'attachera aux priorités immédiates, à court et à moyen terme et confiera les activités à long terme, relatives aux premières phases de la consolidation de la paix et au développement, aux partenaires compétents. En étroite collaboration avec les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies, en particulier l'UNOPS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et avec ses partenaires internationaux, la Mission continuera d'offrir ses bons offices aux autorités nationales ainsi qu'un appui et une assistance technique pour que l'autorité de l'État puisse être rétablie sur l'ensemble du territoire. Il s'agira notamment de remplir les objectifs prioritaires du pays en matière de consolidation de la paix, énoncés dans sa stratégie nationale pour le relèvement et la consolidation de la paix,

le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (PNUAD+). En particulier, la mise en œuvre du PNUAD+, élaboré conjointement avec l'équipe de pays et le Gouvernement centrafricain, aidera la Mission à mieux coordonner ses travaux avec ceux de toutes les parties prenantes.

41. La MINUSCA continuera de collaborer avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies actives en République centrafricaine, dans le respect de leur mandat et de l'espace humanitaire, afin de promouvoir l'initiative Unité d'action des Nations Unies et d'apporter des solutions multidimensionnelles et multidisciplinaires aux questions prioritaires des autorités élues. En étroite collaboration avec l'équipe de pays, la Mission donnera la priorité aux activités relatives aux institutions judiciaires et à la lutte contre l'impunité et cherchera à transférer les activités à long terme à l'équipe de pays et au Gouvernement dans le cadre d'un processus convenu avec eux. Toutefois, elle continuera de contribuer au démarrage des travaux de la Cour pénale spéciale avec des partenaires et d'apporter son appui au rétablissement de l'état de droit dans toutes les régions du pays, en remettant sur pied les infrastructures judiciaires et administratives et en déployant des agents judiciaires et pénitentiaires qualifiés et compétents, en concertation avec les partenaires selon que de besoin.

42. En collaboration avec ses partenaires nationaux et régionaux, la MINUSCA s'emploiera activement à favoriser le dialogue et la réconciliation ainsi que d'autres initiatives de paix importantes. En particulier, elle appuiera l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation conduite par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, avec le soutien de l'Angola, du Tchad et du Congo, et l'accord signé entre le Gouvernement et les groupes armés sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio de Rome, prévoyant, entre autres mesures, un cessez-le-feu.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

43. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

44. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assurent la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2017/18	1	3	11	2	12	29	20	2	51
Postes proposés 2018/19	1	–	5	2	5	13	6	2	21
Variation nette (voir tableau 2)	–	(3)	(6)	–	(7)	(16)	(14)	–	(30)

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)										
Postes approuvés 2017/18	1	1	3	1	1	7	2	–	9	
Postes proposés 2018/19	1	–	3	1	1	6	2	–	8	
Variation nette (voir tableau 3)	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)	
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)										
Postes approuvés 2017/18	1	–	6	6	1	14	3	–	17	
Postes proposés 2018/19	1	–	6	6	1	14	3	–	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du Chef de cabinet										
Postes approuvés 2017/18	–	3	14	21	8	46	15	21	82	
Postes proposés 2018/19	–	3	26	21	12	62	28	21	111	
Variation nette	–	–	12	–	4	16	13	–	29	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	1	–	1	1	–	2	
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)	
Total partiel										
Effectif approuvé 2017/18	–	3	14	22	8	47	16	21	84	
Effectif proposé 2018/19	–	3	26	21	12	62	28	21	111	
Variation nette	–	–	12	(1)	4	15	12	–	27	
Bureau de la communication et de l'information										
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	10	7	23	62	18	103	
Postes proposés 2018/19	–	1	3	10	7	21	46	14	81	
Variation nette (voir tableau 9)	–	–	(2)	–	–	(2)	(16)	(4)	(22)	
Total (postes)										
Postes approuvés 2017/18	3	8	39	40	29	119	102	41	262	
Postes proposés 2018/19	3	4	43	40	26	116	85	37	238	
Variation nette	–	(4)	4	–	(3)	(3)	(17)	(4)	(24)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	1	–	1	1	–	2	
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)	

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total										
Effectif approuvé 2017/18	3	8	39	41	29	120	103	41	264	
Effectif proposé 2018/19	3	4	43	40	26	116	85	37	238	
Variation nette	–	(4)	4	(1)	(3)	(4)	(18)	(4)	(26)	

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 18 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes provisoires

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes			Chefs de bureau		
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-1	SM	Assistant du chef de bureau	Suppression	
	-3	GN	Chauffeur	Suppression	
	-3	D-1	Chef de bureau (Bria, Kaga Bandoro, Bouar)	Déclassement	
	+3	P-5	Chef de bureau (Bria, Kaga Bandoro, Bouar)	Déclassement	
	-2	P-5	Chef de bureau (Berbérati, Ndélé)	Déclassement	
	+2	P-4	Chef de bureau (Berbérati, Ndélé)	Déclassement	
	-6	P-5	Chef de bureau (Bria, Kaga Bandoro, Bouar, Bossangoa, Bambari, Bangassou)	Transfert	} Au Bureau du Chef de cabinet
	-5	P-4	Chef de bureau (Berbérati, Ndélé, Birao, Paoua, Obo)	Transfert	
	-3	SM	Assistant administratif (chef de bureau)	Transfert	
	-3	GN	Assistant du chef de bureau	Transfert	
	-8	GN	Assistant administratif	Transfert	
			Équipe de collaborateurs directs		
	+1	P-5	Défenseur des droits des victimes (hors classe)	Création	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	P-5	Spécialiste hors classe de la problématique femmes-hommes	Déclassement	
-1	P-4	Spécialiste de la problématique femmes-hommes	Déclassement	
+1	P-5	Porte-parole	Transfert	Depuis le Bureau de la communication et de l'information
+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Depuis le Centre d'appui à la mission (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, composante 4)
Variation nette	-30	(voir tableau 1)		

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile.

45. Les bureaux locaux sont chargés de mettre en œuvre le mandat de la Mission dans les zones prioritaires définies sur le territoire de la République centrafricaine. Chacun d'eux est dirigé par un chef de bureau placé sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, qui lui communique des orientations par l'entremise du coordonnateur des bureaux locaux du Bureau du Chef de cabinet. L'effectif des bureaux locaux, représentatif de l'ensemble des composantes de la Mission, comprend du personnel civil, militaire, du personnel de police et du personnel d'appui. Les attributions précises de chaque bureau varient en fonction des conditions de sécurité, de la situation politique, de l'importance stratégique de chaque site pour la Mission et ses partenaires, ainsi que des objectifs de la Mission dans la zone concernée.

46. Après le renouvellement de son mandat par le Conseil de sécurité, la Mission a davantage mis l'accent sur la définition des zones prioritaires et l'ordre de succession de ses activités ainsi que sur le transfert de certaines fonctions au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires, lorsque cela était possible et présentait un avantage. La MINUSCA fait preuve de plus de souplesse dans l'exécution de ses activités et déploiera des équipes multidisciplinaires et mobiles depuis Bangui et les principaux bureaux locaux vers d'autres zones d'opérations afin de faire face aux difficultés émergentes et de mener les activités nécessaires.

47. Compte tenu de ce qui précède et comme indiqué dans les paragraphes 31 à 35 du présent rapport, la Mission réduira légèrement ses effectifs sur le terrain et adoptera une approche à trois niveaux pour définir ses zones d'opérations prioritaires. Elle s'appuiera à l'avenir sur des bureaux locaux plutôt que de maintenir l'approche sectorielle dans le cadre de laquelle le commandement des bureaux de secteur contribuait à la supervision des bureaux locaux situés dans leurs zones d'opérations. Dans les bureaux de secteur actuels, qui deviendront les bureaux du premier niveau, les attributions des chefs de bureau seront allégées et l'appui administratif et logistique sera simplifié. Par l'intermédiaire de ses bureaux de deuxième niveau, la Mission continuera à aider le Gouvernement à gagner davantage de contrôle sur le territoire en vue d'établir un environnement durablement sûr, de favoriser la réconciliation et de restaurer l'autorité de l'État. À mesure que la Mission déploiera plus fréquemment des équipes mobiles pour offrir à cet égard un appui ciblé au Gouvernement, certaines des responsabilités organiques et des fonctions d'appui assurées jusqu'ici par ces bureaux leur seront soustraites. Si les conditions de sécurité

le permettent, et au fil de la prise en charge d'activités par le Gouvernement et les partenaires de la Mission, la taille, les fonctions et les attributions des bureaux de niveau trois diminueront, tant du point de vue des services organiques que de la composante appui.

48. Compte tenu des nouvelles priorités géographiques de la Mission, de la mise en place de la structure à trois niveaux pour les opérations sur le terrain et du recours à des équipes mobiles et multidisciplinaires, il est proposé que parmi les 38 postes figurant dans le tableau 2 concernant les chefs de bureau et leur personnel, 8 postes soient supprimés, 5 reclassés ou déclassés, et 25 rattachés au Bureau du Chef de cabinet. Après ce rattachement, les titulaires des postes concernés et leur personnel continueraient de rendre compte au coordonnateur des bureaux locaux, dont le poste au Bureau du Chef de cabinet a été approuvé pour l'exercice 2017/18.

49. Afin de renforcer les mesures spéciales adoptées par l'Organisation des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, sur la base d'une stratégie axée sur les droits des victimes passant par la création de mécanismes et la conception de politiques et procédures qui fassent du respect des droits et de la dignité des victimes une priorité en vue de prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, il est proposé de créer un poste de Défenseur des droits des victimes (hors classe), comme indiqué dans le tableau 2. Conformément aux orientations définies par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818, A/71/818/Corr.1 et A/71/818/Add.1) et dans la droite ligne de l'engagement pris par le Représentant spécial du Secrétaire général d'éliminer au plus vite les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles à la MINUSCA, le titulaire du poste sera chargé : a) de poursuivre la création et le perfectionnement de dispositifs de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et de présider, en coordination avec le Service déontologie et discipline et les partenaires de la Mission, à la création d'un réseau de coordonnateurs chargés de superviser l'assistance fournie aux victimes de tels actes ; b) superviser la création d'un mécanisme destiné à protéger les victimes, les dénonciateurs et les témoins de toute menace, tentative d'intimidation ou de représailles.

50. La mise au point et la diffusion rapides de messages et d'informations clairs, précis et pertinents concernant les activités de la Mission, le contexte politique, la position de la Mission et l'action de l'ONU en République centrafricaine sont des opérations essentielles, l'insécurité dans le pays étant en grande partie alimentée par les on-dit et la rumeur. Le Bureau de la communication et de l'information continue à appuyer la mise en œuvre du mandat de la Mission et collabore étroitement avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Il est toutefois nécessaire d'intégrer un porte-parole aux effectifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, de sorte que le premier puisse harmoniser directement ses interventions et déclarations avec celles du Représentant spécial et que les campagnes à plus long terme soient correctement préparées et exécutées conformément aux orientations définies par le second. Grâce à cette collaboration resserrée, les messages seraient rédigés en étroite coordination avec le Représentant spécial et diffusés en son nom en temps voulu. De son côté, le porte-parole serait tenu parfaitement informé de l'évolution des questions politiques, des activités de la Mission, et de l'opinion du Représentant spécial à cet égard et pourrait ainsi plus facilement s'exprimer et agir au nom de ce dernier. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transférer, depuis le Bureau de la communication et de l'information, le poste de porte-parole visé dans le tableau 2.

51. De plus, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général a repéré des besoins supplémentaires d'expertise concernant un certain nombre de compétences

relevant des domaines des ressources humaines, de la tenue des registres et de la gestion financière et administrative, besoins qu'il faudrait combler notamment pour l'aider à assurer ses fonctions de supervision de la gestion des postes, y compris du recrutement, à l'échelle de la Mission, et d'appuyer les activités du Bureau du Chef de cabinet et de ses équipes, du Centre d'opérations conjoint, de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, du Service déontologie et discipline, du Bureau des affaires juridiques, du Bureau du protocole et du Groupe de la planification stratégique. Il est donc proposé de transférer le poste de fonctionnaire d'administration visé dans le tableau 2 depuis le Centre d'appui à la mission au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission au Bureau du Représentant spécial, de façon que le titulaire du poste coordonne toutes les activités liées à la gestion des ressources humaines et rende compte directement à l'assistant spécial principal du Représentant spécial. Ce transfert d'effectifs doit permettre de coordonner plus efficacement les activités à l'échelle de la Mission et d'améliorer ainsi la gestion de l'information et des données.

52. Au paragraphe 24 de sa résolution 70/286, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'action que continuait de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prié le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission. Dans cette optique, le Groupe de la problématique hommes-femmes a été rattaché au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme cela avait été approuvé pour 2017/18, et relève directement du Représentant spécial. Au fil des progrès réalisés dans les processus politiques nationaux et locaux et des efforts en faveur du rétablissement de l'autorité de l'État, les activités entreprises par le Groupe de la problématique hommes-femmes à l'appui de l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes revêtiront encore plus d'importance, en interne comme dans le cadre du renforcement des capacités des partenaires de la Mission. Le Groupe sera par ailleurs un acteur clef de l'appui à la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies formulée par le Secrétaire général, qui en a fait un élément de son entreprise globale de réforme et a demandé d'améliorer la présentation au Conseil de sécurité d'informations sur la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes. Pour faire face à ce surcroît de responsabilités et afin que la Mission puisse s'investir efficacement dans la lutte contre les inégalités entre les sexes, il est proposé de reclasser le poste de spécialiste de la problématique femmes-hommes visé au tableau 2 en poste de spécialiste hors classe de la problématique femmes-hommes, de sorte que son titulaire dispose de l'autorité nécessaire pour diriger le Groupe et travailler de concert avec la direction et les partenaires de la Mission.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident)**

Tableau 3

**Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident)**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	D-1	Chef de bureau	Suppression	
Variation nette	-1		(voir tableau 1)		

53. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) fera toujours office de point de liaison entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, en favorisant les synergies aux niveaux stratégique, programmatique et opérationnel en vue de permettre à la Mission et aux autres organismes des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat de manière plus efficace et coordonnée. Il continuera également : a) à superviser et à coordonner l'action de l'ONU à l'appui des priorités nationales que sont le rétablissement de la paix et la réduction de la pauvreté ; b) à promouvoir et à mettre en œuvre les stratégies globales de l'Organisation en République centrafricaine, notamment le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, à favoriser les mécanismes de coordination et les partenariats aux niveaux national et sous-régional, à encourager la mise en commun des informations et à appuyer la mobilisation de ressources à l'appui d'objectifs humanitaires, de stabilisation, de consolidation de la paix et de développement ; c) à jouer un rôle essentiel dans le rétablissement de l'autorité de l'État et la mise en œuvre de la stratégie visant à faire perdre aux groupes armés le contrôle des ressources naturelles du pays.

54. Tout en assurant lesdites fonctions, le Bureau du Représentant spécial adjoint verra probablement sa charge de travail s'amoindrir dans un certain nombre d'autres domaines, en raison de l'abandon progressif par la Mission de son rôle de principal fournisseur d'appui au Gouvernement aux fins de la conception d'une stratégie de lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles de la République centrafricaine. Conscientes que les ressources naturelles constituent l'un des principaux facteurs du conflit, la Mission aidera toujours le Gouvernement et ses principaux partenaires de développement à concevoir et à mettre en œuvre une telle stratégie mais ne lui fournira d'appui que dans les domaines dans lesquels son action présente un avantage comparatif évident et qui sont visés par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. De plus, en raison des attermoissements dans la recherche d'un accord politique concernant la stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration, la Mission réoriente petit à petit ses activités dans ce domaine vers celui de la lutte contre la violence au sein de la collectivité. Elle transférera ses activités consacrées aux jeunes à risque à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui les remplacera par des activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité et harmonisera les différentes initiatives menées. Enfin, avec la signature du PNUAD+ et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, les activités politiques destinées à faire émerger un accord entre les différentes entités des Nations Unies se feront moins nombreuses et l'accent sera mis sur l'application de ces deux textes.

55. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il est proposé de supprimer le poste de chef de bureau visé dans le tableau 3 dans un souci de conformité avec le nouveau mandat et en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines de la Mission. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, avec l'appui de son Bureau, serait chargé de superviser la poursuite des efforts de coordination de l'appui fourni par les Nations Unies à la République centrafricaine, notamment pour ce qui est des ressources naturelles, et en particulier aux fins de l'application du PNUAD+ et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 4
Ressources humaines : équipe de collaborateurs directs

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Assistant spécial	Suppression	
	+1	P-4	Coordonnateur	Réaffectation	Depuis la Section de la sécurité
	+6	P-5	Chef de bureau (Bria, Kaga Bandoro, Bouar, Bossangoa, Bambari, Bangassou)	Transfert	Depuis le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+5	P-4	Chef de bureau (Berbérati, Ndélé, Birao, Paoua, Obo)	Transfert	
	+3	SM	Assistant administratif	Transfert	
	+3	GN	Assistant du chef de bureau	Transfert	
	+8	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+25				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile.

56. Alors que la structure des opérations sur le terrain de la Mission va s'éloigner du modèle hiérarchique fondé sur les secteurs pour devenir plus transversale, la coordination de leurs activités demandera davantage de supervision et de communication de la part du coordonnateur des bureaux locaux. Les bureaux du premier niveau se concentreront sur les fonctions opérationnelles essentielles et n'auront plus à coordonner les bureaux locaux situés dans leur secteur, tâche qui sera assurée à l'avenir par le coordonnateur des bureaux locaux. Comme indiqué dans le tableau 4, il est donc proposé de supprimer un poste d'assistant spécial et de réaffecter un poste de coordonnateur spécial depuis la Section de la sécurité en vue d'aider le coordonnateur des bureaux locaux à s'acquitter de ses attributions élargies. Le remplacement d'un poste d'assistant spécial de l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet par un poste de coordonnateur chargé de la sécurité, mais aussi de nouvelles fonctions, permettra d'améliorer et de faciliter la coordination, sous tous ses aspects, entre le quartier général de la Mission à Bangui et les bureaux locaux, y compris celui de la Section de la sécurité. L'objectif est également de renforcer et de favoriser la conception coordonnée d'un système amélioré de renseignement et de communication des informations.

57. Le transfert proposé de 25 postes à l'équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet est exposé au tableau 2 et détaillé aux paragraphes 47 à 50 du présent rapport.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 5

Ressources humaines : Bureau des affaires juridiques

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	VNU	Juriste	Réaffectation	Depuis la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires
Total partiel	+1				

Abréviation : VNU = Volontaire des Nations Unies.

58. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau des affaires juridiques comprend 6 postes. Le Bureau donne des conseils juridiques au Représentant spécial du Secrétaire général, au Directeur de l'appui à la mission, au Bureau du commandant de la force et au Bureau du chef de la police, protège les intérêts de l'Organisation et limite les risques que la responsabilité de celle-ci soit engagée ; dispense des conseils relatifs aux questions juridiques nouvelles soulevées par des mesures temporaires d'urgence demandées par le Conseil de sécurité ; facilite l'ouverture des travaux de la Cour pénale spéciale ; fournit une assistance et des conseils juridiques au Service déontologie et discipline, au Groupe des commissions d'enquête et à d'autres entités, notamment concernant les allégations de faute, les événements graves au cours desquels des personnes ont été tuées ou blessées ou encore les dommages matériels ; est responsable de la coordination de toutes les questions liées aux privilèges et immunités et à l'application des accords sur le statut des forces ou de la Mission signés avec les Gouvernements centrafricain et camerounais.

59. Depuis la création de la Mission, le nombre de cas présumés d'inconduites par le personnel de la Mission a augmenté, des membres du personnel et des personnes extérieures ont été tuées ou blessées, d'autres ont subi des préjudices matériels, et la charge globale de travail du Bureau s'est considérablement alourdie. De plus, les mandats relatifs à l'application de mesures temporaires d'urgence, à l'exécution des opérations y afférentes et à l'appui à la Cour pénale spéciale ont fait émerger des questions juridiques nouvelles qui s'inscriront probablement dans la durée. Par ailleurs, le Bureau est également chargé de maintenir étroitement la liaison avec les autorités camerounaises et centrafricaines, ce qui représente un investissement de temps considérable qui n'a cessé d'augmenter depuis la création de la Mission.

60. Considérant ce qui précède, il est proposé de réaffecter le poste visé au tableau 5 depuis la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires afin d'appuyer les enquêtes et commissions d'enquête, de dispenser en temps voulu des conseils concernant des questions administratives d'importance et de faciliter une liaison satisfaisante avec les autorités camerounaises et centrafricaines de sorte à améliorer les relations de travail avec elles et de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 6

Ressources humaines : Bureau du protocole

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	SM	Assistant au protocole	Réaffectation	} Depuis l'Équipe de collaborateurs immédiats du Directeur de l'appui à la mission
	+1	AN	Fonctionnaire adjoint du protocole	Réaffectation	
Total partiel	+2				

Abbreviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile.

61. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau du protocole comprend 3 postes. Le Bureau du protocole organise les réunions et événements auxquels participent le Représentant spécial du Secrétaire général, les adjoints du Président de la République centrafricaine, les personnalités de passage, les chefs d'État ou de gouvernement et autres hauts fonctionnaires, et les membres du corps diplomatique présents en République centrafricaine et assure les services d'appui nécessaires à ces événements ; assure les relations entre la Mission et le pays hôte afin de faciliter et de garantir l'enregistrement conforme des membres du personnel ; organise les cérémonies d'envoi des couleurs et de dépôt de couronnes et garantit le respect des périodes officielles de deuil. Il est également chargé de réserver des salles et d'établir le plan de table pour les réunions de la direction et de l'équipe dirigeante de la Mission, d'accomplir les procédures relatives aux visas et de transmettre quotidiennement des messages et des notes verbales.

62. En parallèle de la hausse des effectifs de la Mission et de l'évolution de son mandat et de ses opérations depuis sa création, le nombre d'événements et d'activités organisés a augmenté : visites de hauts responsables du Siège de l'Organisation des Nations Unies et de directeurs d'organisations internationales ; réunions hebdomadaires et réunions extraordinaires avec le corps diplomatique, réunions hebdomadaires avec le Président de la République centrafricaine et réunions mensuelles avec des membres du parti présidentiel, diverses rencontres mensuelles avec les autorités nationales pour des déjeuners, dîners et petits déjeuners ; entretiens et médiations. Étant donné qu'il convient de renforcer l'appui au processus et au dialogue politiques ainsi qu'à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, la charge de travail du Bureau du protocole continuera à augmenter.

63. Il est donc proposé de réaffecter, depuis l'Équipe de collaborateurs immédiats du Directeur de l'appui à la mission, les postes d'assistant au protocole et de fonctionnaire adjoint du protocole visés dans le tableau 6, afin de garantir le bon fonctionnement des services de protocole qui s'appuient actuellement sur du personnel temporaire.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 7
Ressources humaines : Cellule d'analyse conjointe de la Mission

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	VNU	Spécialiste de l'embargo sur les armes	Transfert	Au Service de la réforme du secteur de la sécurité
Total partiel	-1				

Abréviation : VNU = Volontaire des Nations Unies.

64. Il est proposé que le poste de spécialiste de l'embargo sur les armes figurant dans le tableau 7 soit transféré au Service de la réforme du secteur de la sécurité, où son titulaire sera mieux placé pour appuyer et évaluer l'embargo sur les armes dans le cadre plus large de la réforme du secteur de la sécurité, en coordination avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 8
Ressources humaines : Service déontologie et discipline

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation	
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation	
Total partiel	+2				
Emplois de temporaire	-1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation	
	-1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation	
Total partiel	-2		(voir tableau 1)		

Abréviation : AN = administrateur recruté sur le plan national.

65. Afin de soutenir l'engagement du Représentant spécial du Secrétaire général concernant l'élimination des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans la Mission, le Service déontologie et discipline prévoit de multiplier ses activités dans un certain nombre de domaines. Il délivrera davantage de programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le thème des normes de conduite du personnel des Nations Unies et sur la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Ces programmes seront organisés à l'intention d'entités publiques et d'organisations de la société civile, notamment celles qui œuvrent en faveur des femmes et des jeunes, à Bangui et dans les différentes régions du pays. Le Service prévoit de créer neuf mécanismes de communication des plaintes au niveau local dans différentes régions du pays en

s'inspirant des six déjà mis en place à Bangui, Bambari, Sibut, Dekoa, Bouar et Kaga Bandoro. Il renforcera les mécanismes de communication de l'information relative aux allégations de faute, en particulier celles qui ont trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, en formant des coordonnateurs dans les régions où de tels dispositifs ont été mis en place. Il améliorera en outre le suivi des services proposés aux victimes, notamment en formant des coordonnateurs chargés de leur apporter une assistance spécialisée. Le Service prévoit de communiquer davantage avec la population centrafricaine par l'intermédiaire de programmes diffusés par la radio de la MINUSCA et d'autres radios locales et de SMS détaillant les points clefs des normes de conduite du personnel des Nations Unies et de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et mettant en avant l'existence des mécanismes de communication de l'information. Il conduira également plus d'activités d'estimation des risques, y compris dans les camps du personnel policier et militaire, et organisera plus fréquemment ses programmes de formation à l'intention du personnel en tenue et du personnel civil sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui constituent des violations des droits fondamentaux des personnes.

66. Compte tenu du fait que l'élimination des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles est une priorité absolue tant pour le Secrétaire général que pour son Représentant spécial et considérant l'alourdissement de la charge de travail du Service déontologie et discipline, il est proposé de transformer en postes les deux emplois de temporaire [spécialiste de la déontologie et de la discipline et spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1^{re} classe)] figurant dans le tableau 8, en vue de faciliter la poursuite des activités de la Mission dans ce domaine.

Bureau de la communication et de l'information

Tableau 9

Ressources humaines : Bureau de la communication et de l'information

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Producteur vidéo/télévision	Suppression	
	-3	AN	Spécialiste de la radiodiffusion	Suppression	
	-1	AN	Réalisateur radio	Suppression	
	-1	AN	Administrateur adjoint de 1 ^{re} classe chargé de l'information	Suppression	
	-5	GN	Assistant de production radio	Suppression	
	-3	GN	Assistant de production radio	Suppression	
	-2	GN	Assistant d'information	Suppression	
	-1	GN	Assistant d'information	Suppression	
	-1	VNU	Spécialiste de la radiodiffusion	Suppression	
	-2	VNU	Assistant (information et sensibilisation)	Suppression	
	-1	VNU	Fonctionnaire de l'information	Suppression	

	-1 P-5	Porte-parole	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
Variation nette	-22	(voir tableau 1)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

67. Tout en continuant de renforcer et de multiplier les activités de communication et d'information à l'appui de son mandat, la Mission pourra réduire considérablement ses effectifs grâce à la définition de zones prioritaires et au déploiement d'équipes mobiles. Un noyau de personnel chargé de la communication sera maintenu dans les bureaux de niveau trois pour mettre en œuvre des initiatives dans leur domaine en fonction du contexte régional et avec l'appui des équipes mobiles. Il est donc proposé, comme indiqué au tableau 9, de supprimer 21 postes afin de refléter l'évolution du mandat de la Mission et d'assurer l'utilisation optimale de ses ressources humaines. De plus, il est proposé que le Bureau de la communication et de l'information soit renommé Service de la communication stratégique et de l'information pour illustrer le rôle stratégique qu'il revêt dans la mise en œuvre du nouveau mandat.

68. Le transfert proposé du poste de porte-parole au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général tel qu'il figure au tableau 2 est évoqué au paragraphe 50 du présent rapport.

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

69. Au titre de la composante 1, la Mission assurera les principales réalisations escomptées qui ont trait à la sécurité, à la protection des civils et à la promotion et à la défense des droits de l'homme, notamment les objectifs stratégiques suivants :

a) Endiguer la propagation des violences à travers la République centrafricaine afin de protéger les civils et d'instaurer un climat de sécurité propice à la réalisation des solutions politiques au conflit. Grâce à sa présence plus énergique sur le terrain et à sa plus grande marge de manœuvre opérationnelle, la Mission centrera ses efforts dans les zones sensibles et dans d'autres zones géographiques prioritaires, notamment le centre et le sud-est du pays, où la question de la protection des civils demeure une préoccupation majeure. Le déploiement de personnel militaire supplémentaire, permettant à la Mission de mieux contenir les activités des groupes armés, favorisera l'avancée du processus politique et entraînera une amélioration des conditions de sécurité, ce qui permettra à l'État d'asseoir progressivement son autorité dans le pays. En outre, la Mission collaborera avec les autorités nationales afin, entre autres, d'initier le transfert des responsabilités relatives à la sécurité et à la protection des civils aux forces nationales, là où les capacités existent, dans le cadre de sa future stratégie de sortie ;

b) Déceler les menaces qui pèsent sur la population civile et mettre en œuvre une stratégie intégrée de protection des civils à l'échelle de la Mission afin de prévenir les violences physiques, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant. La Mission renforcera les systèmes d'alerte rapide et adoptera une approche structurelle de la prévention des violences commises à l'encontre des civils au moyen de politiques et de stratégies de sécurité, notamment des opérations préventives et dissuasives menées par la force et la police, ainsi que par le dialogue et la médiation politiques à l'échelle locale auxquels seront associées les communautés, l'objectif principal étant de prévenir ou d'atténuer les violences perpétrées contre les civils et les acteurs humanitaires. En cas de menace, la Mission déploiera des équipes multidisciplinaires temporaires intégrées par des militaires et

du personnel de police, en vue d'y faire face énergiquement et de renforcer les capacités locales de règlement des conflits. La MINUSCA veillera à ce que les stratégies politiques et les stratégies en matière de sécurité qui sont adoptées aux fins de la protection des civils associent le Gouvernement, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires, et collaborera avec les autorités nationales en vue de transférer progressivement la responsabilité de la protection des civils aux forces nationales, là où les capacités le permettent, dans le cadre de sa future stratégie de sortie ;

c) Surveiller, signaler, prévenir et réprimer les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant, et appuyer la lutte contre l'impunité, tout en aidant les autorités centrafricaines à prévenir, surveiller et signaler les cas de violations des droits de l'homme. La Mission s'attachera également à aider le Gouvernement dans le cadre de la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport recensant les violations des droits de l'homme et à l'utilisation qu'en fait la Cour pénale spéciale, en vue de l'adoption de stratégies et de mesures de lutte contre l'impunité, de portée nationale et internationale ;

d) Surveiller et signaler tout fait public d'incitation à la haine, à l'intolérance et à la violence pour contribuer à la prévention et à l'atténuation des menaces qui pèsent sur les civils ;

e) Se concerter étroitement avec les acteurs humanitaires afin de faciliter l'instauration d'un climat de sécurité propice à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et au rapatriement, à l'intégration locale et à la réinstallation des déplacés et des réfugiés.

70. Forte d'un effectif autorisé de 11 650 militaires, dont 169 observateurs et 311 officiers d'état-major, de 1 680 membres d'unités de police constituées, de 400 membres de la Police des Nations Unies et de 108 agents pénitentiaires fournis par des gouvernements, la MINUSCA poursuivra le déploiement de forces sur les trois principaux secteurs de sa zone d'opérations (secteur ouest, secteur centre et secteur est), en adaptant ses stratégies et en répartissant ses ressources en fonction de la situation sur le terrain, afin d'instaurer un climat sûr qui soit propice à l'avancée des processus politiques et à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les effectifs seront stationnés dans des bases opérationnelles de compagnie permanentes, d'où ils pourront se déployer dans des bases opérationnelles temporaires par leurs propres moyens pour des périodes d'une durée limitée, à l'appui des moyens de prévention et d'intervention de la Mission. La MINUSCA restera présente dans les zones reculées grâce au déploiement de patrouilles de longue distance et aux déploiements temporaires, selon que de besoin. Neuf cents militaires supplémentaires viendront grossir les rangs des bataillons, ce qui permettra à la Mission de constituer des forces de réserve dans chaque secteur en vue de mener, à titre préventif, des opérations ciblées dans les foyers de tension des zones géographiques prioritaires ainsi que de circonscrire les zones d'opération des groupes armés et de répondre aux menaces qui pèsent sur les civils. Les contingents effectueront des patrouilles de routine et des patrouilles aux frontières, assureront la sécurité des installations et réaliseront des vols de reconnaissance, notamment par engins téléguidés. En outre, les unités de police constituées continueront d'effectuer des patrouilles (à pied et motorisées, en coordination toujours plus étroite avec les autorités nationales) afin d'accroître leur présence en dehors de Bangui, en mettant en place des points de contrôle, en menant des opérations ciblées, en assurant des escortes et en menant des opérations de protection rapprochée et statique, et ce avec le concours d'un groupe d'appui à la protection transformé en unité de police constituée.

71. La MINUSCA accélérera le transfert progressif de ses fonctions de sécurité aux forces de défense nationale et aux forces de sécurité intérieure, là où les conditions le permettent et sans préjudice de son mandat relatif à la protection des civils, dans le cadre des axes principaux qui sous-tendent sa stratégie de sortie à terme. Il est prévu que cette approche permette de resserrer la collaboration avec les forces de défense et de sécurité nationales et de leur donner les moyens de prévenir et de combattre la violence, afin qu'elles puissent continuer davantage à prendre en charge la protection des civils en République centrafricaine. La Mission appuiera également le déploiement ciblé d'unités des forces armées centrafricaines entraînées par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et d'officiers de police et de gendarmerie dans les zones géographiques prioritaires en dehors de Bangui. Elle s'efforcera de rééquilibrer les effectifs des composantes militaire et des composantes Police lorsque les conditions de sécurité l'exigent, y compris par le déploiement d'unités de police constituées en dehors de Bangui, où les besoins en policiers se font plus urgents que la présence d'une force militaire des Nations Unies.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des conditions de sécurité et protection des civils

1.1.1 Diminution du nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2016/17 : 189 ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 80)

Produits

- Occupation quotidienne de 73 points de contrôle et conduite de 350 patrouilles quotidiennes dans les principales agglomérations et les couloirs de transhumance pour instaurer des conditions permettant d'endiguer durablement l'action des groupes armés, de limiter leur influence et de circonscrire le territoire qu'ils contrôlent
- Conduite, par des unités de police constituées et par la police et la gendarmerie nationales, de 54 patrouilles quotidiennes programmées à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui, afin d'assurer la protection et la sécurité des civils dans les quartiers instables
- Conduite de 350 patrouilles militaires quotidiennes dans les principales agglomérations, sur l'ensemble du territoire, afin d'atténuer le danger que représentent les groupes armés et de porter un coup à leurs moyens de financement en démantelant les barrages irréguliers
- Déclenchement, par les forces spéciales ou les forces d'intervention rapide, de 15 opérations mobiles et énergiques menées à court terme par des bataillons entiers ou des éléments de bataillon et organisation, par les unités de réserves du Commandant de la force, de 12 opérations à plus long terme, en vue de dissuader activement les groupes armés de mener des actions contre les civils dans les nouvelles zones de tension et de réduire leurs moyens d'action dans la zone d'opérations de la Mission
- Conduite de 54 patrouilles quotidiennes programmées et de 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel par des unités de police constituées afin d'évaluer les conditions de sécurité, d'aider à la maîtrise des foules et au maintien de l'ordre public et de collaborer avec les populations et les autorités locales en vue de promouvoir la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui
- Conduite de 23 920 patrouilles par l'Équipe spéciale conjointe de Bangui (MINUSCA et forces de sécurité intérieure) pour assurer la liberté de circulation et la protection des civils 24 heures sur 24
- Tenue de 3 744 séances de dialogue organisées par les membres du personnel de police des Nations Unies dans 24 localités pour rassurer la population locale au sujet de sa sécurité et la sensibiliser à cette question

-
- Tenue de 12 réunions visant à renforcer les capacités des forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de déploiement conformément à la politique de sécurité nationale et dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
 - Organisation de a) 4 séances de formation intégrée de formateurs au niveau tactique à l'intention de 100 membres des forces de sécurité intérieure concernant la prévention et la répression des violations commises contre des civils ; b) réunions de suivi mensuelles sur la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et du plan d'action pour l'égalité des sexes, contribuant à l'intégration de la problématique femmes-hommes et du respect des droits des femmes dans les forces de défense et de sécurité intérieures ; c) 20 formations aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance, à l'intention d'au moins 500 agents des forces de sécurité et de défense intérieures ainsi que des agents pénitentiaires
 - Organisation quotidienne de 3 heures de vol de systèmes de drones et de 8 heures de vol d'hélicoptères aux fins de l'appréciation de la situation et de l'anticipation des menaces pesant sur la sécurité et à l'appui des opérations militaires et des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance
 - Organisation de 500 jours de projets visant à réparer les routes, les ponts et les pistes d'atterrissage menés par les groupes du génie militaire de la MINUSCA ; assignation d'en moyenne 85 escortes armées chaque semaine pour accompagner les convois de l'ONU et les convois humanitaires et commerciaux, et mise sur pied de 90 missions d'évaluation conjointes et de 24 équipes mixtes de protection des civils, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les partenaires gouvernementaux et humanitaires dans le but de faciliter la protection des civils et l'acheminement et le suivi de l'aide humanitaire et du relèvement rapide
 - Renforcement de 35 plans de protection des populations locales, en particulier des femmes et des enfants, et de 35 réseaux d'alerte locale dans les bases opérationnelles permanentes et temporaires de la Mission, notamment au moyen de l'évaluation et du suivi des interventions conjointes de la MINUSCA, des partenaires et des acteurs locaux visant à améliorer la protection des civils au niveau local et à renforcer les moyens de régler les conflits au niveau local
 - Fourniture d'un appui quotidien à 8 comités de coordination de la sécurité établis dans les arrondissements de Bangui dans lesquels siègent des membres de l'administration locale, de la société civile et des forces de sécurité intérieure et création de 8 comités en dehors de Bangui, afin de sensibiliser davantage aux questions touchant la sûreté et la sécurité de la population locale, d'amoindrir la vulnérabilité des populations locales et de consolider les moyens dont les pouvoirs publics disposent pour protéger les civils
 - Tenue de 5 ateliers stratégiques et de 20 formations ; fourniture d'un encadrement régulier et de conseils sur le suivi, l'enregistrement et le signalement des violations des droits de l'homme afin de renforcer les moyens dont dispose la société civile pour contribuer aux dispositifs d'alerte rapide et à l'instauration d'un climat protecteur
 - Organisations de 8 visites sur le terrain et de 6 réunions de coordination bimestrielles avec les acteurs concernés afin de soutenir la mise en service du comité national sur la prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et sur la lutte contre la discrimination, y compris par la fourniture d'une assistance technique aux fins de l'exécution du mandat du comité et de la mise en œuvre de la feuille de route, de façon cohérente et avec les ressources nécessaires, et à l'appui de ses dispositifs d'alerte rapide
 - Réalisation d'un suivi régulier des médias pour signaler les discours haineux et l'incitation à la violence et production de 6 rapports bimestriels comprenant des recommandations formulées à l'intention des institutions nationales et du Haut Conseil de la communication
 - Lancement, pendant un an, d'une campagne de communication nationale ciblant en particulier les jeunes, par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de proximité afin de mobiliser un appui en faveur de la Mission et de prévenir les différends intercommunautaires et intracommunautaires
-

1.2 Intensification de la promotion et de la défense des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des enfants

1.2.1 Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées au conflit, portés à l'attention du Gouvernement et des groupes armés, qui ont été résolus (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 750 ; 2018/19 : 500)

1.2.2 Augmentation du nombre de parties au conflit qui ont expressément donné des instructions en vue de proscrire toute violence sexuelle et adopté un code de conduite à cet effet (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 7 ; 2018/19 : 8)

1.2.3 Augmentation du nombre d'enfants libérés des forces et groupes armés et remis aux services de prise en charge compétents (2016/17 : 3 572 ; 2017/18 : 3 000 ; 2018/19 : 3 500)

1.2.4 Augmentation du nombre d'agents des forces de sécurité intérieure qui ont suivi une formation aux droits de l'homme, à la protection des civils et des enfants, à la prévention des violences liées au conflit et de la violence sexuelle et sexiste et aux relations entre civils et militaires (2016/17 : 257 ; 2017/18 : 2 500 ; 2018/19 : 3 500)

Produits

- Conduite de 8 missions d'enquête, outre les visites organisées sur le terrain, pour recenser et attester les allégations de violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits
- Établissement de rapports trimestriels et d'un rapport annuel pour recenser et signaler les violations graves des droits de l'enfant commises par les parties au conflit et établissement de rapports trimestriels et d'un rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits, outre l'organisation de 160 visites sur le terrain
- Établissement de 12 rapports thématiques et de 2 rapports publics sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et ses répercussions sur la paix et la sécurité
- Tenue de 2 ateliers en vue d'élaborer un plan annuel stratégique et fourniture de conseils techniques à l'appui de la mise en service de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du forum national des droits de l'homme et fourniture d'un appui lors de 4 sessions de cette instance
- Organisation de 20 séances de formation à l'intention des autorités de la sphère judiciaire et du maintien de l'ordre aux échelles locale et nationale afin de les aider à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans leurs travaux ; tenue de 6 ateliers en vue d'élaborer des programmes à l'usage des instituts de formation nationaux et de 5 ateliers de formation de formateurs, à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et du personnel pénitentiaire et judiciaire
- Organisation de 12 séances de sensibilisation aux préoccupations relatives à la protection des enfants à l'intention des membres de groupes armés ; tenue de 12 réunions avec les dirigeants des groupes armés en vue de la signature et de la mise en œuvre des plans d'action visant à prévenir et à mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant ; organisation de 4 réunions de coordination afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces plans d'actions
- Tenue de 10 séances de formation à l'intention des membres de la société civile et des organisations non gouvernementales concernant le suivi et l'examen des cas de violations graves des droits de l'enfant

- Organisation de 8 visites sur le terrain en vue de renforcer le dialogue avec les groupes armés sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits
- Organisation de 572 opérations de supervision réalisées par des membres de la Police des Nations Unies dans au moins 11 commissariats ou brigades des forces de sécurité intérieure pour assurer le suivi des cas de violation des droits de l'homme signalés, dont des violences sexuelles et sexistes
- Organisation mensuelle d'activités de communication stratégique par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos et de l'Internet afin de promouvoir la lutte contre les violations commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits infligées aux femmes

Facteurs externes

Conditions de sécurité et conduite des groupes armés, déploiement du personnel nécessaire en temps voulu, et capacités techniques des autorités nationales à prendre en charge progressivement les fonctions de maintien de la sécurité et de protection des civils

Tableau 10
Ressources humaines : composante 1 (sécurité, protection des civils et droits de l'homme)

<i>Catégorie</i>									<i>Total</i>	
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé (2017/18)									169	
Effectif proposé (2018/19)									169	
Variation nette									–	
II. Contingents										
Effectif approuvé (2017/18)									10 537	
Effectif proposé (2018/19)									11 437	
Variation nette									900	
III. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé (2017/18)									400	
Effectif proposé (2018/19)									400	
Variation nette									–	
IV. Unités de police constituées										
Effectif approuvé (2017/18)									1 680	
Effectif proposé (2018/19)									1 680	
Variation nette									–	
V. Personnel fourni par les gouvernements										
Effectif approuvé (2017/18)									108	
Effectif proposé (2018/19)									108	
Variation nette									–	
VI. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2017/18	1	1	–	–	1	3	1	–	–	4

VI Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2018/19	1	1	–	–	1	3	1	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du chef de la police										
Postes approuvés 2017/18	–	2	7	1	–	10	4	–	14	
Postes proposés 2018/19	–	2	10	5	–	17	4	–	21	
Variation nette	–	–	3	4	–	7	–	–	7	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	3	6	–	9	–	–	9	
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(3)	(6)	–	(9)	–	–	(9)	
Total partiel										
Effectif approuvés 2017/18	–	2	10	7	–	19	4	–	23	
Effectif proposés 2018/19	–	2	10	5	–	17	4	–	21	
Variation nette (voir tableau 11)	–	–	–	(2)	–	(2)	–	–	(2)	
Division des droits de l'homme										
Postes approuvés 2017/18	–	1	14	21	2	38	21	26	85	
Postes proposés 2018/19	–	1	10	17	2	30	21	22	73	
Variation nette (voir tableau 12)	–	–	(4)	(4)	–	(8)	–	(4)	(12)	
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	4	–	6	4	5	15	
Postes proposés 2018/19	–	–	2	4	–	6	4	5	15	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (postes)										
Postes approuvés 2017/18	1	4	23	26	3	57	30	31	118	
Postes proposés 2018/19	1	4	22	26	3	56	30	27	113	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(4)	(5)	
Total (emplois de temporaires)										
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	3	6	–	9	–	–	9	
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(3)	(6)	–	(9)	–	–	(9)	
Total partiel (personnel civil)										
Postes approuvés 2017/18	1	4	26	32	3	66	30	31	127	
Postes proposés 2018/19	1	4	22	26	3	56	30	27	113	

VI Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Variation nette	–	–	(4)	(6)	–	(10)	–	(4)	(14)
Total (I à VI)									
Effectif approuvé (2017/18)	1	4	26	32	3	66	30	31	13 021
Effectif proposé (2018/19)	1	4	22	26	3	56	30	27	13 907
Variation nette	–	–	(4)	(6)	–	(10)	–	(4)	(886)

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général ; SGA = Secrétaire général adjoint ;

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes et emplois de temporaire (dont 2 emplois de temporaire)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 emplois de temporaire

Bureau du chef de la police

Tableau 11

Ressources humaines : Bureau du chef de la police

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-4	Conseiller (police des Nations Unies)	Transformation	
	+1	P-4	Spécialiste de la réforme (Police des Nations Unies)	Transformation	
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé de la formation (Police des Nations Unies)	Transformation	
	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation	
	+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	
	+1	P-3	Juriste	Transformation	
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Transformation	
Total partiel	+7				
Emplois de temporaire	–1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Suppression	
	–1	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Suppression	
	–1	P-4	Conseiller (police des Nations Unies)	Transformation	
	–1	P-4	Spécialiste de la réforme (Police des Nations Unies)	Transformation	
	–1	P-4	Fonctionnaire chargé de la formation (Police des Nations Unies)	Transformation	
	–1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation	
	–1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	
	–1	P-3	Juriste	Transformation	
	–1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Transformation	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Total partiel	-9				
Variation nette	-2		(voir tableau 10)		

72. Le Bureau du chef de la police supervise le personnel de police des Nations Unies, qui continuera d'aider les autorités centrafricaines à assurer la protection des civils sur l'ensemble du territoire, essentiellement en fournissant un appui logistique et une assistance technique aux forces de sécurité intérieure afin de stabiliser les conditions de sécurité grâce à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de la Mission.

73. En coordination avec d'autres sections de la Mission, le personnel de police des Nations Unies et le Service de la réforme du secteur de la sécurité contribueront aux efforts nationaux visant à renforcer le secteur de la sécurité dans le pays et renforceront le rôle crucial que jouent les forces de sécurité intérieure dans le rétablissement de la sécurité et de l'état de droit en appuyant le déploiement progressif des forces de sécurité intérieure dans les zones prioritaires. Il s'agira notamment de fournir un appui dans les domaines suivants : le recrutement, la vérification des qualifications, la formation des forces de sécurité intérieures, la mise en œuvre du plan de développement et de renforcement des capacités nationales des forces de sécurité intérieures et la planification. Le personnel de police des Nations Unies s'attachera particulièrement, en collaboration avec le Service de la réforme, à appuyer le renforcement du contrôle démocratique des forces grâce à l'amélioration des structures de commandement et de contrôle et des mécanismes de contrôle civils.

74. Afin de contribuer à la lutte contre l'impunité et au renforcement de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme, le Bureau du chef de la police et le personnel de police des Nations Unies appliqueront des mesures temporaires d'urgence, en particulier en matière d'arrestation et de détention. En outre, le personnel de police des Nations Unies appuiera la prise en charge progressive des fonctions de sécurité par les autorités nationales, à commencer par le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux hauts responsables nationaux, ce qui ouvrira la voie à un possible désengagement de la Mission.

75. Compte tenu de l'importance que revêt, dans le mandat, le rôle des forces de sécurité intérieure dans le rétablissement de la sécurité des populations locales, de la sécurité publique et de l'état de droit en République centrafricaine, il est proposé de transformer en postes les sept emplois de temporaire visés au tableau 11 ci-dessus, à l'appui des activités menées par la Mission dans ces domaines. En outre, il est proposé de supprimer les deux emplois de temporaire (Spécialiste de la gestion de programme et Spécialiste des finances et du budget) présentés dans le tableau 11 ci-dessus étant donné que les responsabilités initialement prévues pour les titulaires des postes seront exercées par le personnel existant.

Division des droits de l'homme

Tableau 12

Ressources humaines : Division des droits de l'homme

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-5	Spécialiste des droits de l'homme (hors classe)	Suppression	
	-3	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	
	-4	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	
	-4	VNU	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	
Variation nette	-12		(voir tableau 10)		

Abréviations : VNU = Volontaire des Nations Unies

76. La Division des droits de l'homme continuera de contribuer à la protection des civils et de fournir un appui aux mécanismes de justice transitionnelle, qui sont deux de ses objectifs stratégiques prioritaires. Elle collaborera avec la force, le personnel de police, le Groupe de la protection des civils et les sections organiques, en prenant notamment part aux missions de protection et d'évaluation conjointes.

77. La Division des droits de l'homme continuera d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme par des activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations et d'atteintes aux droits de l'homme commises sur l'ensemble du territoire centrafricain, et accordera une importance particulière aux violations des droits des femmes et des enfants. Elle collaborera avec la société civile et les autorités nationales afin de renforcer les moyens dont ces dernières disposent pour s'approprier les questions relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Pour ce faire, la Division contribuera à rendre la commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le forum national des droits de l'homme opérationnels, en travaillant en coordination avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, et appuiera le renforcement des capacités des autorités de la sphère judiciaire et du maintien de l'ordre aux échelles locale et nationale.

78. Au titre de son mandat, la Division des droits de l'homme est chargée d'appuyer un certain nombre d'autres objectifs et s'emploiera ainsi à promouvoir la prise en compte de la problématique femmes-hommes et l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) dans les mécanismes de justice transitionnelle ; elle appuiera, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'élaboration et l'adoption de la législation habilitant la commission de vérité et de réconciliation ; elle contribuera, en collaboration avec d'autres partenaires, à la création et à la mise en service d'un centre de documentation sur la paix et la mémoire nationale, pourvu des ressources adéquates ; elle aidera les organisations de la société civile à adopter une position commune en vue de préconiser l'intégration des questions relatives aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle dans le processus de paix. En outre, la Division se chargera de vérifier les qualifications des membres des forces de sécurité intérieure et des forces armées centrafricaines, et participera à la mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence en faveur de l'état de droit et à l'appui de la lutte contre l'impunité.

79. Du fait de la prise en charge progressive de certaines activités par le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies et des nouvelles priorités géographiques de la Mission, la portée thématique et géographique des travaux de la Division des droits de l'homme se resserrera. Lesdits travaux porteront

principalement sur la surveillance, le signalement et les enquêtes et la Division fournira un appui aux autres sections œuvrant principalement dans les domaines de la protection des civils, de l'application de mesures temporaires d'urgence et de la justice transitionnelle. De plus, l'augmentation du nombre d'équipes mobiles envoyées dans l'ensemble de la région pour lutter contre les violations des droits de l'homme entraînera une baisse des effectifs dans certains bureaux extérieurs. Il est donc proposé de supprimer les 12 postes présentés dans le tableau 12.

Composante 2 : Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

80. L'appui au processus politique et au processus de paix est une priorité stratégique de la MINUSCA, qui contribuera davantage à favoriser des efforts sincères de dialogue et de réconciliation aux niveaux national, régional et local. La Mission défendra l'établissement, pour le processus politique et le dialogue nationaux, d'un ensemble d'objectifs clairs jugés acceptables par les parties prenantes internationales, régionales et nationales. Elle continuera d'aider le Gouvernement et les participants à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation à instaurer un processus politique associant toutes les parties et à maintenir le dialogue entre les autorités légitimes et les groupes politico-militaires afin de mettre en place les éléments permettant d'étendre l'autorité de l'État, de promouvoir l'unité nationale et de parvenir à un règlement politique durable des conflits intercommunautaires, ce qui limitera l'influence des groupes armés. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle prodiguera aux autorités nationales des conseils stratégiques concernant les élections locales, selon que de besoin.

81. Pour ce qui est de son appui à la réforme de l'appareil de sécurité lancée par le Gouvernement, la Mission tirera parti de l'adoption en 2017 de la politique nationale de sécurité et de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité. Elle continuera de faciliter l'élaboration de mécanismes efficaces de surveillance par les civils et de responsabilisation des forces de sécurité intérieure en soutenant l'application de la justice militaire, la vérification des antécédents et la mise en place de mécanismes de vérification ciblée pour l'ensemble du personnel de défense et de sécurité intérieure, les nouvelles recrues et les ex-combattants devant être intégrés aux services armés afin que les forces armées centrafricaines représentent tous les Centrafricains. Elle collaborera davantage avec ses partenaires internationaux et bilatéraux à l'appui du déploiement progressif et coordonné des forces nationales de sécurité afin d'étendre l'autorité de l'État et de garantir le respect des principaux critères de viabilité et de responsabilité effective.

82. Pour affaiblir encore les groupes armés et renforcer la capacité de l'État d'assurer la sécurité sur son territoire, la Mission continuera de donner des conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales concernant la gouvernance de l'appareil de la sécurité, notamment en maintenant la Police des Nations Unies et les autorités nationales dans les mêmes locaux. Elle prêtera son appui à l'application du plan national de renforcement des capacités et de développement des forces de sécurité intérieure en priorisant la sélection, le recrutement et la vérification des antécédents des policiers et des gendarmes et leur déploiement, ainsi qu'au renforcement des structures de commandement et de contrôle. Elle coordonnera l'aide internationale relative à la réforme de la police et de la gendarmerie nationales pour qu'il y ait un appui suffisant en matière de compétences, de financement, d'équipement et de matériel. En outre, elle appuiera, dans certaines régions, l'extension graduelle de la capacité du Gouvernement d'entreposer et de gérer ses armes et ses munitions et d'éliminer les armes, les munitions et les explosifs instables ou inutilisables.

83. La Mission conservera des moyens de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour fournir un appui technique et logistique au Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, qui demeure la seule instance de dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et veillera à ce que les pouvoirs publics soient prêts à appliquer un programme national une fois des accords conclus. Les moyens d'appui à l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration seront gardés à l'examen jusqu'à ce que des accords politiques plus précis soient conclus. Dans la mesure du possible, la Mission continuera de fournir un appui technique, logistique et financier aux initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration convenues en menant des opérations de désarmement et de démobilisation auprès d'un millier d'ex-combattants de groupes armés qui se sont dits désireux de se désarmer et résolus à le faire, et en fournissant des kits de réinsertion aux combattants démobilisés pour les soutenir dans leur retour à la vie civile.

84. Pour renforcer l'incidence de ses activités sur la stabilisation, la sécurité et la protection des civils et en prévision d'accords politiques complets, la Mission soutiendra l'exécution d'une stratégie de réduction de la violence de proximité afin de réorienter son action, actuellement axée sur les activités préparatoires, vers un réel programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Cette stratégie lui permettra de donner une cohérence à ses activités dans ce domaine et, exécutée avec l'équipe de pays des Nations Unies, de stabiliser les communautés, de protéger les civils et d'ouvrir la possibilité d'un dialogue politique grâce à la réinsertion des jeunes combattants et membres des communautés dans le tissu socioéconomique de leur lieu d'origine. Les initiatives de lutte contre la violence de proximité cibleront 8 500 bénéficiaires directs (dont 20 % de femmes) et des régions où les tensions intercommunautaires et interethniques sont en hausse, principalement dans le Secteur Centre et dans le Secteur Est, ainsi que des collectivités touchées par la présence des groupes armés. La stratégie de réduction de la violence de proximité s'appuiera sur les résultats de projets conçus pour les jeunes à risque et sur le succès de l'exécution des programmes visant à préparer le désarmement, la démobilisation et la réintégration et des programmes de réduction de la violence de proximité menés au cours des exercices précédents ; elle tiendra aussi compte des recommandations issues des évaluations internes et externes qui ont porté sur ces activités en 2015/16, 2016/17 et 2017/18. Ces évaluations ont conclu que, bien que les programmes travail contre rémunération aient contribué à la stabilisation, leur poids était limité dans le temps en raison de leur durée limitée. Compte tenu de cette expérience, le programme de réduction de la violence de proximité comprendra un nombre restreint d'emplois d'urgence dans les cas où ils seront nécessaires pour favoriser le dialogue politique, mais il visera surtout à aider le Gouvernement et ses partenaires à répertorier des possibilités d'emploi à long terme pour les jeunes et les groupes vulnérables à risque.

85. Les activités de réduction de la violence de proximité et de désarmement, démobilisation et réintégration contribueront à pérenniser les arrangements politiques et les dispositifs de sécurité, y compris les cessez-le-feu, et soutiendront les mécanismes administratifs et les programmes de désarmement tenant compte de la diversité du pays. Elles serviront aussi à inciter les groupes armés à continuer de participer au processus politique et prépareront le terrain pour un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, qui verra le jour quand les conditions s'y prêteront.

2.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et d'un processus politique associant toutes les parties

2.1.1 Nombre d'initiatives d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2016/17 : 11 ; 2017/18 : 30 ; 2018/19 : 24)

2.1.2 Nombre de processus de réconciliation locaux contribuant à la paix et la stabilité (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 6)

2.1.3 Nombre de groupes armés qui participent et adhèrent au processus, dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 14)

2.1.4 Entrée en vigueur et début de l'application de l'accord conclu à la faveur de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 1)

Produits

- 40 réunions d'information entre la MINUSCA et le Président et le Premier ministre de la République centrafricaine visant à renforcer le dialogue avec le Gouvernement ;
- 10 visites sur le terrain et 14 séries de consultations entre le groupe de facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, les groupes armés et d'autres parties prenantes nationales et locales visant à appuyer la mise en pratique de l'Initiative et l'élaboration d'une stratégie de médiation ;
- 24 réunions visant à fournir une assistance aux autorités locales et aux parties prenantes dans l'élaboration, la négociation et l'application d'au moins 6 accords de paix et accords politiques locaux pour soutenir le processus de paix au niveau local ;
- Soutien aux autorités nationales pour la conduite de 30 missions de terrain auprès de l'électorat et la tenue de 5 vidéoconférences avec les autorités locales à l'appui du dialogue entre les parlementaires et l'électorat ;
- 6 initiatives locales de dialogue ou de médiation tenues dans les zones névralgiques du terrain (200 participants en tout), en coordination avec le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de renforcer la confiance entre les autorités locales et la société civile et de limiter l'incidence de la violence sur la population ;
- 12 réunions tenues avec les autorités nationales et les représentants des partis politiques pour appuyer, en collaboration avec les partenaires, l'élaboration et l'application de la législation nationale établissant le statut des partis politiques ;
- 24 conflits locaux résolus grâce à 24 initiatives tenues dans 12 bureaux (600 participants), en étroite collaboration avec le Gouvernement, le PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile, afin de soutenir les initiatives de paix au niveau local et de permettre au Gouvernement et aux mécanismes de paix nationaux et locaux de s'approprier les initiatives de paix et de médiation ;
- 10 réunions entre la direction de la Mission et les principaux acteurs nationaux visant à obtenir un engagement politique du Gouvernement à lancer les préparatifs d'élections locales et sénatoriales libres et régulières ouvertes à tous et favorisant une meilleure représentation politique des femmes ;
- Activités mensuelles de communication stratégique (notamment presse, radio et activités de proximité) visant à informer la population des initiatives d'appui à la réconciliation et aux processus politiques ouverts à tous menées par la Mission et par le Gouvernement ; activités hebdomadaires de communication stratégique (notamment émissions et manifestations publiques éducatives) visant à familiariser la population locale avec la Constitution de la République centrafricaine.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès dans l'exécution de la réforme de l'appareil de sécurité et des mesures de stabilisation, notamment la politique de sécurité nationale ainsi que la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et ses plans sectoriels

2.2.1 Exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de ses plans sectoriels (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 stratégie et 2 plans ; 2018/19 : 1 stratégie et 5 plans)

2.2.2 Nombre de membres des forces de défense et de sécurité (y compris les ex-combattants) dont les antécédents ont été vérifiés (2016/17 : 3 000 ; 2017/18 : 3 945 ; 2018/19 : 1 000)

2.2.3 Nombre de membres des forces de sécurité intérieure sélectionnés, contrôlés et formés (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 500 ; 2018/19 : 500)

Produits

- 12 réunions d'un groupe de travail sur la défense et d'un groupe de travail sur les forces de sécurité intérieure tenues pour faciliter la coordination de l'appui international à la réforme de l'appareil de sécurité ;
- Réunions hebdomadaires avec la structure de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, de réforme de l'appareil de sécurité et de coordination de la réconciliation nationale et avec les groupes de travail sectoriels et 5 ateliers d'appui à l'exécution de la politique nationale de sécurité ainsi que de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité qui en découle et à l'élaboration de 5 plans sectoriels ;
- 5 ateliers destinés à aider les autorités nationales à guider l'Inspection générale des armées et l'Inspection du ministère de la sécurité des instructions, notamment pour ce qui est des pratiques exemplaires, et le Commissaire du gouvernement à renforcer les mécanismes internes visant à garantir le respect du principe de responsabilité et des normes relatives aux droits de l'homme ;
- 12 réunions et 5 ateliers visant à aider les acteurs de la réforme nationale de l'appareil de sécurité à améliorer l'administration et la surveillance interne pour ce qui est des finances et du budget, des ressources humaines, de la déontologie, de l'ordre public, de l'informatique et de l'information ;
- 6 ateliers offerts à 300 acteurs clés de la réforme nationale du secteur de la sécurité pour soutenir l'exécution par le Gouvernement des réformes dans les domaines de la gouvernance, du contrôle démocratique, de la justice militaire, des communications, de l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes, de la coordination et des mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- 4 ateliers tenus et des conseils stratégiques et techniques donnés chaque mois aux autorités nationales pour aider les pouvoirs publics à élaborer un plan national d'intégration des ex-combattants dans les forces nationales de défense et de sécurité ;
- Participation à 3 réunions des comités nationaux de vérification des antécédents ; 2 ateliers sur les inspections, les ressources humaines et la gestion de la sélection et de la vérification des antécédents ; 6 réunions avec les autorités nationales visant à garantir le respect des mécanismes de vérification des antécédents approuvés par le Gouvernement en vue d'aider ce dernier dans la sélection et la vérification des antécédents, afin que le personnel en tenue actif et les ex-combattants puissent intégrer les forces nationales de défense et de sécurité ;
- 22 membres de la Police des Nations Unies partagent des locaux avec leurs homologues nationaux pour fournir des conseils et un appui techniques à la direction des forces de sécurité intérieure et pour appuyer l'exécution du plan de renforcement des capacités et de développement de ces forces ;
- 5 sessions de formation à long terme dispensées en fonction des priorités géographiques et des besoins en matière de déploiement, construction ciblée ou rénovation de 16 entrepôts d'armes et de munitions et visites

hebdomadaires de contrôle, le tout en vue de renforcer la capacité des forces de défense et de sécurité intérieure de gérer les armes et les munitions dans le cadre d'un programme spécifique ;

- 12 réunions de coordination tenues pour renforcer la capacité de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre à gérer les armes et les munitions efficacement et en toute sécurité, conformément aux obligations internationales et régionales, grâce à la fourniture d'une assistance technique ciblée, tel que décrit dans la feuille de route nationale concernant les armes légères et de petit calibre et dans le cadre du programme de gestion des armes et des munitions ;
- Activités mensuelles de communication stratégique (émissions de radio, documents écrits, médias sociaux et manifestations de sensibilisation, notamment) visant à bien faire comprendre la réforme de l'appareil de sécurité aux Centrafricains.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Progrès dans l'exécution d'une stratégie nationale de réduction de la violence de proximité et des activités de désarmement, démobilisation et réintégration

2.3.1 Nombre de nouveaux membres de groupes armés durablement désarmés, démobilisés et réintégrés dans leur communauté (2016/17 : 1 312 ; 2017/18 : 7 000 ; 2018/19 : 1 000)

2.3.2 Augmentation du nombre de bénéficiaires directs (associés aux groupes armés et membres des communautés) participant au programme de réduction de la violence de proximité (2016/17 : 3 000 ; 2017/18 : 5 000 ; 2018/19 : 8 500)

Produits

- 4 ateliers et réunions hebdomadaires organisés à l'intention de 50 membres de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui partagera les locaux de certains membres de la Mission afin qu'ils la conseillent sur le plan des politiques et l'appuie sur les plans technique et logistique afin de renforcer sa capacité à mener à bien la stratégie nationale de réduction de la violence de proximité et les activités de désarmement, démobilisation et réintégration ;
- Participation à 12 réunions du Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, chargé de maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés sur la lutte contre la violence de proximité et sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, afin de prêter un appui technique et logistique à ses membres ;
- 12 réunions tenues avec les partenaires nationaux et internationaux dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, y compris les fonds et programmes des Nations Unies, et avec les bailleurs de fonds en vue d'échanger des informations et de créer des synergies dans l'exécution des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence de proximité ;
- 1 000 combattants reçoivent un appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, ce qui contribue à la stabilisation des zones ciblées ;
- 3 programmes de lutte contre la violence de proximité sont élaborés et exécutés au profit de 8 500 membres de la communauté, jeunes à risque et éléments associés à des groupes armés (dont 20 % de femmes), conformément à la stratégie nationale de lutte contre cette violence.

Facteurs externes

Volonté des parties de dialoguer et de prendre part aux efforts menés dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation ; acceptation par les groupes armés du processus de désarmement, démobilisation et réintégration ; élaboration et adoption d'une stratégie nationale de réduction de la violence de proximité

Tableau 13

Ressources humaines : composante 2 (Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2017/18	–	2	14	15	2	33	3	21	57
Postes proposés 2018/19	–	2	12	17	2	33	3	14	50
Variation nette (voir tableau 14)	–	–	(2)	2	–	–	–	(7)	(7)
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Postes approuvés 2017/18	–	1	6	13	2	22	5	9	36
Postes proposés 2018/19	–	1	5	8	2	16	5	8	29
Variation nette (voir tableau 15)	–	–	(1)	(5)	–	(6)	–	(1)	(7)
Service de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2017/18	–	1	3	3	1	8	2	2	12
Postes proposés 2018/19	–	1	3	2	1	7	2	2	11
Variation nette (voir tableau 16)	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total									
Postes approuvés 2017/18	–	4	23	31	5	63	10	32	105
Postes proposés 2018/19	–	4	20	27	5	56	10	24	90
Variation nette	–	–	(3)	(4)	–	(7)	–	(8)	(15)

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 8 emplois temporaires

Division des affaires politiques

Tableau 14

Ressources humaines : Division des affaires politiques

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	–1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
	–1	P-3	Spécialiste des affaires électorales	Suppression	
	–7	VNU	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
	+2	P-2	Spécialiste des questions politiques (adjoint de 1 ^{re} classe)	Création	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-2	P-4	Spécialiste des questions politiques	Déclassement	De P-4 à P-3
	+2	P-3	Spécialiste des questions politiques	Déclassement	De P-4 à P-3
Variation nette	-7		(voir tableau 13)		

Abréviation : VNU = Volontaire des Nations Unies.

86. Dans le cadre de son nouveau mandat, la Mission devra privilégier et intensifier son appui au processus politique. Elle continuera de contribuer au processus de paix, aux cessez-le-feu locaux, aux accords de paix et à la restauration de l'autorité de l'État. Des équipes seront déployées pour régler les difficultés et exécuter des projets sur le terrain, selon que de besoin et en fonction des priorités géographiques. En outre, certaines fonctions précédemment exercées par la Division des affaires politiques seront progressivement transférées à l'équipe de pays des Nations Unies. En conséquence, la portée et l'ampleur des responsabilités associées à certains postes diminuera, tant à Bangui et dans les bureaux locaux. Certaines responsabilités non transférées à l'équipe de pays seront assumées par les chefs de bureaux et des fonctionnaires des groupes des affaires politiques des bureaux locaux et de Bangui.

87. Comme le montre le tableau 14, il est proposé de supprimer neuf postes et d'en reclasser deux. Pour contrebalancer la réduction des capacités, il est proposé, une fois les responsabilités réorganisées, de créer deux postes en appui aux travaux de la Mission concernant l'Initiative de paix et de réconciliation et en réponse à la nécessité de soutenir et de surveiller le rétablissement de l'autorité de l'État à mesure qu'il progresse.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Tableau 15

Ressources humaines : Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Suppression	
	-5	P-3	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Suppressions	
	-1	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Suppression	
Variation nette	-7		(voir tableau 13)		

Abréviation : VNU = Volontaire des Nations Unies.

88. La Mission a pour mandat de continuer à aider le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un programme inclusif et progressif pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des membres des groupes armés et, dans le cas des combattants étrangers, pour leur rapatriement, conformément à l'accord sur les principes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et d'intégration dans les corps en uniforme de la République centrafricaine signé par le Gouvernement de transition et les groupes armés lors du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, le 10 mai 2015. Elle continuera de prêter une assistance technique et logistique au Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, instance gouvernementale de dialogue avec les groupes armés sur le désarmement, la démobilisation et la

réintégration, et elle contribuera à l'exécution d'un programme national une fois que des accords auront été conclus. Dans l'intervalle, elle limitera le nombre de ses initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration, s'attachant à favoriser la réintégration dans la société de 1 000 ex-combattants et à éviter qu'ils soient de nouveau recrutés par des groupes armés, ce qui contribuera à la stabilisation du pays ainsi qu'à la sécurité et à la protection des civils et facilitera les négociations politiques dans les régions où ces activités seront menées.

89. Tandis que la Mission continuera de prêter son concours au Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement et de favoriser la mise au point, tôt ou tard, d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration réorientera la majorité de ses activités vers des programmes de lutte contre la violence de proximité à l'intention de 8 500 bénéficiaires. La Mission contribuera à l'exécution, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'une stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité qui facilitera la réinsertion des jeunes combattants et membres des communautés dans le tissu socioéconomique de leur lieu d'origine.

90. Faute d'accord entre le Gouvernement et les groupes armés sur un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, il est proposé que les sept postes présentés dans le tableau 15 soient supprimées et que les effectifs soient réévalués en fonction de l'évolution de la situation politique.

Service de la réforme du secteur de la sécurité

Tableau 16

Ressources humaines : Service de la réforme du secteur de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Suppression	
	-1	VNU	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Suppression	
	+1	VNU	Spécialiste de l'embargo sur les armes	Transfert	Depuis la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (Bureau du Chef de cabinet)
Variation nette	-1		(voir tableau 13)		

Abréviation : VNU = Volontaire des Nations Unies.

91. Le Service de la réforme du secteur de la sécurité continuera de donner des conseils stratégiques et techniques aux autorités centrafricaines sur l'exécution de leur stratégie nationale de réforme, en étroite coordination avec la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine. Il s'agira notamment de conseiller les autorités sur l'exécution des huit plans sectoriels de la stratégie (notamment dans les domaines suivants : eau et foresterie, douanes et finances, protection des civils, réforme du secteur de la sécurité, communications et contrôle démocratique) et sur l'application du plan national de renforcement des capacités et de développement des forces de sécurité intérieure.

92. La Mission ne concourra plus au déploiement des forces de sécurité intérieure sur le plan des opérations ou de l'infrastructure ; elle se concentrera sur la coordination de l'appui international à la réforme de l'appareil de sécurité et sur la

fourniture de conseils normatifs et stratégiques aux autorités nationales, à l'appui de l'exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et des plans sectoriels qui y sont associés. Du fait de cette réduction de la portée des travaux du Service, il est proposé de supprimer les deux postes de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité présentés dans le tableau 16 et de réévaluer les effectifs en fonction de l'évolution de la situation politique.

93. La proposition de transférer un poste du Bureau du Chef de cabinet est exposée au tableau 7 et détaillée au paragraphe 64 du présent rapport.

Composante 3 : lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

94. À l'appui du Gouvernement et en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, la MINUSCA continuera de soutenir la création et le renforcement de mécanismes de justice transitionnelle, de promouvoir la lutte contre l'impunité, d'appuyer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et de favoriser la cohésion sociale, la réconciliation et l'état de droit. Elle s'attachera aux priorités immédiates, à court et à moyen terme dans les zones où la sécurité a été rétablie ou dans celles où elle a pu rétablir suffisamment de sécurité pour permettre l'extension de l'autorité de l'État, s'inspirant de l'opération « Bekpa » menée à Bambari en 2017.

95. La MINUSCA continuera de lutter contre l'impunité et de traduire en justice les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en appuyant les mécanismes de justice transitionnelle et en aidant le Gouvernement à élaborer une stratégie à cette fin. Dans ce cadre, elle continuera d'aider à la mise en place de la Cour pénale spéciale. Pour maintenir l'ordre public et lutter contre l'impunité, conformément aux mesures temporaires d'urgence qu'elle est chargée de prendre, la Mission arrêtera ou aidera à arrêter ceux qui ont fait obstacle au processus de paix ou commis des crimes graves contre des civils et des acteurs internationaux.

96. Avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA appuiera l'extension de l'autorité de l'État, en privilégiant les zones où les conditions de sécurité sont stables, de sorte qu'à court et moyen terme, les partenaires le mieux à même de le faire puissent viser des objectifs à long terme. C'est dans ce contexte que la Mission donnera au Gouvernement des conseils stratégiques et techniques sur la mise en place d'arrangements provisoires en matière de sécurité et d'administration, ainsi que sur le déploiement de l'administration civile et la gouvernance locale. Elle continuera de privilégier le déploiement de la police et du personnel judiciaire et pénitentiaire lorsqu'elle procédera à la répartition géographique de ses effectifs, en tenant compte de l'incidence, de la pérennité et de l'existence d'autres partenariats et des enseignements tirés de l'expérience à ce jour. Elle devra donc appuyer l'amélioration du fonctionnement des institutions judiciaires et la démilitarisation du système pénitentiaire, notamment en renforçant la capacité de la police et des tribunaux de mener des enquêtes et des poursuites afin que l'État puisse commencer à se charger davantage de l'état de droit en République centrafricaine. Un déploiement temporaire sera envisagé là où un déploiement permanent n'est pas réaliste.

97. Sachant qu'il importe au plus haut point de régler la question des ressources naturelles en tant que facteur de conflit et que le Gouvernement centrafricain doit prendre le contrôle des recettes et de la base d'imposition qui en découlent, la Mission aidera l'État et ses principaux partenaires de développement à lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles du pays. En particulier, des policiers des Nations Unies seront détachés auprès de l'unité de police chargée d'enquêter les

cas de fraude minière en deux endroits stratégiques et la MINUSCA confiera à d'autres organismes et partenaires des Nations Unies le soin d'aider le Gouvernement à élaborer une vaste stratégie de lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles. La Mission se limitera donc à appuyer et faciliter l'action du Gouvernement et des organismes de développement des Nations Unies et d'autres partenaires techniques et financiers, conformément au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (PNUAD+), qui contient une description de l'action coordonnée de l'ONU s'agissant des priorités définies par le Gouvernement dans son Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et des contributions des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de la MINUSCA.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Amélioration des mécanismes de justice transitionnelle, notamment de la Cour pénale spéciale, et renforcement de la capacité de lutte contre l'impunité	<p>3.1.1 Nombre de nouvelles opérations ciblées menées par la police et la gendarmerie nationales avec la MINUSCA (2016/17 : 2 ; 2017/18 : 25 ; 2018/19 : 20)</p> <p>3.1.2 Nombre d'enquêtes préliminaires menées par le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale et soumises au juge d'instruction (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 5 ; 2018/19 : 5)</p> <p>3.1.3 Augmentation du nombre de magistrats et de greffiers à la Cour pénale spéciale (2016/17 : 6 ; 2017/18 : 12 ; 2018/19 : 18)</p> <p>3.1.4 Augmentation du nombre de mécanismes de justice transitionnelle (autre que la Cour pénale spéciale) opérationnels et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment aux normes de promotion et de protection des droits de l'enfant (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)</p>

Produits

- 20 opérations conjointes ciblées avec les forces de sécurité intérieure, visant à arrêter les auteurs présumés de crimes graves, dont des chefs ou hauts dirigeants de groupes armés
- 2 ateliers destinés à dispenser des orientations et des conseils techniques aux autorités centrafricaines pour les aider à élaborer et à mettre en place des mécanismes complets de justice transitionnelle tenant compte des disparités entre les sexes et fondés sur les principes des droits de l'homme, notamment en leur faisant part de travaux de recherche sur la contribution des mécanismes de réconciliation traditionnels à la justice transitionnelle à l'échelle nationale et sur les causes profondes de l'impunité dans le pays
- 1 atelier et 2 consultations visant à conseiller les organisations de la société civile et à les aider à élaborer une stratégie commune d'intégration des droits de l'homme et de la justice transitionnelle au processus de paix, de manière à renforcer le caractère inclusif de ce processus en République centrafricaine
- 6 sessions de sensibilisation et 3 ateliers stratégiques avec des parlementaires et des membres d'organes de décision compétents, aux fins de promouvoir la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans les mécanismes de justice transitionnelle

- 2 ateliers, 1 consultation nationale et publication et diffusion d'une brochure sur la justice transitionnelle en sango et en français, à l'appui de l'élaboration et de l'adoption d'une loi portant création d'une commission de vérité et de réconciliation, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies
- 1 atelier technique destiné à appuyer avec des partenaires la création et l'ouverture d'un centre national de documentation sur le souvenir et la paix, fonctionnel et doté de ressources suffisantes, et la formulation d'une stratégie nationale sur la documentation et les archives ; et 1 séminaire avec la participation d'experts internationaux, sur la gestion des archives et leur rôle dans les processus de justice transitionnelle
- Construction et aménagement de 3 locaux permanents (le tribunal de première instance de Bangui, son annexe et l'ancien commissariat de police), déploiement de 4 magistrats et greffiers et création d'un bureau de coordination de l'assistance juridique, en coopération avec le PNUD et/ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Mise en place d'un programme de protection des témoins pour la Cour pénale spéciale
- 1 atelier de formation sur les enquêtes, les poursuites et les procès pour crimes graves à l'intention des magistrats de la Cour pénale spéciale ; 1 atelier de formation sur le droit pénal international et la protection des victimes et des témoins à l'intention des magistrats de la Cour ; 1 atelier de formation sur l'administration des tribunaux à l'intention des greffiers de la Cour ; 4 ateliers de formation sur les techniques pour enquêtes complexes, destinés à 20 officiers spécialisés des forces de police et de la gendarmerie et de personnes référentes pour les enquêtes portant sur des crimes graves et la criminalité organisée ; conseils techniques quotidiens (appui juridique, budgétaire et administratif) à des magistrats et des greffiers (7 centrafricains et 9 internationaux)
- Réunions hebdomadaires avec le Bureau du Procureur spécial et les juges d'instruction de la Cour pénale spéciale et des tribunaux nationaux ordinaires et conseils techniques à leur intention ; 6 activités visant à promouvoir l'utilisation de l'état des lieux afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'enquête et de poursuite de la Cour
- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 aux magistrats de la Cour pénale spéciale et dans ses locaux, et renforcement des capacités du personnel national de sécurité
- Organisation avec le PNUD d'une campagne de communication stratégique de 6 mois recourant aux médias de masse, aux médias sociaux et à des manifestations publiques, afin de faire mieux comprendre les processus de justice transitionnelle et les consolider

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Progrès dans l'extension progressive de l'autorité de l'État et de l'état de droit en République centrafricaine

3.2.1 Nombre d'officiels, de chefs traditionnels et de fonctionnaires locaux nouvellement formés et déployés (2016/17 : 550 ; 2017/18 : 600 ; 2018/19 : 500)

3.2.2 Augmentation du nombre d'agents pénitentiaires civils nationaux parmi le personnel (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 191 ; 2018/19 : 352)

3.2.3 Nombre de commissariats de police ou de brigades de gendarmerie mis en place et opérationnels dans les préfectures (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 28 ; 2018/19 : 38)

3.2.4 Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires rouverts dans les régions à l'extérieur de Bangui (2016/17 : 7 ; 2017/18 : 11 ; 2018/19 : 13)

3.2.5 Augmentation du nombre de sessions pénales annuelles tenues par les trois cours d'appel (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 3 ; 2018/19 : 3)

3.2.6 Augmentation du nombre de poursuites pour crimes graves menées à bien (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 75 ; 2018/19 : 80)

3.2.7 Réduction du nombre moyen d'incidents graves survenus dans des établissements pénitentiaires et menaçant directement le fonctionnement de l'établissement et la sécurité publique, pour 100 détenus, tout au long de l'année (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 7,6)

Produits

- 4 rapports de suivi des travaux du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix à l'appui des réunions de coordination semestrielles de son conseil consultatif
- 4 réunions des groupes de travail sur la coordination du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et ateliers d'appui à leurs travaux, durant lesquels la MINUSCA, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, fournit aux autorités nationales des conseils techniques et un appui pour ce qui est de mettre en œuvre une stratégie nationale visant à restaurer l'autorité de l'État, d'appliquer la feuille de route aux fins du redéploiement des autorités locales, des fonctionnaires et des services et de doter le Plan de mécanismes de coordination
- 20 ateliers, en partenariat avec l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies, et en coordination avec la population locale, visant à fournir des conseils techniques et à renforcer les capacités de 500 administrateurs de préfectures et de sous-préfectures afin de faciliter leur déploiement et leur formation dans des domaines touchant à l'administration publique et aux compétences de base de l'État
- Construction ou remise en état d'un tribunal, aménagement de 4 tribunaux et transport aérien (54 vols) par la MINUSCA de personnel des tribunaux dans le cadre de l'appui logistique fourni au Ministère de la justice
- Réunions hebdomadaires de conseil et d'encadrement avec les institutions judiciaires pour améliorer la qualité des formations dispensées aux magistrats et aux greffiers et renforcer ainsi les capacités nationales d'enquête et de poursuite
- 10 journées d'ateliers de formation à l'intention de 40 magistrats et du personnel judiciaire sur des thèmes en lien avec la justice pénale, notamment la poursuite d'auteurs de crimes internationaux
- 4 ateliers de remise à niveau pour 80 policiers judiciaires de Bangui, Bouar et Bambari portant sur des techniques d'enquête
- 12 réunions avec des représentants d'institutions judiciaires et des fournisseurs de services juridiques, destinées à promouvoir le traitement au sein du système judiciaire des affaires portant sur des violences sexuelles liées aux conflits
- Réunions consultatives hebdomadaires avec les autorités judiciaires et pénitentiaires et appui technique à l'École nationale d'administration et de magistrature aux fins de la sélection, de la vérification des antécédents et de la formation de 300 agents pénitentiaires civils
- Formation quotidienne en cours d'emploi de 150 nouveaux agents pénitentiaires civils stagiaires, sessions mensuelles de conseil et d'encadrement à l'intention de 82 agents pénitentiaires civils dans 5 établissements pénitentiaires à l'extérieur de Bangui, dont la prison pour femmes de Bimbo, et formations en cours d'emploi et sessions d'encadrement à l'intention de 23 agents pénitentiaires civils organisées 24 heures sur 24 à la prison centrale de Ngaragba et à son annexe au camp de Roux, par détachement d'agents pénitentiaires de la MINUSCA
- Construction ou remise en état de 10 postes de police ou brigades de gendarmerie supplémentaires dans le cadre de 10 projets à effet rapide

- 12 réunions avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire et d'autres autorités nationales compétentes, en coopération avec le PNUD, afin de planifier et de coordonner le redéploiement des acteurs du secteur judiciaire et de l'état de droit dans les régions ainsi que la fourniture d'un appui logistique et technique aux trois cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)
- 12 réunions avec les autorités nationales, détachement de 14 policiers des Nations Unies auprès de la police des mines dans deux préfectures et 20 ateliers destinés à 600 membres des forces de sécurité intérieure afin de fournir un appui technique et des conseils sur la lutte contre la taxation illégale et l'exploitation illicite des ressources naturelles liées à la présence de groupes armés
- Activités trimestrielles et mensuelles de communication stratégique, par la presse écrite et audiovisuelle, afin que les Centrafricains comprennent mieux leurs droits et les procédures juridiques et pour sensibiliser l'opinion publique aux efforts déployés par la MINUSCA et les institutions nationales en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires

Facteurs externes

Les conditions de sécurité et la capacité des agents judiciaires de demeurer à leurs postes, le déploiement en temps utile du personnel nécessaire et la volonté du Ministère de la justice d'appliquer des mesures disciplinaires, quand il y a lieu, pour maintenir les fonctionnaires à leur poste

Tableau 17

Ressources humaines : composante 3 (lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2017/18	–	1	16	20	1	38	22	9	69
Postes proposés 2018/19	–	1	15	14	1	31	19	5	55
Variation nette (voir tableau 18)	–	–	(1)	(6)	–	(7)	(3)	(4)	(14)
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2017/18	–	1	7	8	2	18	101	8	127
Postes proposés 2018/19	–	1	7	8	2	18	92	8	118
Variation nette (voir tableau 18)	–	–	–	–	–	–	(9)	–	(9)
Effectif approuvé 2017/18	–	2	23	28	3	56	123	17	196
Effectif proposé 2018/19	–	2	22	22	3	49	111	13	173
Variation nette	–	–	(1)	(6)	–	(7)	(12)	(4)	(23)

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 12 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes

Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Tableau 18

Ressources humaines : Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
	-4	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
	-2	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires	Suppression	
	-2	AN	Spécialiste des questions pénitentiaires (adjoint)	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste des affaires judiciaires (adjoint)	Suppression	
	-2	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
	-1	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
	-1	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Réaffectation	Au Bureau du Chef de cabinet (juriste)
Variation nette	-14		(voir tableau 17)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

98. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires continuera d'appuyer la création de mécanismes de justice transitionnelle, l'une des tâches prioritaires du nouveau mandat de la Mission, notamment en fournissant un appui à la Cour pénale spéciale. Elle jouera un rôle essentiel pour ce qui est de faire progresser le processus de paix et de réconciliation, de lutter contre l'impunité et de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans le pays. Elle aidera les autorités centrafricaines à concevoir et à mettre en place des mécanismes complets de justice transitionnelle tenant compte des disparités entre les sexes et fondés sur les principes des droits de l'homme, et favorisera la prise de mesures temporaires d'urgence telles que l'arrestation d'auteurs présumés de crimes graves, dont des chefs ou hauts dirigeants de groupes armés. En outre, elle appuiera la mise en place et en service de la Cour pénale spéciale en étroite collaboration avec les autorités nationales et d'autres partenaires essentiels, et s'emploiera à établir un cadre de protection des victimes et des témoins. Conformément à son mandat d'appui au renforcement de l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit en République centrafricaine, la Mission continuera d'aider les autorités à consolider les systèmes de justice pénale et d'administration pénitentiaire.

99. Compte tenu : a) de l'accent mis sur les activités essentielles de maintien de la paix ; b) des priorités géographiques et du déploiement d'équipes mobiles ; c) de l'importance accrue accordée aux produits à délivrer à court et moyen termes ; d) du transfert de responsabilités aux autorités nationales et aux partenaires de la Mission dans certaines zones ; e) du rôle moins important de la Mission en ce qui concerne les projets d'infrastructure, la capacité du personnel judiciaire et pénitentiaire diminuera considérablement. En particulier, la Mission continuera de confier certaines de ses fonctions à plus long terme aux autorités nationales et à ses partenaires dans des zones comme Berbérati, où les conditions de sécurité et la situation politique sont plus propices, et de s'inspirer du succès de l'opération « Bekpa » et des activités qu'elle a menées pour rétablir l'autorité de l'État et créer

une « zone exemptes d'armes » à Bambari. Dans les zones où les conditions de sécurité demeurent précaires, comme à Bria, la Section réduira ses activités ou y mettra fin jusqu'à ce que la situation s'améliore.

100. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de supprimer 13 postes, comme indiqué au tableau 18, conformément aux besoins opérationnels prévus pour la période.

101. La réaffectation proposée d'un poste au Bureau du Chef de cabinet est présentée au tableau 5 et détaillée aux paragraphes 58 à 60 du présent rapport.

Section des affaires civiles

Tableau 19

Ressources humaines : Section des affaires civiles

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-9	GN	Assistant (liaison)	Suppression	
Variation nette	-9		(voir tableau 17)		

Abréviation : GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national.

102. La Section des affaires civiles est responsable de trois piliers : l'extension de l'autorité de l'État, la protection des civils et la promotion du dialogue entre communautés et de la cohésion sociale. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera : a) d'aider le Gouvernement à déployer durablement des autorités administratives locales, préfectorales et nationales dans les zones prioritaires situées à l'extérieur de Bangui afin de réduire la présence de groupes armés et de consolider l'intégrité territoriale ; b) d'aider la Mission et la population locale en redoublant d'efforts pour mieux anticiper les menaces pesant sur les civils et y répondre par des dispositifs d'alerte rapide, des réseaux d'alerte locale et des plans de protection des civils ; c) de mettre en œuvre des stratégies locales de protection élaborées à partir de la base en abordant les questions de protection et de sécurité avec les populations locales et en appuyant les initiatives locales de lutte contre la violence ; d) de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de promouvoir la réconciliation nationale par le dialogue entre communautés, des mécanismes locaux de résolution des conflits et le renforcement de la cohésion sociale, en collaborant avec les organismes régionaux et locaux compétents et les dignitaires religieux et en assurant une participation pleine et effective des femmes et des jeunes, conformément au plan d'action national de la République centrafricaine pour les femmes et la paix et la sécurité.

103. Compte tenu du calme relatif qui règne à Bangui et de la réduction du nombre de bureaux des opérations sur le terrain et de bases d'opérations (de 35 à 34), il est proposé de supprimer 9 postes, comme indiqué au tableau 19, ce qui ramènerait à 78 le nombre de postes d'assistants (liaison) de la Section des affaires civiles. La Mission continuera de maintenir au moins un poste dans chaque base opérationnelle de compagnie, notant qu'il est plus facile de traiter les problèmes de protection dans les zones où les troupes ont établi avec les responsables locaux et la population locale une relation de confiance, et prenant acte des contributions des assistants (liaison) à cet égard. En outre, la présence de ces assistants à toutes les bases d'opérations permet à la Section des affaires civiles de continuer d'appuyer la Mission, comme indiqué au paragraphe 102.

Composante 4 : appui

104. La composante Appui continuera de fournir à la Mission des services efficaces et performants afin de l'aider à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant la qualité des services et en réalisant des gains d'efficience, et veillera au respect des normes de déontologie et de discipline de l'Organisation des Nations Unies et à la protection du personnel et des civils contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elle s'efforcera d'atteindre l'excellence opérationnelle en fournissant une gamme complète de services, notamment : des services d'audit et de contrôle des risques et de la conformité ; des services de transport aérien ; des services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière ; l'administration du personnel civil et du personnel en tenue ; des services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures ; la gestion du carburant ; des services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ; des services médicaux ; la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; et la gestion des véhicules et les transports terrestres.

105. Outre le fait que la Mission a décidé de concentrer ses opérations dans les zones prioritaires et de réorganiser les bureaux de secteur et les bureaux locaux, dont l'incidence sur les activités d'appui à la mission est décrite aux paragraphes 31 à 35 du présent rapport, les besoins de la Mission pour ce qui est des fonctions d'appui essentielles supervisées par les Bureaux du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la Mission et pour ce qui est des services et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ont changé puisque la Mission est entrée dans la phase de fonctionnement. La Mission entend mener ses activités d'une manière plus souple et plus mobile et envoyer des équipes pluridisciplinaires de Bangui et des grands bureaux locaux dans d'autres zones en tant que de besoin. Les modifications proposées au niveau des effectifs qui sont présentées en détail dans les tableaux relatifs à la composante 4 s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation générale de la Mission, qui s'efforce de recadrer ses activités et d'utiliser plus rationnellement ses ressources.

106. Lors de l'examen des effectifs qu'elle a effectuée en interne, la Mission a soigneusement évalué la portée et l'ampleur des services qui doivent être assurés afin de : a) soutenir son fonctionnement ; b) lui permettre d'exécuter son mandat en fonction des priorités ; c) fournir un soutien à 900 militaires supplémentaires, l'objectif de l'examen étant de corréliser les ressources demandées avec les réalisations escomptées et les produits prévus. Il est donc proposé de supprimer un nombre important de postes et de créer quelques fonctions essentielles nécessaires au regard de la réorganisation générale des effectifs en réaffectant des fonctions d'appui qui ne sont plus indispensables compte tenu des circonstances décrites plus haut.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades ou de blessés) (2016/17 : 68 % ; 2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)

4.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 14 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 22,0 % ; 2017/18 : 25,8 % ; 2018/19 : 8,3 % \pm 1 %)

4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 29 % ; 2017/18 : \geq 34 % ; 2018/19 : \geq 36 %)

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 47 ; 2017/18 : \leq 48 ; 2018/19 : \leq 48)

4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : \leq 130 ; 2018/19 : \leq 130)

4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

4.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : \geq 87 % ; 2017/18 : \geq 85 % ; 2018/19 : \geq 85 %)

4.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

4.1.10 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs (2016/17 : 1 714 ; 2017/18 : \geq 1 800 ; 2018/19 : \geq 1 800)

4.1.11 Pourcentage, au 30 juin 2017, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 35 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 80 %)

Produits

- Application de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions
- Lancement d'une campagne de sécurité routière annuelle, formation de l'ensemble du personnel à la conduite défensive et formation du personnel chargé des transports à l'entretien et à la gestion du parc auto
- Renforcement de l'efficacité et de la fiabilité du système d'alimentation électrique par les moyens suivants : a) synchronisation des principaux postes électrogènes ; b) installation de réseaux de surveillance à distance permettant de suivre en temps réel le fonctionnement des postes électrogènes ; c) fourniture de

services d'alimentation en énergie solaire dans les sites où il est difficile d'entretenir des groupes électrogènes ; d) installation d'autres systèmes d'alimentation électrique hybrides au diesel

- Application du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Amélioration des services d'élimination des déchets solides et de gestion des eaux usées par les moyens suivants : a) installation et exploitation d'incinérateurs, et mise en place de la décharge de Kolongo, conformément aux normes environnementales de l'Organisation et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, laquelle sera exploitée et gérée par la municipalité de Bangui ; b) installation d'autres stations d'épuration des eaux usées.
- Amélioration des conditions de vie du personnel civil et du personnel en tenue par la construction de logements en dur et l'équipement de plusieurs camps sur le terrain

Services d'audit et de contrôle des risques et de la conformité

- Application de toutes les recommandations relatives à l'exercice antérieur formulées par le Comité des commissaires aux comptes et acceptées par la direction auxquelles il n'a pas été donné suite (le taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes était de 51 % en décembre 2017)

Services de transport aérien

- Exploitation et entretien de 15 appareils (3 avions et 12 hélicoptères)
- Fourniture de 10 820 heures de vol prévues (5 300 par des prestataires commerciaux et 5 520 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 15 appareils et 28 aérodromes et sites de débarquement

Services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière

- Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 945,5 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 524 civils (704 agents recrutés sur le plan international, 610 agents recrutés sur le plan national et 210 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 5 511 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 97 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage à des fins autres que la formation (8 372 dans la zone de la mission et 192 en dehors de la zone de la mission) et de demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation (97) présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 89 installations de la Mission réparties sur 23 sites
- Exécution de 16 projets de construction, de rénovation et d'aménagement dans 26 sites à Bangui et dans 17 sites de régions : travaux de construction et d'entretien majeurs et mineurs de logements en durs et de renforcement structurel dans 16 sites ; mise en place d'une décharge ; construction de 4 héliporteurs ;

installation de 5 systèmes de ponts M2 Bailey et remise en état de 15 ponts en bois de portées courte et moyenne ; remise en état et entretien de 310 kilomètres de route

- Exploitation et entretien de 267 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 sites de panneaux solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU : 32 puits artésiens et 15 stations de traitement et d'épuration de l'eau ; 41 stations d'épuration des eaux usées ; forage de 15 puits artésiens et installation de 8 stations d'épuration des eaux usées
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 26 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 26 sites, et de services de restauration dans 6 sites
- Exploitation et entretien de 2 unités d'un système de drones et de 6 dispositifs de surveillance, au titre d'une lettre d'attribution signée avec un pays fournisseur de contingents, pour la conduite d'opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 29,3 millions de litres de carburant (8,1 millions pour les opérations aériennes, 6,9 millions pour les transports terrestres et 14,3 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 14 sites

Services des technologies géospaciales, de l'informatique et des télécommunications

- Fourniture de 3 649 radios portatives à ultra-haute fréquence (UHF) et très haute fréquence (VHF) et de bande aéronautique VHF, de 1 391 radios mobiles UHF/VHF et à haute fréquence (HF) et de 230 radios fixes UHF/VHF/HF et de bande aéronautique VHF et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance de 13 stations de radio FM et de 10 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, y compris de 37 microterminaux, de 22 centraux téléphoniques et de 171 liaisons hertziennes, et mise à disposition de 42 téléphones satellitaires, terminaux de réseau satellitaire mondial à large bande et terminaux mobiles « IP+ »
- Fourniture de 2 256 ordinateurs et de 563 imprimantes pour un effectif moyen de 2 664 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 036 ordinateurs et de 139 imprimantes destinés aux membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Exploitation et maintenance de 200 réseaux locaux et réseaux longue distance dans 75 sites
- Production de 6 000 cartes et mise à jour de 301 cartes topographiques et thématiques à différentes échelles
- Appui à l'exploitation et entretien de 71 quadrirotors servant à faire des relevés aériens à haute résolution de 20 camps et des relevés de 500 kilomètres carrés de terrain habité pour faciliter la planification opérationnelle et les opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (2 centres de consultation de niveau I à Bangui Bouar et 9 postes d'urgence et de secours à Bambari, Bangassou, Berberati, Bossangoa, Bria, Kaga Bandoro, Ndélé, Obo et Paoua) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (32 centres de consultation de niveau I, 1 hôpital de niveau I+ à Bouar, 3 hôpitaux de niveau II à Bangui, Bria et Kaga Bandoro)

- Gestion du dispositif d'évacuation sanitaire vers 4 installations médicales appartenant aux contingents (1 hôpital de niveau I et 3 hôpitaux de niveau II) dans la zone de la mission (Bangui, Bouar, Bria et Kaga Bandoro) et 5 installations médicales (4 de niveau III et 1 de niveau IV) dans 2 sites à l'extérieur de la zone de la mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimé à 99,0 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution d'un maximum de 16 560 tonnes de marchandises dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande, ainsi que du matériel dont le coût historique total est inférieur à 280,5 millions de dollars, et établissement des rapports connexes

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 13 730 militaires et policiers (169 observateurs militaires, 311 officiers d'état-major, 11 170 membres des contingents, 400 policiers des Nations Unies et 1 680 membres d'unités de police constituées) et de 108 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents, contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome et établissement de rapports à ce sujet, pour 40 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 89 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 12 850 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 13 730 militaires et policiers et 108 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage à des fins autres que la formation (968 dans la zone de la mission et 70 en dehors de la zone de la mission) et de demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation (50)

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 154 véhicules appartenant à l'ONU (689 véhicules légers, 138 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 93 véhicules blindés et 224 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés), de 3 000 véhicules appartenant aux contingents et de 18 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Services de sécurité

- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et les installations de la Mission
- Organisation, à l'intention des agents de sécurité, de 4 séances de formation par mois sur le combat à mains nues, les armes à feu, les procédures et techniques de protection rapprochée, les techniques d'enquête et d'autres domaines connexes afin d'obtenir des services de sécurité professionnels
- Organisation d'un stage de formation annuel à la sécurité pour tous les coordonnateurs régionaux et coordonnateurs de secteur (sécurité) et d'au moins 2 exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation à l'échelle de la Mission
- Organisation de 3 séances de formation par mois sur la sécurité et la sûreté en mission pour le personnel de la Mission afin de réduire l'incidence des menaces contre la sécurité

Déontologie et discipline

- Application d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel, comprenant formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives

Facteurs externes

Évolution de la situation politique, économique et humanitaire et des conditions de sécurité ; changement d'attitude du pays hôte concernant le respect des dispositions de l'accord sur le statut des forces ou de l'accord sur le statut de la Mission ; retards dans la signature des mémorandums d'accord et des lettres d'attribution relatifs au déploiement du personnel en tenue et du matériel ; défaut de capacités des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; fluctuation des taux de change et des cours locaux

Tableau 20
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Catégorie										Total	
I. Contingents											
Postes approuvés 2017/18										44	
Postes proposés 2018/19										44	
Variation nette										–	
		<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
							<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
II. Personnel civil		SGA SSG	D-2– D-1	P-5 P-4	P-3 P-2	Service mobile	Total partiel			Total	
Section de la sécurité											
Postes approuvés 2017/18		–	–	2	15	95	112	114	3	229	
Postes proposés 2018/19		–	–	1	12	95	108	110	3	221	
Variation nette (voir tableau 21)		–	–	(1)	(3)	–	(4)	(4)	–	(8)	
Division de l'appui à la mission											
Bureau du Directeur de l'appui à la mission											
Postes approuvés 2017/18		–	1	8	6	29	44	23	4	71	
Postes proposés 2018/19		–	1	8	5	26	40	20	7	67	
Variation nette		–	–	–	(1)	(3)	(4)	(3)	3	(4)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18		–	–	–	–	1	1	–	–	1	
Emplois de temporaire proposés 2018/19		–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette		–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)	
Total partiel											
Effectif approuvé 2017/18		–	1	8	6	30	45	23	4	72	
Effectif proposé 2018/19		–	1	8	5	26	40	20	7	67	
Variation nette		–	–	–	(1)	(4)	(5)	(3)	3	(5)	
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission											
Postes approuvés 2017/18		–	1	8	11	30	50	60	15	125	
Postes proposés 2018/19		–	1	6	10	28	45	55	16	116	

		<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA SSG</i>	<i>D-2– D-1</i>	<i>P-5 P-4</i>	<i>P-3 P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				
Variation nette	–	–	(2)	(1)	(2)	(5)	(5)	1	(9)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	1	1	7	9	–	–	9	
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(7)	(9)	–	–	(9)	
Total partiel										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	9	12	37	59	60	15	134	
Effectif proposé 2018/19	–	1	6	10	28	45	55	16	116	
Variation nette	–	–	(3)	(2)	(9)	(14)	(5)	1	(18)	
Pilier Services										
Postes approuvés 2017/18	–	1	11	14	60	86	94	70	250	
Postes proposés 2018/19	–	1	10	11	61	83	86	59	228	
Variation nette	–	–	(1)	(3)	1	(3)	(8)	(11)	(22)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	1	13	14	8	–	22	
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	(1)	(13)	(14)	(8)	–	(22)	
Total partiel										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	11	15	73	100	102	70	272	
Effectif proposé 2018/19	–	1	10	11	61	83	86	59	228	
Variation nette	–	–	(1)	(4)	(12)	(17)	(16)	(11)	(44)	
Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement										
Postes approuvés 2017/18	–	1	12	12	91	116	104	39	259	
Postes proposés 2018/19	–	1	11	12	79	103	77	22	202	
Variation nette	–	–	(1)	–	(12)	(13)	(27)	(17)	(57)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	3	3	6	–	–	6	
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	(3)	(3)	(6)	–	–	(6)	
Total partiel										
Effectif approuvé 2017/18	–	1	12	15	94	122	104	39	265	
Effectif proposé 2018/19	–	1	11	12	79	103	77	22	202	
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(15)	(19)	(27)	(17)	(63)	
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications										
Postes approuvés 2017/18	–	–	4	3	46	53	24	2	79	
Postes proposés 2018/19	–	–	3	3	40	46	24	2	72	
Variation nette (voir tableau 41)	–	–	(1)	–	(6)	(7)	–	–	(7)	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA SSG	D-2- D-1	P-5 P-4	P-3 P-2						
Services d'appui – Plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe										
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	2	2	2	–	4	
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	2	2	2	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Personnel civil										
Postes approuvés 2017/18	–	4	45	61	353	463	421	133	1 017	
Postes proposés 2018/19	–	4	39	53	331	427	374	109	910	
Variation nette	–	–	(6)	(8)	(22)	(36)	(47)	(24)	(107)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	1	5	24	30	8	–	38	
Emplois de temporaire proposés 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(1)	(5)	(24)	(30)	(8)	–	(38)	
Total (personnel civil)										
Effectif approuvé 2017/18	–	4	46	66	377	493	429	133	1 055	
Effectif proposé 2018/19	–	4	39	53	331	427	374	109	910	
Variation nette	–	–	(7)	(13)	(46)	(66)	(55)	(24)	(145)	
Total (I-II)										
Effectif approuvé 2017/18	–	4	46	66	377	493	429	133	1 099	
Effectif proposé 2018/19	–	4	39	53	331	427	374	109	954	
Variation nette	–	–	(7)	(13)	(46)	(66)	(55)	(24)	(145)	

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 66 postes et emplois (9 emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 25 postes et emplois (1 emploi de temporaire)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 28 postes

Section de la sécurité

Tableau 21

Ressources humaines : Section de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Coordonnateur des mesures de sécurité	Suppression	
	-1	P-3	Coordonnateur de la sécurité incendie	Suppression	
	-1	P-3	Enquêteur	Suppression	
	-3	GN	Opérateur radio (sécurité sur le terrain)	Suppression	
	-1	GN	Assistant aux enquêtes	Suppression	
	-1	P-4	Coordonnateur des mesures de sécurité	Réaffectation	Au Bureau du Chef de cabinet, en tant que poste de coordonnateur
Variation nette	-8		(voir tableau 20)		

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

107. La Section de la sécurité continuera d'assurer la protection de l'ensemble du personnel et du matériel de l'ONU, y compris du personnel associé, et de veiller à leur sécurité et à leur liberté. Faisant partie des tâches prioritaires énoncées dans le nouveau mandat de la Mission, cette tâche consiste à assurer des services de sécurité incendie, à fournir une protection rapprochée aux hauts responsables et à veiller à la sécurité du matériel et des bureaux de la Mission dans toute la zone d'opérations de celle-ci. En outre, la Mission fournit un appui en matière de sécurité aux partenaires humanitaires et de développement œuvrant en République centrafricaine.

108. Compte tenu des circonstances examinées aux paragraphes 31 à 35 et 50 du présent rapport, il est proposé que sur les 8 postes présentés dans le tableau 21, sept soient supprimés et un soit réaffecté au Bureau du Chef de cabinet.

Division de l'appui à la mission

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 22

Ressources humaines : équipe de collaborateurs directs

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste de la gestion des risques (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-1	SM	Assistant (sécurité aérienne)	Réaffectation	Au Bureau du protocole du Bureau du Chef de cabinet en tant qu'assistant au protocole
	-1	AN	Spécialiste de la gestion des risques et du contrôle de la conformité (adjoint de 1 ^{re} classe)	Réaffectation	Au Bureau du protocole du Bureau du Chef de cabinet en tant que fonctionnaire adjoint du protocole

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	+1	VNU	Spécialiste de la gestion des risques et du contrôle de la conformité (adjoint de 1 ^{re} classe)	Réaffectation	De la Section de la gestion des marchés du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
Total partiel	-3				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant (gestion des risques et contrôle de la conformité)	Suppression	
Total partiel	-4				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national, SM = agent du Service mobile, VNU = Volontaire des Nations Unies.

109. La suppression proposée de deux postes et d'un emploi de temporaire et la réaffectation proposée d'un poste de la Section de la gestion des marchés, visées au tableau 22, est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

110. La réaffectation proposée de deux postes au Bureau du protocole du Bureau du Chef de cabinet, visée au tableau 6, est examinée aux paragraphes 61 à 63 du présent rapport.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 23

Ressources humaines : Section des finances et du budget

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant de gestion de l'information	Suppression	
Total partiel	-1				

Abréviation : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

111. La Section des finances et du budget a mis au point un système interne fondé sur un progiciel de gestion intégré existant (Cosmos) pour enregistrer toute la correspondance reçue et envoyée, qui a remplacé les méthodes à forte intensité de main d'œuvre. Le temps d'enregistrement de la correspondance a ainsi été considérablement réduit et la tâche a été effectuée par le titulaire d'un poste existant (assistant administratif) de la Section des finances et du budget. Il est donc proposé de supprimer le poste visé au tableau 23.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 24

Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Suppression	
	+2	VNU	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	De la Section de la gestion des marchés du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
Total partiel	-				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

112. La Mission est passée de la phase de démarrage à celle de consolidation en matière de gestion des ressources humaines, comme le montrent la baisse constante du taux de vacance de postes au cours des deux dernières années et la stabilisation des activités de recrutement. Toutefois, l'adoption du nouveau mandat l'amène à réorganiser et restructurer l'ensemble de ses ressources. Ainsi, sur les quatre postes présentés au tableau 24, il est proposé d'en supprimer deux et d'en réaffecter deux depuis la Section de la gestion des marchés pour faciliter les changements à apporter au tableau d'effectifs de la Mission.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 25

Ressources humaines : Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	GN	Assistant (hygiène et sécurité)	Suppression	
Total partiel	-1				

Abréviation : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

113. La suppression proposée d'un poste, visée au tableau 25, est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 26

Ressources humaines : Groupe de la coordination des services d'appui

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	SM	Assistant (soutien logistique)	Transfert	} Au Centre d'appui à la mission
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	
	-1	AN	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transfert	
	-1	AN	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe)	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant que logisticien (Groupe de la gestion du matériel)
Total partiel	-4				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile.

114. Le Groupe de la coordination des services d'appui a été créé dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions pour coordonner et superviser les services d'appui fournis par le Centre de services régional d'Entebbe, le Bureau régional d'achat, la plateforme logistique de la MONUSCO et le Centre de services mondial de Brindisi (Italie), afin de veiller à l'efficacité des services fournis à la MINUSCA, conformément aux accords en vigueur. Il assure diverses fonctions administratives et logistiques. Comme indiqué aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport, la Mission est entrée dans une phase de consolidation en ce qui concerne l'appui à lui fournir. Elle a donc renforcé sa coopération et sa coordination avec ses prestataires de services et a moins besoin de leurs services d'appui. Le personnel de la Section des finances et du budget et de la Section de la gestion des ressources humaines de la

Mission traite maintenant directement en contact avec eux des questions soulevées par les fonctionnaires, les agents en tenue, les consultants et d'autres clients.

115. Dans ce contexte, il est proposé de transférer trois des quatre postes visés au tableau 26 au Centre d'appui à la mission pour faire face à l'augmentation de l'effectif militaire autorisé et aux incidences qu'elle a sur le matériel appartenant aux contingents, et d'en réaffecter un au Groupe de la gestion du matériel de l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 27

Ressources humaines : Groupe des réclamations

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	SM	Assistant aux réclamations	Suppression	
	-1	AN	Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement (adjoint de 1 ^{re} classe)	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant que logisticien (Groupe de la gestion du matériel)
	+1	SM	Assistant aux réclamations	Transformation	
Total partiel	-1				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant aux réclamations	Transformation	
Total partiel	-2				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national, SM = agent du Service mobile.

116. Le Groupe des réclamations aide le comité local d'examen des réclamations à examiner les pièces justificatives présentées afin d'en vérifier l'exactitude et de s'assurer du caractère raisonnable de la réparation demandée, tout en veillant à ce que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU soient respectés. Après examen initial, il demande une enquête et recueille des informations complémentaires sur les demandes d'indemnisation de tierces parties liées à des accidents de la route avant de les présenter à la compagnie d'assurance, sur les réclamations pour dommages matériel dans le domaine aérien relevant de sa compétence et tout autre type de réclamation d'un tiers relevant des autorités locales. Il examine ou prépare les réclamations du personnel de la Mission devant être soumises à l'approbation du Comité d'examen des réclamations au siège de l'Organisation et ne relevant pas de la compétence des autorités financières locales. Compte tenu du caractère continu de ces activités, il est proposé de transformer en poste l'emploi de temporaire d'assistant aux réclamations visé au tableau 27.

117. La suppression proposée d'un poste et la réaffectation proposée d'un autre, visées au tableau 27, sont examinées aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 28

Ressources humaines : Groupe des conférences et de la traduction

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	SM	Traducteur	Suppression	
	-1	GN	Traducteur de terrain	Suppression	
Total partiel	-2				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

118. La suppression proposée de deux postes visée au tableau 28 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 29

Ressources humaines : Centre d'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-3	P-4	Fonctionnaire d'administration (fonctionnaire d'administration régional)	Suppression	
	-2	P-3	Logisticien	Suppression	
	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Suppression	
	-3	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-1	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Suppression	
	-1	GN	Assistant (soutien logistique)	Suppression	
	-1	VNU	Assistant (soutien logistique)	Suppression	
	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1	SM	Assistant (soutien logistique)	Transfert	Du Groupe de la coordination des services d'appui du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	
	+1	AN	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transfert	
	+2	VNU	Assistant (soutien logistique)	Réaffectation	Depuis la Section de la gestion des marchés du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement (Groupe des carburants)
	+1	P-4	Logisticien	Transformation	
	+1	P-3	Logisticien	Transformation	
	+4	SM	Assistant (soutien logistique)	Transformation	
	+1	SM	Assistant administratif	Transformation	
Total partiel	-1				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant administratif (assistant à l'appui régional)	Suppression	
	-1	P-4	Logisticien	Transformation	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	P-3	Logisticien	Transformation	
	-4	SM	Assistant (soutien logistique)	Transformation	
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	
Total partiel	-9				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

119. La suppression proposée de 12 postes et d'un emploi de temporaire visée au tableau 29 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

120. Le transfert proposé d'un poste au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, visé au tableau 29, est présenté au tableau 2 et examiné au paragraphe 51 du présent rapport, et le transfert proposé de trois postes du Groupe de la coordination des services d'appui est présenté au tableau 26 et examiné aux paragraphes 114 et 115 du présent rapport.

121. Le Centre d'appui à la mission est chargé, avec la Division de l'appui à la mission, de préparer tous les plans de soutien logistique des forces militaires et de la police, et d'assurer la sécurité et les services organiques de la Mission. Il continuera de concevoir et d'appliquer des méthodes et des instructions permanentes aux fins de la bonne exécution des plans logistiques. En outre, il coordonne la gestion des besoins logistiques avec les autres organismes des Nations Unies, les autres organisations situées dans la zone de la mission et les organismes publics du pays hôte, et mène des évaluations, des examens et des inspections périodiques de tout le matériel des contingents pour s'assurer de leur disponibilité, leur efficacité et leur efficacité opérationnelles. Compte tenu du caractère continu de ces activités, de l'augmentation de l'effectif militaire autorisé et des incidences qu'elle a sur le matériel appartenant aux contingents, il est proposé, comme indiqué dans le tableau 29, de réaffecter deux postes depuis la Section de la gestion des marchés, de supprimer un emploi de temporaire et de transformer en postes sept emplois de temporaire.

Pilier Services

Tableau 30

Ressources humaines : Bureau du Chef

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Ingénieur	Suppression	
	-1	SM	Spécialiste de la gestion des programmes	Suppression	
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Transformation	
Total partiel	-1				
Emplois de temporaire	-1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes	Transformation	
Total partiel	-2				

Abréviation : SM = agent du Service mobile.

122. La suppression proposée de deux postes visée au tableau 30 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

123. Le Chef du pilier Services de la Division de l'appui à la mission assure la supervision de la gestion de ce pilier et est responsable de l'attribution des tâches au personnel en uniforme chargé de la logistique, aux unités de soutien logistique comprenant la logistique médicale, les transmissions, les constructions, le génie, les unités de transport et des mouvements, dont les hélicoptères de transport militaires, mais non les aéronefs de l'aviation de combat (hélicoptères d'attaque ou armés et hélicoptères d'observation). Compte tenu du caractère continu de ces activités, il est proposé de transformer en poste l'emploi de temporaire visé au tableau 30. L'augmentation de l'effectif militaire autorisé ne devrait pas avoir d'incidence notable sur la répartition des tâches du personnel en tenue car les nouveaux bataillons et les unités supplémentaires seront constitués d'infanterie.

Pilier Services

Tableau 31

Ressources humaines : Section du génie et de la gestion des installations

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Ingénieur	Suppression	
	-2	SM	Technicien (groupes électrogènes)	Suppression	
	-1	SM	Technicien du génie	Suppression	
	-2	GN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Suppression	
	-2	GN	Plombier	Suppression	
	-1	GN	Électricien	Suppression	
	-1	GN	Menuisier	Suppression	
	-3	VNU	Technicien du génie	Suppression	
	+3	SM	Technicien du génie	Transformation	
	+3	SM	Électricien	Transformation	
	+1	SM	Technicien (groupes électrogènes)	Transformation	
	+1	SM	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	Transformation	
	+1	SM	Technicien (eau et assainissement)	Transformation	
	+4	GN	Électricien	Transformation	
	+2	GN	Plombier	Transformation	
+1	GN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Transformation		
Total partiel	+3				
Emplois de temporaire	-2	SM	Électricien	Suppression	
	-1	SM	Technicien (eau et assainissement)	Suppression	
	-1	SM	Technicien du génie	Suppression	
	-1	GN	Plombier	Suppression	
	-3	SM	Technicien du génie	Transformation	
	-3	SM	Électricien	Transformation	
	-1	SM	Mécanicien (groupes électrogènes)	Transformation	
	-1	SM	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	Transformation	
	-1	SM	Technicien (eau et assainissement)	Transformation	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-4	GN	Électricien (assistant ingénierie)	Transformation	
	-2	GN	Plombier (assistant ingénierie)	Transformation	
	-1	GN	Mécanicien (groupes électrogènes) (assistant ingénierie)	Transformation	
Total partiel	-21				
Total partiel	-18				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

124. La suppression proposée de 13 postes et 5 emplois de temporaire visée au tableau 31 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

125. La Section du génie et de la gestion des installations continuera de fournir des services de soutien technique et logistique au personnel militaire, civil et de police sur 89 sites et leurs multiples camps et locaux dans toute la République centrafricaine. Elle continuera également de construire des logements, des bureaux, des installations médicales, des réfectoires, des cellules d'économat, des banques, des équipements de loisir, des entrepôts, des ateliers, des sites de gestion des déchets, et des systèmes de production d'énergie, d'approvisionnement en eau et d'assainissement répondant aux normes. Elle continuera en outre de fournir des services d'administration des camps et des services environnementaux à Bangui et dans les trois secteurs et veillera à ce que toutes les installations soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Elle renforcera les capacités de la main-d'œuvre locale et formera le personnel militaire aux aspects techniques du bon fonctionnement et de l'utilisation efficace du matériel appartenant à l'ONU. Elle continuera de donner des orientations administratives et techniques pour les activités de génie dans toute la zone d'opérations, en coordination notamment avec d'autres institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, les contractants ou les prestataires de services, et de dialoguer avec les autorités publiques le cas échéant. Compte tenu du caractère continu de ces activités et de la nécessité de remplacer les projets achevés par de nouveaux projets de construction (en raison de l'augmentation de l'effectif militaire autorisé), il est proposé de transformer en postes les 16 emplois de temporaire visés au tableau 31.

Pilier Services

Tableau 32

Ressources humaines : Groupe des transports aériens

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Suppression	
	-2	SM	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
	-5	GN	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-9				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

126. La suppression proposée de neuf postes visée au tableau 32 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Pilier Services

Tableau 33

Ressources humaines : Groupe des transports

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	AN	Administrateur chargé du transport (adjoint de 2e classe)	Suppression	
Total partiel	-1				

Abréviation : AN = administrateur recruté sur le plan national.

127. La suppression proposée d'un poste visée au tableau 33 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Pilier Services

Tableau 34

Ressources humaines : Section des services médicaux

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Médecin	Suppression	
	-1	P-3	Pharmacien	Suppression	
	-1	SM	Infirmier principal	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-2	GN	Chauffeur	Suppression	
	-1	VNU	Responsable de l'hygiène	Suppression	
	-4	VNU	Médecin	Suppression	
	-3	VNU	Infirmier	Suppression	
Total partiel	-14				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

128. La suppression proposée de 14 postes visée au tableau 34 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 35

Ressources humaines : équipe de collaborateurs directs

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	De la Section de la gestion intégrée des stocks
	+1	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	+1	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	-1	P-3	Spécialiste de la gestion du matériel		Modification du titre fonctionnel au sein de l'équipe de collaborateurs directs
	+1	P-3	Administrateur chargé de la gestion des immobilisations corporelles		
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion du matériel	Réaffectation	De la Section des achats
	+1	SM	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	
	+1	SM	Spécialiste de la gestion du matériel	Réaffectation	Du Groupe du contrôle des mouvements
	+1	AN	Logisticien	Réaffectation	Du Groupe des réclamations du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	AN	Logisticien	Réaffectation	Du Groupe de la coordination des services d'appui du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Total partiel	+8				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

129. L'initiative de la gestion de la chaîne d'approvisionnement vise à fournir un appui plus fiable, plus souple, plus responsable et plus efficace aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de sorte que toutes les composantes de la Mission, en particulier les composantes militaires et police, puissent exécuter efficacement les tâches qui leur incombent. La MINUSCA utilise un réseau vaste et complexe d'approvisionnement consistant en processus et activités destinés à obtenir, fournir et produire des matériaux et des services, notamment du carburant, des rations et de l'eau, dans des conditions difficiles. Il est possible d'axer davantage sur le client la prestation de services : a) en intégrant davantage l'obtention, la gestion et la distribution des biens et du matériel ; et b) en améliorant la mesure des résultats et l'analyse décisionnelle afin de mieux éclairer la prise de décisions et de superviser les opérations.

130. Le Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement est composé des sections et groupes suivants : a) la Section de la gestion des marchés (comprenant le Groupe des carburants et le Groupe des rations, qui faisaient auparavant partie du Groupe de l'approvisionnement général, dissout pendant l'exercice 2017/18 à la suite d'une recommandation issue d'un examen des besoins en personnel civil) ; b) la Section de la planification des acquisitions, dont la création a été approuvée à l'issue des phases préalables de mise en service d'Umoja ; c) le Groupe de la gestion du matériel, subsistant de la Section de la gestion du matériel dissoute pendant l'exercice 2017/18 compte tenu des conséquences des réformes récentes ; d) la Section des achats ; e) le Groupe du contrôle des mouvements et f) la Section de la gestion

intégrée des stocks, chargée notamment de l'approvisionnement général et d'autres tâches de gestion du matériel approuvées pendant l'exercice 2017/18.

131. Dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission pendant l'exercice 2017/18, les responsabilités du Groupe de la gestion du matériel ont été élargies à des fonctions supplémentaires de supervision, de contrôle, de vérification et d'établissement de rapports tout au long des processus de bout en bout du cycle de gestion des biens, notamment immobiliers, de l'acquisition à la cession. Ces fonctions permettent de veiller à ce que la Mission respecte le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et les politiques et procédures de gestion des biens et de tous les équipements et immobilisations corporelles comptabilisés ; à ce qu'elle applique les Normes comptables internationales pour le secteur public aux immobilisations corporelles et aux stocks ayant une valeur marchande ; et à ce qu'elle utilise dûment la délégation de pouvoirs en matière de gestion du matériel. En outre, le Groupe des terrains relève de la Section des achats et est doté de deux postes mais ne contribue pas aux résultats de la Section des achats.

132. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé, comme indiqué au tableau 35, de transférer trois postes de la Section de la gestion intégrée des stocks et de réaffecter cinq postes des entités suivantes : Section des achats (2 postes), Groupe du contrôle des mouvements (1 poste) et Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (1 poste du Groupe des réclamations et 1 poste du Groupe de la coordination des services d'appui).

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 36

Ressources humaines : Section des achats

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	
	-1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	
	-1	GN	Assistant aux achats	Suppression	
	+1	P-5	Chef de la section des achats	Création	
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant que spécialiste de la gestion du matériel
	-1	SM	Assistant aux achats	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant qu'assistant à la gestion du matériel
	+2	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation	
+3	SM	Assistant aux achats	Transformation		
Total partiel	-				
Emplois de temporaire	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	
	-2	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation	
	-3	SM	Assistant aux achats	Transformation	
Total partiel	-6				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

133. La suppression proposée de quatre postes et d'un emploi de temporaire visée au tableau 36 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

134. La réaffectation proposée de deux postes à l'équipe de collaborateurs directs (Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement) est exposée dans le tableau 35 et examinée aux paragraphes 129 à 132 du présent rapport.

135. La Section des achats fournit un appui rentable, efficace, rapide et adapté à la Mission, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et au Manuel des achats. À ce titre, elle optimise la procédure d'acquisition par une planification et des prestations efficaces et une bonne communication avec les clients, et donne aux hauts responsables des conseils techniques sur certaines questions, notamment sur les initiatives régionales et internationales en matière d'achats et de gestion de la chaîne logistique. Pendant l'exercice 2016/17, elle a traité 809 commandes d'un montant de 221 millions de dollars. Son activité consiste essentiellement en transactions et sans une supervision et des contrôles internes adaptés, elle est exposée à des risques d'erreurs. En outre, les transactions d'un montant inférieur à 150 000 dollars doivent être présentées au comité local des passations de marchés pour examen, ce qui empêche le personnel chargé des achats de se concentrer sur des questions plus stratégiques, notamment : a) d'examiner les arrangements au cas par cas et de les remplacer par des contrats plus longs et plus importants ; b) d'établir des contrats à long terme pour de nouveaux besoins ; c) d'améliorer l'utilisation des fonctions avancées du système Umoja pour gagner en efficacité et promouvoir une gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement ; et d) de réduire les délais d'approbation des bons de commande.

136. Compte tenu de ce qui précède, comme indiqué au tableau 36, il est proposé de créer un poste pour améliorer l'efficacité et l'efficience des fonctions d'achat au niveau de la Mission. Compte tenu du caractère continu de ces activités, il est proposé de transformer en postes cinq emplois de temporaire.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 37

Ressources humaines : Section de la planification des acquisitions

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-2	SM	Assistant (soutien logistique)	Suppression	
Total partiel	-2				

Abréviations : SM = agent du Service mobile.

137. La suppression proposée de deux postes visée au tableau 37 ci-dessus est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 38

Ressources humaines : Section de la gestion des marchés

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Spécialiste de la gestion des marchés	Suppression	
	-2	SM	Assistant à la gestion des carburants	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-2	GN	Assistant à la gestion des carburants	Suppression	
	-2	SM	Assistant aux fournitures	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1	VNU	Fonctionnaire chargé des carburants	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Bureau du Directeur de l'appui à la mission en tant que spécialiste de la gestion des risques et du contrôle de la conformité (adjoint)
	-2	VNU	Fonctionnaire chargé des carburants	Réaffectation	À la Section de la gestion des ressources humaines en tant qu'assistant chargé des ressources humaines
	-2	VNU	Fonctionnaire chargé des carburants	Réaffectation	Au Centre d'appui à la mission en tant qu'assistant au soutien logistique
Total partiel	-13				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

138. La suppression proposée de six postes, le transfert proposé de deux postes à la Section de la gestion intégrée des stocks et la réaffectation proposée de cinq postes à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission (1 poste), à la Section de la gestion des ressources humaines (2 postes) et au Centre d'appui à la mission (2 postes), visés au tableau 38, sont examinés aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 39

Ressources humaines : Section de la gestion intégrée des stocks

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Chef du Groupe des approvisionnements	Suppression	
	-1	P-3	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-2	SM	Assistant (entrepôts)	Suppression	
	-1	SM	Assistant aux fournitures	Suppression	
	-2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Suppression	
	-2	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-2	GN	Assistant aux fournitures	Suppression	
	-1	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	-1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	À l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-1	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	-1	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	+2	SM	Assistant aux fournitures	Transfert	De la Section de la gestion des marchés du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+1	SM	Administrateur chargé de la cession des biens	Réaffectation	Depuis le Groupe du contrôle des mouvements
	-1	SM	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	Au Groupe du contrôle des mouvements, en tant qu'assistant au contrôle des mouvements
Total partiel	-15				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

139. La suppression proposée de 14 postes, le transfert proposé de 3 postes à l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement et la réaffectation proposée d'un poste au Groupe du contrôle des mouvements, visés au tableau 39, sont examinés aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

140. Dans le cadre de la réorganisation de ses activités de gestion intégrée des stocks visant à fournir des services réactifs et rapides à partir d'infrastructures réparties sur trois sites à Bangui, il est proposé de transférer les quatre postes visés au tableau 39, dont 2 postes transférés de la Section de la gestion des marchés, 1 poste réaffecté du Groupe du contrôle des mouvements et 1 poste réaffecté au Groupe du contrôle des mouvements, pour appuyer la gestion des articles consommables et de la cession du matériel, fonction actuellement exercée par du personnel temporaire.

Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 40

Ressources humaines : Groupe du contrôle des mouvements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-4	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Suppression	
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	
	-3	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (adjoint)	Suppression	
	-8	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	
	-2	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-4	GN	Opérateur de véhicules lourds	Suppression	
	-12	VNU	Chauffeur	Suppression	
	-1	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks en tant qu'administrateur chargé de la cession des biens
	-1	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Réaffectation	À l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant que spécialiste de la gestion du matériel
	+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	De la Section de la gestion intégrée des stocks
Total partiel	-35				

Abréviations : SM = agent du Service mobile ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

141. La suppression proposée de 34 postes, la réaffectation proposée d'un poste à la Section de la gestion intégrée des stocks et d'un poste à l'équipe de collaborateurs directs du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement et celle d'un poste de la Section de la gestion intégrée des stocks, visées au tableau 40, sont examinées aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Tableau 41

Ressources humaines : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Chef du Groupe de l'informatique et des télécommunications	Suppression	
	-2	SM	Assistant aux systèmes d'information	Suppression	
	-4	SM	Technicien en télécommunications	Suppression	
Variation nette	-7		(voir tableau 20)		

Abréviation : SM = agent du Service mobile.

142. La suppression proposée de sept postes visée au tableau 41 est examinée aux paragraphes 105 et 106 du présent rapport.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 359,4	8 463,2	7 621,1	(842,1)	(10,0)
Contingents	343 958,9	356 184,4	404 577,2	48 392,8	13,6
Police des Nations Unies	16 292,8	17 815,9	17 916,3	100,4	0,6
Unités de police constituées	49 664,4	54 543,1	57 423,9	2 880,8	5,3
Total partiel	417 275,5	437 006,6	487 538,5	50 531,9	11,6
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	143 873,1	125 554,1	168 725,5	43 171,4	34,4
Personnel recruté sur le plan national	14 178,3	12 037,1	19 007,3	6 970,2	57,9
Volontaires des Nations Unies	11 606,5	11 362,2	11 039,0	(323,2)	(2,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9 376,7	6 590,8	–	(6 590,8)	(100,0)
Personnel fourni par des gouvernements	4 258,8	5 123,9	5 052,3	(71,6)	(1,4)
Total partiel	183 293,4	160 668,1	203 824,1	43 156,0	26,9
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	1 175,3	842,7	774,8	(67,9)	(8,1)
Voyages	5 284,7	3 791,2	3 778,0	(13,2)	(0,3)
Installations et infrastructures	85 237,8	68 164,6 ^a	89 567,6	21 403,0	31,4
Transports terrestres	19 269,3	17 125,9	17 015,6	(110,3)	(0,6)
Opérations aériennes	57 934,1	88 388,7	60 515,4	(27 873,3)	(31,5)
Opérations maritimes ou fluviales	2 378,5	500,0	250,0	(250,0)	(50,0)
Communications et informatique	43 223,1	43 040,2 ^b	37 077,3	(5 962,9)	(13,9)
Santé	1 496,1	4 670,1	3 193,3	(1 476,8)	(31,6)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	52 044,1	55 601,9 ^c	38 998,0	(16 603,9)	(29,9)
Projets à effet rapide	3 004,2	3 000,0	3 000,0	–	–
Total partiel	271 047,2	285 125,3	254 170,0	(30 955,3)	(10,9)
Total brut	871 616,1	882 800,0	945 532,6	62 732,6	7,1
Recettes provenant des contributions du personnel	12 328,8	11 933,9	14 726,7	2 792,8	23,4
Total net	859 287,3	870 866,1	930 805,9	59 939,8	6,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	871 616,1	882 800,0	945 532,6	62 732,6	7,1

^a Le montant initialement approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 66 476 000 dollars. Il y a été ajouté 1 688 600 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

^b Montant combiné des sommes allouées au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les dépenses prévues pour 2018/19.

^c Le montant initialement approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 57 290 500 dollars. Le montant de 1 688 600 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

143. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	59 615,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	59 615,1

^a Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

C. Gains d'efficience

143. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	390,0	Synchronisation des principaux groupes électrogènes à Bangui et dans les 3 postes de commandement de secteur de manière à réduire les dépenses annuelles liées au carburant et à la main-d'œuvre associée, aux pièces de rechange et aux lubrifiants nécessaires à l'entretien des groupes. Cette mesure devrait également entraîner une augmentation de l'espérance de vie des groupes électrogènes d'environ 30 %.
Installations et infrastructures	16,0	Installation d'un système de suivi en temps réel dans 16 stations de production d'électricité afin de permettre à la Mission de surveiller à distance la performance et le mode de fonctionnement des stations, d'analyser les tendances et de proposer des mesures de maintenance corrective pour réduire au minimum le nombre de pannes et de défaillances.
Installations et infrastructures	104,0	Remplacement de 1 000 lampes fluorescentes standard par des systèmes d'éclairage à diodes électroluminescentes (LED) à la base logistique de la Mission à Bangui et installation de 400 dispositifs d'éclairage extérieur LED à Bangui (phase 2). On estime que cette mesure réduira de moitié les besoins énergétiques et, partant, diminuera la consommation de carburant de 6 365 litres par an.
Installations et infrastructures	2 326,1	Installation de 22 systèmes électriques diesel hybrides et de systèmes photovoltaïques autonomes afin de supprimer toute dépendance aux combustibles fossiles.
Installations et infrastructures	720,0	Installation de 400 climatiseurs à haut rendement énergétique pour réduire la consommation de carburant et remise en état du matériel afin d'allonger son espérance de vie.
Installations et infrastructures	30,0	Installation de 4 systèmes de collecte des eaux de pluie afin de diminuer les coûts des services d'utilité publique et de fournir une source d'approvisionnement alternative pendant les périodes où l'usage de l'eau est restreint.
Total	3 586,1	

D. Taux de vacance

144. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17^a</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	17,8	5,0	15,0
Contingents	2,6	5,0	5,0
Police des Nations Unies	20,3	10,0	10,0
Unités de police constituées	13,8	5,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	20,7	25,8	8,3
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	32,8	40,9	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	38,2	40,9	15,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	17,5	20,0	12,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	25,5	5,0	2,0
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	42,3	25,0	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	50,0	0,0	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	0,0	0,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	(125,0)	10,0	8,3

^a Calculé sur la base du taux de déploiement mensuel effectif et du taux mensuel d'occupation des postes prévus.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

146. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la Mission à ce jour, des particularités de la Mission concernant le déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil en cours. Pour les militaires et le personnel de police, on a pris en considération les taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, les tendances observées par le passé et le taux de déploiement prévu sur la base des engagements des pays et des gouvernements fournisseurs de contingents. Pour le personnel civil, il a été tenu compte des taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

147. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 153 186 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Contingents	Montant prévu	
		Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	79 216,7	11 456,1	90 672,8
Soutien logistique autonome	54 911,8	7 601,9	62 513,7
Total	134 128,5	19 058,0	153 186,5
Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	Octobre 2016	Mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,8	Octobre 2016	Mai 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,0	Juillet 2017	Mai 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-5,0		

F. Formation

148. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	173,6
Voyages	
Voyages au titre de la formation	632,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	623,4
Total	1 429,0

149. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne	1 319	2 762	2 964	2 144	2 398	2 547	6 016	16 934	17 834
Formation externe ^a	194	211	88	14	37	9	33	36	18
Total	1 513	2 973	3 052	2 158	2 435	2 556	6 049	16 970	17 852

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

150. Pendant l'exercice 2018/19, la MINUSCA organisera des formations internes en matière de déontologie et de discipline à l'intention de tout son personnel, en particulier les militaires et le personnel de police, en mettant l'accent sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur les droits de l'homme. L'augmentation du nombre de militaires et policiers participants prévu tient compte du fait que deux groupes devront être formés, par suite de la rotation du personnel, et de la hausse des effectifs militaires autorisés.

151. Si le nombre de participants devait augmenter proportionnellement au nombre de militaires et de membres du personnel civil déployés dans la Mission, les ressources nécessaires au titre de la formation devraient diminuer par rapport à 2017/18. Cela s'explique en grande partie par le fait que les nouveaux membres du personnel participeront aux formations organisées par l'ONU et la MINUSCA et aux séances de formation en ligne, qui n'occasionnent aucun des frais de voyage et de formation généralement associés au recours à des établissements de formation et à des formateurs externes.

152. Les formations porteront avant tout sur les domaines suivants : la déontologie et la discipline, en particulier s'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; la protection des civils ; les opérations aériennes ; les affaires politiques et civiles ; les droits de l'homme et les questions de genre ; le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration ; les communications ; la gestion des achats et des contrats ; le génie ; la sécurité ; la formation des formateurs dans divers domaines.

G. Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

153. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration et de la lutte contre la violence de proximité pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	6 260,0
Total	6 260,0

154. La Mission continuera de fournir une assistance technique et logistique au Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, instance gouvernementale chargée d'entretenir un dialogue avec les groupes armés concernant le désarmement, la démobilisation et la

réintégration, et elle contribuera à l'exécution d'un programme national une fois que des accords auront été conclus. Dans l'intervalle, elle limitera le nombre d'initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration et concentrera son action sur la réintégration sociale de 1 000 ex-combattants, veillant à ce qu'ils ne soient de nouveau enrôlés par des groupes armés (735 000 dollars).

155. Tandis que la Mission soutiendra le Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement et s'efforcera de parvenir, tôt ou tard, à la mise au point d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration réorientera la majorité de ses activités vers la lutte contre la violence de proximité à l'égard des personnes vulnérables, en collaboration avec l'UNOPS et les organisations non gouvernementales internationales. Les 8 500 bénéficiaires de ses programmes recevront une formation professionnelle, un accompagnement continu et des kits de réinsertion, et la Mission renforcera leur capacité de participer aux mécanismes locaux de règlement des conflits. La MINUSCA favorisera l'application, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'une stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité destinée à faciliter la réinsertion des jeunes combattants et des membres de la communauté dans leurs structures socioéconomiques d'origine (5 525 000 dollars).

156. La MINUSCA continuera de collaborer avec l'Organisation internationale pour les migrations afin d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre ses programmes de lutte contre la violence de proximité. Elle continuera de mobiliser ses partenaires pour fournir au Gouvernement l'appui technique, financier et logistique nécessaire à la coordination et à l'exécution de ces programmes, l'objectif étant d'assurer une mise en œuvre à l'échelle nationale.

157. Le montant de 6 260 000 dollars tient compte : des dépenses liées aux fournitures et au matériel (3 400 000 dollars pour les kits) et aux services (2 125 000 dollars pour la formation et l'encadrement) au titre des programmes de lutte contre la violence de proximité ; des dépenses liées aux services (585 000 dollars, soit 300 000 dollars pour les opérations de désarmement et de démobilisation, 200 000 dollars pour les activités de réinsertion et 85 000 dollars pour les activités de communication et de sensibilisation du Gouvernement) et aux voyages (150 000 dollars pour les voyages des fonctionnaires gouvernementaux visant à promouvoir la réinsertion) au titre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

H. Gestion des armes et des munitions

158. Les dépenses prévues au titre de la gestion des armes et des munitions pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	4 200,0
Total	4 200,0

159. La MINUSCA continuera d'aider le Gouvernement à atténuer la menace que représentent les armes et munitions dangereuses et à renforcer la capacité des autorités nationales en la matière. L'UNOPS se chargera de la mise en œuvre des

activités, sous la direction du Service de la lutte antimines de l'ONU et en collaboration avec les partenaires extérieurs et des entrepreneurs privés nationaux et internationaux. Ces derniers seront sélectionnés pendant l'exercice en fonction des besoins, des priorités et des disponibilités.

160. Afin de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité intérieure de gérer les armes et les munitions, la MINUSCA mènera les activités suivantes : a) organisation de formations, sur la base des priorités géographiques ; b) construction et remise en état d'entrepôts d'armes et de munitions dans les zones prioritaires telles que définies dans le plan national de développement et de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et par la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine menée conjointement avec la MINUSCA, en s'appuyant sur les travaux accomplis au cours des exercices antérieurs ; c) fourniture de conseils d'expert concernant la gestion des armes et des munitions pour appuyer l'application de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. La Mission apportera également une assistance technique sur mesure à la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre pour développer son aptitude à gérer les armes et les munitions de manière efficace et sûre, dans le respect des obligations internationales et régionales (4 200 000 dollars). Les ressources demandées serviront à couvrir les dépenses liées aux services d'un prestataire extérieur (2 460 000 dollars), au personnel (1 140 000 dollars), aux fournitures et au matériel (10 000 dollars), au fonctionnement (350 000 dollars), aux voyages (50 000 dollars) et à l'administration (190 000 dollars).

I. Autres activités de programme

161. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale)	4 800,0
Affaires judiciaires et pénitentiaires	1 247,5
Droits de l'homme	691,0
Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés)	363,5
Formation et partage des locaux des forces de police	350,0
Réforme du secteur de la sécurité	250,0
Total	7 702,0

162. Les autres activités de programme, menées essentiellement en collaboration avec l'UNOPS et le PNUD, seront les suivantes :

a) Affaires judiciaires et pénitentiaires : faciliter la mise en service de la Cour pénale spéciale, notamment en recrutant des spécialistes externes et des formateurs chargés d'appuyer la formulation de stratégies d'enquête et de poursuite, l'élaboration et l'exécution de programmes de protection des témoins et de programmes d'aide judiciaire, l'organisation d'ateliers et la mise au point de programmes de formation, et en menant une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale. Il s'agira également de fournir des conseils de fond concernant les poursuites et l'administration judiciaire, la gestion des cas et le matériel d'analyse scientifique et

d'assurer la sécurité des locaux et des magistrats de la Cour 24 heures sur 24 (4 800 000 dollars). Le montant prévu tient compte des dépenses estimées au titre du personnel (3 200 000 dollars) et des services (1 600 000 dollars). La MINUSCA collaborera étroitement avec le PNUD dans le cadre du projet conjoint relatif à la Cour pénale spéciale ainsi qu'avec l'ONUDC, sous réserve de l'aboutissement des négociations pour la conclusion d'un partenariat ;

b) Affaires judiciaires et pénitentiaires : renforcer le système pénitentiaire en remettant en état, en construisant et en équipant les prisons ; appliquer progressivement la stratégie de démilitarisation nationale en prenant des mesures concrètes et en menant des opérations ; organiser des séances de formation à l'intention des membres des forces armées et du personnel pénitentiaire civil concernant les meilleures pratiques de gestion des prisons civiles et les Règles Nelson Mandela ; faciliter l'administration de la justice en organisant, à l'intention du personnel judiciaire national, des séances de formation, des ateliers et des séminaires consacrés à la justice pour mineurs, aux techniques d'enquête, à la conservation des preuves, aux règles de bonne conduite et de déontologie, aux principes relatifs à un procès équitable, à la justice pénale, à l'accès à la justice, au projet de loi relatif à l'aide judiciaire et à la justice militaire ; équiper le tribunal pour mineurs à Bangui ainsi que trois autres tribunaux ; offrir un soutien logistique et financier pour permettre au personnel judiciaire de réaliser des enquêtes sur le terrain et des analyses scientifiques (1 247 500 dollars). Le montant prévu tient compte des estimations des dépenses liées au personnel (247 200 dollars), aux fournitures et au matériel (898 800 dollars), aux services (54 000 dollars) et aux voyages (47 500 dollars). La MINUSCA offrira des conseils techniques et participera directement à la vérification des antécédents, au recrutement et à la formation du personnel pénitentiaire civil en étroite collaboration avec le PNUD, dans le cadre du projet conjoint ;

c) Droits de l'homme : favoriser la mise en place de dispositif nationaux de responsabilisation aux droits de l'homme en faisant fond sur les résultats du projet de recensement des violations des droits de l'homme mené par la Mission et sur les recommandations qui en découlent, et en encourageant l'application desdites recommandations, entre autres, la réalisation d'évaluations de la politique et des risques en matière de droits de l'homme et la poursuite des procédures nationales de vérification des antécédents ; appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de justice transitionnelle qui prévoit des mesures stratégiques, législatives et directives de lutte contre l'impunité ; faciliter les activités de suivi et d'enquête et les analyses des dispositifs d'alerte rapide ainsi que la collecte d'informations et l'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en mettant en place des mesures de protection physique préventives et réactives. Il s'agira d'élaborer une stratégie et un mécanisme pour soutenir et protéger les victimes et les témoins qui comparaissent ou déposent devant la Cour pénale spéciale ou des tribunaux de droit commun et d'appuyer la création d'une commission nationale de défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales en République centrafricaine. La Mission offrira également une assistance technique, des conseils et une aide au renforcement des capacités pour permettre à la commission susmentionnée d'établir un plan stratégique assorti d'un plan d'application, de surveiller la situation et d'en rendre compte, d'enquêter sur les différends et de les régler, d'appuyer les mécanismes de justice transitionnelle et les initiatives de réconciliation locales et de suivre les procédures judiciaires, l'objectif étant de promouvoir les principes relatifs à un procès équitable et le respect des normes internationales. Des programmes de formation et de renforcement des capacités seront mis au point, une assistance technique sera fournie aux acteurs nationaux, y compris les tribunaux, la Cour pénale spéciale et la société civile, dans le cadre de divers ateliers, et des consultations exhaustives seront menées avec ces

acteurs et avec les victimes et les survivants pour faire en sorte que les autorités nationales tiennent compte des résultats du projet de recensement dans l'élaboration de la stratégie de justice transitionnelle destinée à donner suite aux violations des droits de l'homme commises par le passé en République centrafricaine (691 000 dollars). Le montant prévu tient compte des estimations des dépenses afférentes au personnel (84 000 dollars), aux fournitures et au matériel (215 000 dollars), aux services (316 000 dollars) et aux voyages (80 000 dollars) ;

d) Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés) : consolider et évaluer les plans de protection des communautés, les réseaux d'alerte locale et les comités de sécurité locaux ; améliorer la coordination et la mise en œuvre des initiatives d'atténuation et de règlement des conflits et concevoir des dispositifs de cohésion sociale et de coordination du règlement des conflits adaptés, en étroite collaboration avec le PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et la société civile ; renforcer la coopération entre les autorités locales et la société civile et favoriser l'instauration d'un environnement propice à la stabilité ; contribuer à l'application d'une stratégie nationale de rétablissement de l'autorité de l'État en vue de redéployer des administrations publiques et des fonctionnaires au niveau local et de fournir des services dans les zones prioritaires, en étroite coordination avec le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies (363 500 dollars). Le montant prévu tient compte des estimations des dépenses liées au personnel (25 500 dollars), aux fournitures et au matériel (106 250 dollars), aux services (175 250 dollars) et aux voyages (56 500 dollars) ;

e) Police : remise en état et équipement de quatre postes de police et de gendarmerie dans le cadre des initiatives de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État (350 000 dollars). Le montant prévu tient compte des estimations des dépenses liées aux fournitures et au matériel (300 000 dollars) et aux services (50 000 dollars). La MINUSCA collaborera étroitement avec les partenaires, dont des organisations non gouvernementales locales et des représentants des forces de sécurité intérieures, dans le cadre du projet conjoint ;

f) Réforme du secteur de la sécurité : faciliter l'élaboration des plans sectoriels relatifs à la réforme du secteur de la sécurité pour les structures chargées du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de la coordination de la réconciliation nationale (250 000 dollars). Le montant prévu tient compte des estimations des dépenses liées au personnel (109 200 dollars), aux fournitures et au matériel (50 000 dollars) et aux services (90 800 dollars). La MINUSCA collaborera étroitement avec l'UNOPS et d'autres partenaires dans le cadre du projet conjoint.

J. Projets à effet rapide

163. On trouvera ci-dessous un aperçu des ressources demandées au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2018/19 ainsi qu'une comparaison avec les chiffres des exercices précédents :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2016/17 (effectif)	3 004,2	95
2017/18 (approuvé)	3 000,0	95
2018/19 (proposé)	3 000,0	100

164. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA s'attachera à améliorer concrètement et instantanément les conditions de vie des Centrafricains. Par l'intermédiaire de sa Section des affaires civiles et de projets à effet rapide, elle continuera de contribuer à la mise en place de conditions propices à l'exécution de son mandat en renforçant la confiance inspirée par son action, ses objectifs et le processus de paix. Les projets seront mis en œuvre par 12 bureaux locaux (dont celui de Bangui) et s'articuleront autour de trois axes : a) assurer la sécurité et protéger les civils et les droits de l'homme pour améliorer la défense des communautés ; b) favoriser le processus politique et les processus de paix de réconciliation pour promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation ; c) combattre l'impunité et soutenir l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit pour améliorer la fourniture des services administratifs et sociaux. Les projets menés seront les suivants :

a) Assurer la sécurité et protéger les civils et les droits de l'homme : renforcer la capacité de la population de s'organiser pour mieux prévenir et signaler les atteintes à la sécurité afin de permettre une intervention rapide et adaptée de la MINUSCA, des autorités locales et des forces de sécurité. En coordination avec les autorités nationales et les organisations non gouvernementales locales et internationales, les militaires et les policiers de la Mission continueront de mettre en place des systèmes et des réseaux d'alerte rapide dans les régions qui en sont dépourvues et d'installer des systèmes de communication et de coordination pour appuyer les activités de protection des civils de la MINUSCA (volet intervention), améliorer la capacité des communautés locales de s'organiser (volet alerte et communautés) et associer davantage la population au dispositif de protection de la Mission (25 projets, environ 30 000 dollars par projet) ;

b) Favoriser le processus politique et les processus de paix et de réconciliation : promouvoir le dialogue, le renforcement de la confiance, la réconciliation, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans et entre les communautés en ciblant les femmes, les jeunes et les communautés en conflit. Conformément à la politique relative aux projets à effet rapide, les communautés locales participeront à l'élaboration des projets, qui seront uniformisés entre les composantes et sections de la Mission, en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux et internationaux. En plus de créer des activités rémunératrices, ces projets viseront à rapprocher les groupes concurrents au sein des communautés pour maximiser leurs revenus à long terme et à réduire les risques d'affrontement. La MINUSCA cherchera à nouer des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial pour optimiser la productivité agricole et avec le PNUD pour développer des marchés locaux et remettre des ponts en état, l'objectif étant de faciliter les échanges économiques qui influent positivement sur les conditions de vie des femmes et des jeunes (50 projets, environ 30 000 dollars par projet) ;

c) Combattre l'impunité et soutenir l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit : améliorer la fourniture des services publics administratifs et sociaux essentiels, notamment ceux touchant à la budgétisation et à la planification au niveau local, à l'état civil, à la sécurité, à la justice, à la lutte contre l'impunité, à l'éducation, à la santé publique, à l'eau, à l'électricité et à l'agriculture, y compris en rétablissant et en équipant les institutions publiques et en appuyant leur fonctionnement. Ces projets seront complémentaires et mis en œuvre conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères compétents, l'objectif étant de garantir leur viabilité. Par exemple, des établissements scolaires et des centres de santé seront rénovés et équipés avec l'assurance que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les organisations non gouvernementales actives dans les domaines de la santé et de

l'éducation et les ministères compétents appuieront leur fonctionnement. Dans un premier temps, la viabilité des projets sera assurée par la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités complémentaires à l'intention des dirigeants et des fonctionnaires locaux, de manière à garantir le bon fonctionnement des institutions locales, et par l'octroi au Gouvernement, par la Banque mondiale, la France, l'Union européenne et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PNUD/MINUSCA), de fonds d'investissement locaux destinés à couvrir les dépenses opérationnelles et à promouvoir l'application des bonnes pratiques de gouvernance locale (25 projets, environ 30 000 dollars par projet).

III. Analyse des variations¹

165. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(842,1)	(10,0 %)

• Gestion : changements concernant le déploiement

166. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 15,0 % (5,0 % en 2017/18) pour calculer les indemnités de subsistance et les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) des observateurs militaires, compte tenu des difficultés rencontrées pour recruter du personnel qualifié.

	<i>Variation</i>	
Contingents	48 392,8	13,6 %

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

167. La hausse des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des effectifs autorisés, portés de 10 581 en 2017/18 à 11 481 (dont 311 officiers d'état-major) pour 2018/19 (voir résolution [2387 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité), qui entraîne une augmentation des remboursements au titre des coûts standard et des indemnités, du nombre de rations, du nombre d'opérations liées au matériel appartenant aux contingents et des dépenses de fret associées ; b) la hausse des dépenses liées au déploiement du matériel majeur qui découle de la modification de la composition des effectifs militaires, notamment de la mise en place d'unités mécanisées dans les bataillons existants ; c) l'utilisation d'un taux de change euro/dollar moins élevé pour calculer le coût des rations, à savoir 0,837 contre 0,956 dans le budget approuvé pour 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	2 880,8	5,3 %

• Gestion : modification du taux de vacance

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent \pm 5 % ou 100 000 dollars.

168. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de 1,0 % (5 % en 2017/18) pour calculer les dépenses relatives au remboursement des coûts standard, aux indemnités, aux voyages (déploiement, relève et rapatriement), au matériel appartenant aux contingents et aux rations ; b) l'utilisation d'un taux de change euro/dollar moins élevé pour calculer le coût des rations, à savoir 0,837 contre 0,956 dans le budget approuvé pour 2017/18 ; c) la transformation d'un groupe d'appui à la protection en unité de police constituée, qui entraîne une augmentation des coûts liés au matériel appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	43 171,4	34,4 %

• **Gestion : modification du taux de vacance**

169. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de 8,3 % pour calculer les dépenses liées aux traitements du personnel recruté sur le plan international, contre 25,8 % dans le budget approuvé pour 2017/18 ; b) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, et l'augmentation des dépenses communes de personnel estimées à partir des montants effectifs moyens de l'exercice en cours, sur une base mensuelle ; c) la proposition de transformer 31 emplois de temporaire en postes permanents. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la proposition de supprimer 89 postes soumis à recrutement sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	6 970,2	57,9 %

• **Gestion : modification du taux de vacance**

170. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de 15,0 % pour calculer les dépenses liées aux traitements des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 40,9 % en 2017/18 ; b) l'utilisation d'un taux de change franc CFA/dollar de 549,010, contre 626,810 dans le budget approuvé pour 2017/18 ; c) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national, comme suite à la révision du barème des traitements ; d) la proposition de transformer huit emplois de temporaire en postes permanents. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la proposition de supprimer 84 postes (14 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 70 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(323,2)	(2,8 %)

• **Gestion : proposition de suppression de postes**

171. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la proposition de supprimer 44 postes de Volontaire des Nations Unies. Elle est en partie contrebalancée par l'application de taux de vacance de 12,0 % et de 2,0 % pour calculer les dépenses liées aux traitements des Volontaires recrutés sur les plans international et national, respectivement, contre 20,0 % et 5,0 % dans le budget approuvé pour 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(6 590,8)	(100,0 %)

• **Gestion : proposition de transformation et de suppression de postes**

172. Le fait qu'aucune ressource n'est demandée au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'explique par la proposition de transformer 39 emplois de temporaire en postes (31 postes soumis à recrutement sur le plan international, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'en supprimer 10 (9 postes soumis à recrutement sur le plan international et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	21 403,0	31,4 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

173. La hausse des ressources demandées s'explique principalement par : a) le recours à des sous-traitants spécialisés dans la construction, la transformation, la rénovation et le gros entretien et l'achat de matériaux pour l'exécution de nouveaux projets concernant cinq camps, notamment l'aménagement de quatre terrains nus et la construction de 78 bâtiments (casernes d'une capacité de 30 personnes, logements, réfectoires, installations d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées), dans le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle, l'objectif étant de loger 900 militaires supplémentaires et d'améliorer les conditions d'hébergement de trois unités constituées de 150 personnes chacune ; b) la consommation de carburant des groupes électrogènes de 14,3 millions de litres (7,5 millions de litres dans le budget approuvé pour 2017/18), estimée sur la base de la consommation effective de l'exercice en cours et du déploiement prévu de 900 membres du personnel en tenue supplémentaires ; c) l'augmentation du nombre d'opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide à effectuer au moyen d'un drone en vertu de la lettre d'attribution émise, afin d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel civil et du personnel en tenue.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(110,3)	(0,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

174. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il n'est pas prévu d'acheter de véhicules légers de transport de passagers, contrairement à l'exercice 2017/18. Elle est en partie contrebalancée par la hausse de la consommation de carburant des véhicules (6,9 millions de litres, contre 4,3 millions dans le budget approuvé pour 2017/18) estimée sur la base de la consommation effective de l'exercice en cours, en tenant compte du déploiement de 900 membres du personnel en tenue supplémentaires autorisé par le Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(27 873,3)	(31,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

175. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la baisse des coûts garantis et du nombre d'heures de vol par rapport à 2017/18, comme suite au remplacement de deux hélicoptères civils de sauvetage et d'évacuation sanitaire équipés de dispositifs de vision nocturne et d'imagerie thermique par des hélicoptères civils polyvalents, compte tenu de l'évolution des opérations ; b) la diminution de la consommation de carburant, estimée à 8,1 millions de litres à un prix moyen de 1,100 dollars du litre (contre 10,7 millions de litres à un prix moyen de 1,235 dollars du litre dans le budget approuvé pour 2017/18), qui devrait découler de la réduction du nombre d'heures de vol des avions et des hélicoptères ; c) le non-renouvellement de la lettre d'attribution relative à un drone.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(250,0)	(50,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

176. La baisse des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est prévu d'acheter seulement 50 conteneurs, contre 100 dans le budget approuvé pour 2017/18, compte tenu de la forte diminution du volume global des achats.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(5 962,9)	(13,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

177. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait qu'aucune ressource n'est demandée au titre de l'entretien du matériel et des services d'appui, contrairement à l'exercice 2017/18, étant donné que le raccordement des réseaux locaux et des tours de télécommunication au moyen de câbles à fibre optique a été achevé et que les frais d'installation, d'étude et de gestion de projet associés à la planification de l'amélioration des services Internet dans les bureaux régionaux n'étaient dus qu'une fois ; b) la baisse des dépenses liées aux services de télécommunication et de réseau pour les téléphones portables satellites, par rapport au budget approuvé pour 2017/18, qui découle de l'amélioration de l'accès au réseau et de la connectivité dans les régions reculées et du fait que les frais d'activation associés aux services de réseau satellite ne sont pas renouvelables ; c) la diminution du volume traditionnel des achats de pièces de rechange, qui se manifeste par une réduction du taux d'accroissement des stocks utilisé pour calculer le montant des ressources nécessaires (2 %, contre 4 % dans le budget approuvé pour 2017/18).

178. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des services de publication, à savoir l'impression et la production de supports de communication (tee-shirts, posters, bracelets, bloc-notes et autre accessoires) arborant des logos et contenant des informations concernant la protection des civils, la politique de tolérance zéro pour la violence à l'égard des femmes et des enfants, la justice transitionnelle et les droits et procédures juridiques dans les communautés.

	<i>Variation</i>	
Santé	(1 476,8)	(31,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

179. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il n'est pas prévu d'acheter de fournitures médicales et de matériel pour l'hôpital

de niveau II à Bangui étant donné que l'accord hybride conclu entre la Mission et un pays fournisseur de contingents pour l'exploitation de l'hôpital prendra fin en juillet 2018. Il est prévu que l'hôpital fonctionnera de façon autonome, en utilisant les fourniture et le matériel mis à disposition par le pays fournisseur de contingents.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(16 603,9)	(29,9 %)

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

180. La baisse des ressources demandées s'explique principalement par : a) la réduction des dépenses liées aux partenaires d'exécution et aux subventions associée à la diminution du nombre d'activités de programme dans les domaines de la gestion des armes et des munitions, de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement, étant prévu que la Mission concentrera son action sur les activités de maintien de la paix essentielles et les zones prioritaires, conformément à la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité, et commencera à transférer ses activités de programme au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires ; b) la baisse des dépenses de fret liées au transport de fournitures, de mobilier et de matériel, notamment entre les missions, depuis Douala (Cameroun) et Bangui, qui résulte de la diminution des achats et des transferts entre missions prévus pour 2018/19 ; c) le fait qu'il n'est pas prévu de dépenses au titre des services divers liés aux réunions internes, à l'emballage du matériel et aux transporteurs, contrairement à l'exercice 2017/18.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

181. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit de 945 532 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;
- b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 78 794 383 dollars par mois ;
- c) Mise en recouvrement du montant de 354 574 724 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 14 novembre 2018, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 78 794 383 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/299 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui est passé de 60 pour 100 dans le budget de 2016/17 à 65 pour 100 dans le budget de 2017/18. Dans le présent rapport, il est proposé de le porter à 114 pour 100 pour l'exercice 2018/19. La Mission continuera de chercher des possibilités de transformer des postes soumis à recrutement sur le plan international en postes soumis à recrutement sur le plan national, malgré les difficultés auxquelles elle continue de se heurter pour ce qui est de trouver des candidats au niveau national.

La MINUSCA a désigné des candidats pour pourvoir 81 % des postes soumis à recrutement au niveau international vacants, et elle encourage activement tous les responsables du recrutement à mener des procédures de sélection de manière ponctuelle. Pour ce qui est de réduire les délais de recrutement, le Centre de services régional d'Entebbe a été prié d'installer les candidats sélectionnés dans leurs fonctions dans les 30 jours suivant la réception de la demande de la Mission et de présenter des rapports hebdomadaires sur l'état d'avancement de la procédure ainsi qu'un rapport chronologique rendant compte de chaque étape.

Le recrutement de personnel sur le plan national, en particulier la sélection de candidats qualifiés, reste une difficulté majeure, et des avis de vacance ont dû être publiés une seconde fois pour de nombreux postes. La Mission a pris des mesures supplémentaires pour trouver des candidats intéressés, en particulier des femmes ; elle a notamment créé une liste de réserve de candidats qualifiés au niveau national.

Au 30 juin 2017, le taux effectif d'occupation des postes civils était de 78,2 % (hors personnel fourni par des gouvernements). Au 31 octobre 2017, il était passé à 79,8 %. Cette progression prouve que la Mission a réduit les délais de recrutement.

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Le Groupe de la problématique femmes-hommes a été transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pendant l'exercice 2017/18 et relève directement du Représentant spécial. Comme suite à la décision de l'Assemblée générale de déclasser le poste de conseiller en chef pour la problématique femmes-hommes de P-5 à P-3 pour 2017/18 (résolution 71/299, par. 10), le Groupe est dirigé par un spécialiste de la problématique femmes-hommes (P-4).

La représentation des femmes s'est légèrement améliorée dans toutes les composantes de la Mission. Le groupe du personnel de la composante militaire a pris des mesures pour que certains postes soient réservés aux femmes.

En 2015, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général auprès du Conseil de sécurité, le commandant de la force a publié un memorandum afin d'encourager les pays fournisseurs de contingents à déployer davantage de militaires de sexe féminin en République centrafricaine, ce qui augmenterait la proportion de femmes parmi les soldats de la paix.

Pendant l'exercice 2016/17, la MINUSCA a installé 18 stations de traitement des eaux usées, améliorant ainsi sa gestion des déchets liquides. De surcroît, plus de 400 poubelles ont été distribuées dans l'ensemble de la Mission pour permettre une meilleure collecte des déchets solides. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission installera 23 stations de traitement des eaux usées supplémentaires. Des émissions de radiodiffusion hebdomadaires continueront d'être menées pour renforcer la communication avec les soldats de la paix et leur fournir des conseils concernant les pratiques environnementales saines et sûres, y compris la gestion des déchets et l'économie d'énergie, l'objectif étant de réduire l'empreinte environnementale globale de la Mission. La MINUSCA a intégré la technologie solaire dans ses opérations en se dotant de systèmes hybrides à énergie solaire, réduisant ainsi sa dépendance au réseau énergétique et, partant, la consommation de carburant sur ses différents sites. Au mois de septembre 2017, elle avait aussi installé plus de 200 dispositifs d'éclairage extérieur à énergie solaire dans plusieurs sites. Des mesures ont également été prises pour synchroniser les

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

groupes électrogènes appartenant à l'ONU, ce qui aura pour effet de réduire les pertes en énergie et la consommation de carburant et d'optimiser la production énergétique.

La MINUSCA a créé un groupe de la gestion des projets chargé d'élaborer, d'examiner, d'exécuter et de contrôler les projets de construction majeurs. Ce groupe, dirigé par de hauts responsables, est composé d'un large éventail de parties prenantes. Il vérifie tous les projets de construction annuels et pluriannuels dont le montant dépasse 1 million de dollars pour assurer qu'ils correspondent aux besoins opérationnels de la Mission. Il désigne un responsable pour chaque projet et exerce le contrôle requis pour garantir que les dépenses sont suivies et que les projets sont terminés dans les délais.

Pour ce qui est d'assurer la supervision et le contrôle interne requis dans les domaines des achats et de la gestion des biens, la Section de la planification des acquisitions de la Mission procède comme suit :

- a) Elle vérifie le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en collaboration avec la Section de la gestion intégrée des stocks, afin de réduire le nombre de biens durables et non durables en réserve ou en excès ;
- b) Elle consulte les services du Siège et la Base de soutien logistique des Nations Unies pour veiller au respect des politiques de gestion du matériel ;
- c) Elle établit des prévisions d'achats en tenant compte des besoins actuels et futurs de la Mission ;
- d) Elle s'entretient avec les chefs de section et les responsables de la Mission pour leur recommander des mesures de réduction des coûts et d'autres pratiques optimales liées aux achats et à la gestion du matériel.

Par l'intermédiaire de la Section de la planification des acquisitions, la MINUSCA s'attache à établir et à appliquer des dispositifs de contrôle interne rigoureux et réalistes afin de perfectionner les systèmes d'achat et de gestion des biens, dans le plein respect des politiques et procédures de l'ONU.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales (résolution 70/286)

(A/70/742)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins 2 ans (par. 46).

La Mission a examiné sa dotation en effectifs pour recenser les postes qui étaient vacants depuis plus de 2 ans et pour lesquels aucune procédure de recrutement n'avait été entamée, et elle a tenu compte de ces postes lors de l'élaboration de son projet de budget pour 2018/19.

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

La MINUSCA conservera ses véhicules tous chemins en raison du mauvais état des routes en République centrafricaine, y compris dans la capitale. Un parc composé de berlines, de véhicules polyvalents et de véhicules de substitution serait très cher à entretenir. La Mission envisagera d'appliquer cette recommandation une fois que l'état des routes se sera amélioré.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (résolution 71/299)

(A/71/836/Add.8)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif insiste sur la nécessité de continuer à sensibiliser efficacement le personnel du maintien de la paix au VIH/sida et espère que les nouveaux arrangements proposés n'auront pas d'incidence sur les services assurés au personnel de la mission et qu'un compte rendu sera présenté sur cette question dans le prochain rapport sur le budget (par. 55).

La MINUSCA continue de sensibiliser son personnel au VIH/sida dans le cadre de la formation initiale organisée toutes les deux semaines par le Centre intégré de formation du personnel des missions.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

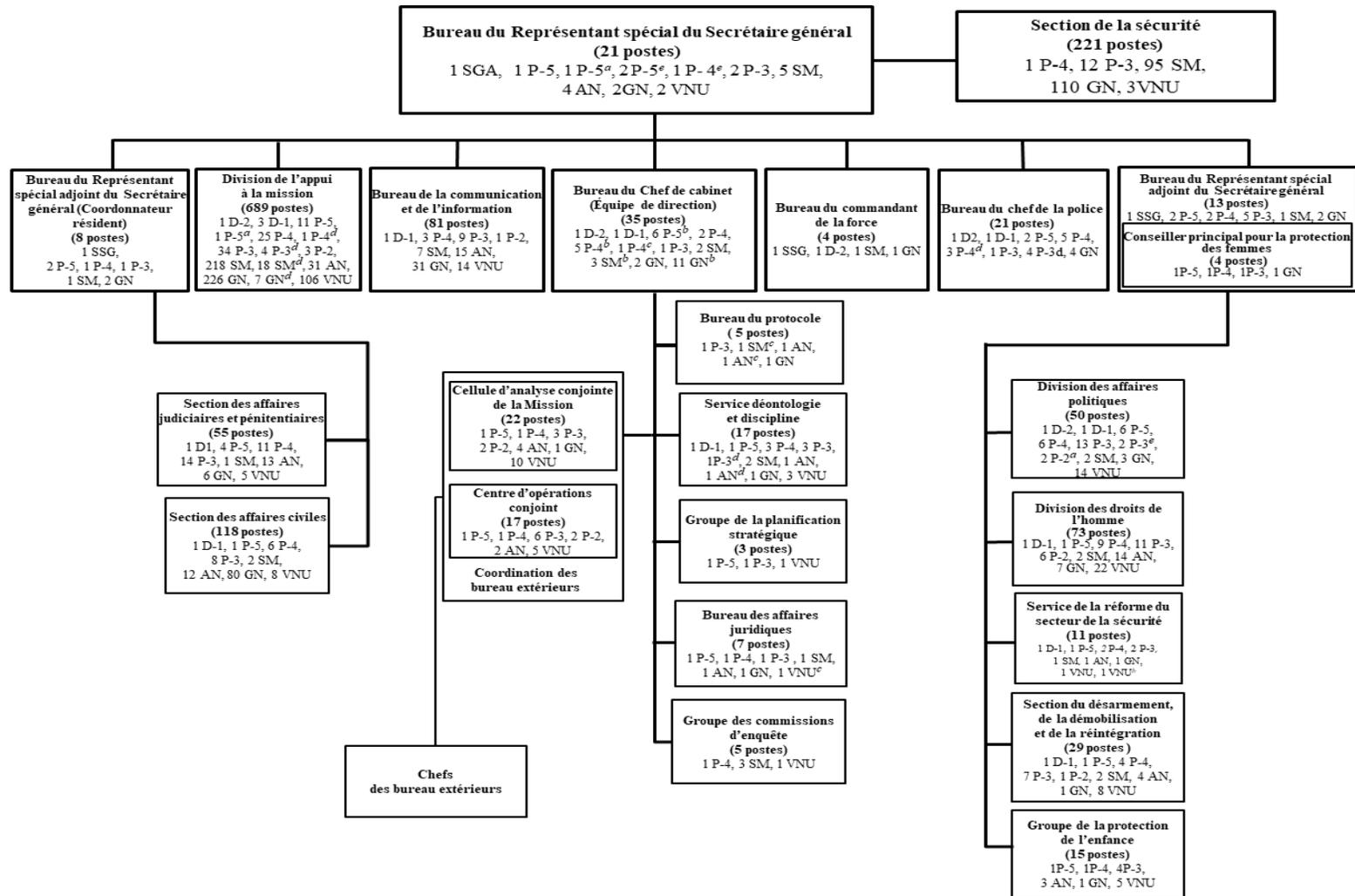
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

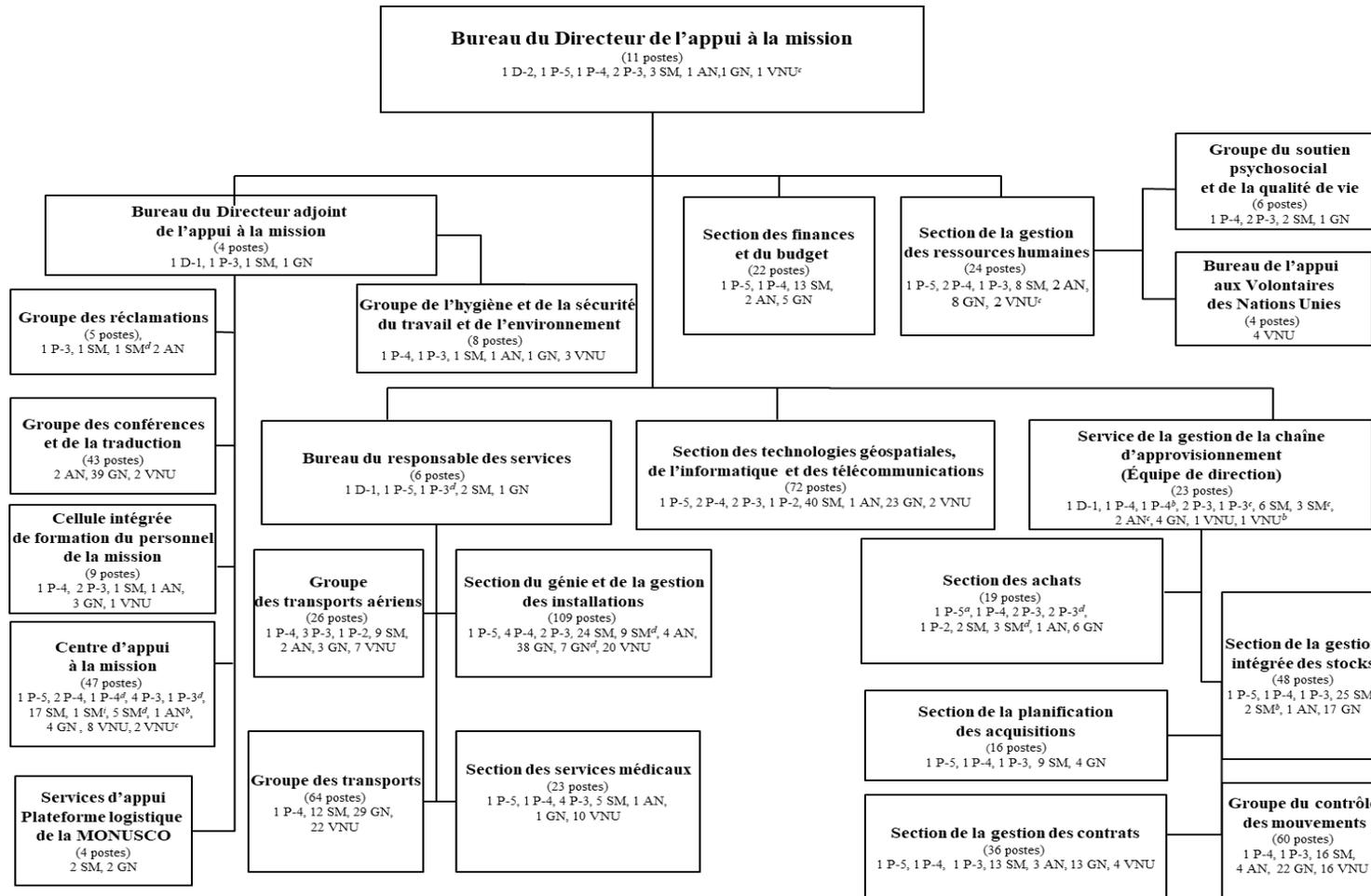
Annex II

Organigrammes

A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine



B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Nouveau poste.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

^d Transformation.

^e Reclassement ou déclassement.

